



Agence France Locale
Programme d'émission de titres de créance
(Euro Medium Term Note Programme)
de 7.000.000.000 d'euros

Faisant l'objet d'un mécanisme de garanties à première demande consenties par l'Agence France Locale – Société Territoriale et par les membres du Groupe Agence France Locale

Le présent supplément (le « **Premier Supplément** ») complète, et doit être lu et interprété conjointement avec, le prospectus de base en date du 9 juin 2020 approuvé par l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») sous le n°20-244 le 9 juin 2020 (le « **Prospectus de Base** »), préparé par l'Agence France Locale (« **Agence France Locale** » ou l'« **Emetteur** ») et relatif à son programme d'émission de titres de créance d'un montant de 7.000.000.000 d'euros (*Euro Medium Term Note Programme*) (le « **Programme** »). Le Prospectus de Base tel que modifié par le Premier Supplément constitue un prospectus de base au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2017/1129, tel que modifié (le « **Règlement Prospectus** »).

Le Premier Supplément au Prospectus de Base a été approuvé par l'AMF qui lui a attribué le numéro d'approbation 20-492 le 6 octobre 2020 en qualité d'autorité compétente au titre du Règlement Prospectus. L'AMF a approuvé le Premier Supplément après avoir vérifié que les informations y figurant sont complètes, cohérentes et compréhensibles au sens du Règlement Prospectus. Cette approbation ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur l'Emetteur et sur la qualité des Titres faisant l'objet du Prospectus de Base. Les investisseurs sont invités à procéder à leur propre évaluation de l'opportunité d'investir dans les valeurs mobilières concernées. Ce Premier Supplément constitue un supplément au Prospectus de Base et a été préparé conformément à l'article 23 du Règlement Prospectus.

Les termes définis dans le Prospectus de Base ont la même signification dans le Premier Supplément.

Le Premier Supplément a été préparé à la suite de la publication par l'Emetteur le 28 septembre 2020 de ses comptes sociaux intermédiaires résumés *French GAAP* non audités au 30 juin 2020 et de ses comptes intermédiaires résumés IFRS non audités au 30 juin 2020 et de la publication par l'Agence France Locale – Société Territoriale (la « **ST** ») le 28 septembre 2020 de ses comptes consolidés intermédiaires résumés non audités au 30 juin 2020, et a pour objet :

- (i) l'incorporation par référence, dans le Prospectus de Base, des comptes respectifs de l'Emetteur et de la ST au 30 juin 2020 ; et
- (ii) la mise à jour des informations contenues dans les sections, « Facteurs de Risque », « Documents incorporés par référence », « Description de l'Emetteur », « Description des Garants et du mécanisme de garantie » « Evénements Récents » et « Informations Générales » du Prospectus de Base.

Dans l'hypothèse d'une contradiction entre toute déclaration faite dans le Premier Supplément et celle contenue ou incorporée par référence dans le Prospectus de Base, les déclarations du Premier Supplément prévaudront.

Sous réserve des informations figurant dans le Premier Supplément, aucun fait nouveau significatif, erreur ou inexactitude substantielle concernant les informations contenues dans le Prospectus de Base qui est susceptible d'influencer l'évaluation des Titres n'est survenu ou n'a été constaté depuis l'approbation du Prospectus de Base.

Le Premier Supplément (a) sera publié sur le site internet (i) de l'AMF (www.amf-france.org) et (ii) de l'Emetteur (www.agence-france-locale.fr) et (b) sera disponible pour consultation et pour copie, sans frais, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, un jour quelconque de la semaine (à l'exception des samedis, des dimanches et des jours fériés), dans le bureau désigné de l'Agent Financier ou de l' (des) Agent(s) Payeur(s), tels qu'indiqués à la fin du Prospectus de Base.

Conformément à l'article 23 du Règlement Prospectus, les investisseurs qui ont déjà accepté d'acheter des titres ou d'y souscrire avant la publication du Premier Supplément et pour autant que les titres ne leur aient pas encore été livrés au moment où le fait nouveau significatif ou l'erreur ou l'inexactitude substantielle est survenu ou a été constaté ont le droit de retirer leur acceptation, ce droit pouvant être exercé pendant une période de deux jours ouvrables après la publication du Premier Supplément, soit jusqu'au 8 octobre 2020. Les investisseurs peuvent s'adresser à/aux Etablissement(s) Autorisé(s) s'ils souhaitent exercer leur droit de rétractation.

TABLE DES MATIÈRES

	Page
FACTEURS DE RISQUES	4
DOCUMENTS INCORPORES PAR REFERENCE	14
DESCRIPTION DE L'ÉMETTEUR.....	17
DESCRIPTION DES GARANTS ET DU MÉCANISME DE GARANTIE	26
EVENEMENTS RECENTS	74
INFORMATIONS GÉNÉRALES	86
RESPONSABILITÉ DU PREMIER SUPPLÉMENT AU PROSPECTUS DE BASE.....	88

FACTEURS DE RISQUES

1. Avant le facteur de risque « *Le contexte économique, financier, politique, et sanitaire des marchés sur lesquels l'Emetteur exerce ses activités ou se finance peut avoir un impact significatif sur la situation financière de l'Emetteur et sur ses résultats* », le facteur de risque suivant est ajouté en page 14 du Prospectus de Base :

« Les conséquences économiques de la pandémie de Covid-19 pourraient affecter négativement l'activité et la performance financière de l'Emetteur »

En décembre 2019, une nouvelle souche de coronavirus (Covid-19) est apparue en Chine. Le virus s'est propagé dans de nombreux pays devenant pandémie en mars 2020. Des mesures sanitaires très importantes (fermetures de frontières, interdictions de voyager, mesures de confinement...) ont été prises dans de nombreux pays pour lutter contre la propagation du virus. A ce jour, la pandémie n'est pas circonscrite et de nouvelles mesures sont mises en place.

Cette crise est susceptible d'avoir pour l'Emetteur des conséquences à trois égards :

- Au cours du premier semestre 2020, le marché du financement du secteur public local français, qui constitue le marché sur lequel l'Emetteur effectue l'ensemble de ses opérations de crédit, a été significativement affecté par la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19, qui a notamment entraîné le report du second tour des élections municipales. La récession en France devrait se traduire par une contraction d'une partie des recettes fiscales et tarifaires des collectivités locales, qui pourraient réduire à court et moyen terme leur capacité d'autofinancement et partant leurs dépenses d'investissement et éventuellement leur recours à l'emprunt même si celui-ci est traditionnellement moins soutenu en début de mandat pour le bloc communal. Les collectivités locales françaises, uniques emprunteurs et actionnaires du Groupe AFL ont été et continueront d'être sollicitées afin d'accompagner les populations et la reprise économique, ce qui aura des répercussions sur les dépenses locales, dont il n'est néanmoins pas encore possible d'évaluer les montants.
- L'augmentation significative de l'endettement public en France, consécutif aux dépenses gouvernementales de soutien aux ménages et aux entreprises, a entraîné et pourrait encore entraîner pour les prêteurs de la sphère publique française, dont l'Emetteur fait partie, une augmentation de leur coût de refinancement sur les marchés, celui-ci étant fortement lié au prix auquel le gouvernement français emprunte lui-même auprès des investisseurs. La dette publique de l'Etat français et dans une moindre mesure celle des collectivités pourrait connaître une augmentation dans les années futures dans le cadre des plans de relance contracycliques lancés, ce qui pourrait peser sur la qualité de crédit de la France et des collectivités.
- Au-delà de la France, le haut niveau d'endettement des États, consécutif aux politiques de soutien budgétaires qui ont été mises en œuvre, pourrait avoir des répercussions négatives sur la situation des marchés financiers sur lesquels opère l'Emetteur ainsi que sur la qualité de ces contreparties dans le cadre de ses investissements de trésorerie.

Bien qu'au premier semestre 2020 la production de Crédits Moyen-Long Terme de l'Emetteur ait été dynamique à hauteur de 247,5 millions d'euros (contre 166,3 millions d'euros au premier semestre 2019 et comparé à un total de 978 millions d'euros sur l'exercice clos le 31 décembre 2019) dans l'environnement décrit plus haut et que l'Emetteur ait pu reprendre ses opérations de refinancement dès le

mois d'avril 2020, pour le futur et dans la mesure où la pandémie n'est pas circonscrite, il ne peut être assuré que ces tendances se maintiennent.

Le contexte de la crise sanitaire a entraîné sur le premier semestre une augmentation significative du coût du risque de l'Emetteur. Cette hausse reflète l'impact du provisionnement ex-ante pour pertes attendues sous IFRS 9 en lien avec la crise sanitaire. Le coût du risque s'est établi 453 275 euros au 30 juin 2020 et s'est établi à 1,8 point de base des expositions pour 1 point de base au 31 décembre 2019 où le coût du risque s'était traduit par une reprise de provision à hauteur de 5 000 euros. Dans la mesure où la pandémie n'est pas circonscrite, le niveau de provisionnement est susceptible d'augmenter dans le futur.

Outre cet impact, les résultats et la situation financière de l'AFL au 30 juin 2020 ont été affectés par la hausse des spreads qui a impacté le coût des opérations de refinancement effectuées par l'Emetteur à partir d'avril 2020, toutefois compensée par la marge d'intérêt des crédits octroyés aux collectivités membres qui a augmenté dans le même temps.

L'impact négatif de la hausse des spreads de crédit des émetteurs des titres de la réserve de liquidité sur les fonds propres de l'Emetteur a été atténué par les mesures dites du « CRR quick fix ».

Les conséquences ultérieures de la pandémie sur l'Emetteur dépendront de sa durée et des mesures prises par les gouvernements et les banques centrales. »

2. Le facteur de risque « *Le contexte économique, financier, politique, et sanitaire des marchés sur lesquels l'Emetteur exerce ses activités ou se finance peut avoir un impact significatif sur la situation financière de l'Emetteur et sur ses résultats* », aux pages 14 et 15 du Prospectus de Base est modifié de la manière suivante :

« *Le contexte économique, financier, politique, institutionnel et sanitaire de la France, territoire sur lequel l'Emetteur exerce son activité de prêteur, ainsi que celui des zones sur lesquelles l'Emetteur se finance peuvent avoir un impact significatif sur la situation financière de l'Emetteur et sur ses résultats*

L'Emetteur étant un établissement financier dédié au financement des Collectivités, son activité est sensible à l'évolution de l'environnement économique, politique, institutionnel et sanitaire en France et en Europe et au dynamisme du secteur public local français.

Toute évolution défavorable des perspectives économiques en France pourrait freiner les investissements des collectivités, ce qui pourrait être susceptible de diminuer la production de crédit de l'Emetteur.

L'exposition de l'Emetteur au secteur public local français le soumet en outre aux risques provenant de la situation sociale en France, qui peut peser sur le budget des Collectivités, et aux risques provenant des changements de politiques publiques (locales ou nationales) relatives au financement des Collectivités, qui sont susceptibles de restreindre la capacité d'endettement des collectivités et de diminuer leur budget, ces deux facteurs pouvant ainsi affecter significativement la production de crédit de l'Emetteur.

Le marché du financement du secteur public local sur lequel évolue l'Emetteur pourrait également se réduire pour des raisons institutionnelles ou politiques propres à la France prenant la forme de freins et/ou de contraintes posés par l'Etat français sur l'endettement des collectivités, ou dans l'hypothèse où les Collectivités feraient face à des incertitudes juridiques et/ou budgétaires.

L'Emetteur, qui se finance sur les marchés financiers internationaux, est sensible à des détériorations significatives des conditions de marché et de l'environnement économique, mondial, qui pourraient résulter de crises affectant les marchés de capitaux ou du crédit, de contraintes de liquidité, de récessions régionales ou mondiales, d'une volatilité importante des taux d'intérêt ou des taux de change, d'un défaut

souverain, de la dégradation de la notation de la France, dont dépend la notation des Collectivités Membres, à la fois Garants des emprunts de l'Emetteur sur les marchés financiers et contreparties de l'Emetteur dans le cadre des Crédits Moyen-Long Terme qui leur sont octroyés et celle de l'Emetteur, du Brexit, de pandémies ou de changements climatiques.

En outre, si l'un de ces événements devait conduire à l'abaissement de la notation de la France et/ou des Membres et/ou de l'Emetteur, cela pourrait conduire à la détérioration des conditions de financement de l'Emetteur et au renchérissement des crédits consentis aux Membres, aggravant ainsi l'impact de ces événements de manière significative sur l'activité de l'Emetteur, sa condition financière, les résultats de son activité et dégradant sa position concurrentielle.

Une détérioration de la confiance des marchés sur les obligations souveraines, publiques ou supranationales, pourrait par ailleurs générer des moins-values latentes dans le portefeuille de liquidité de l'Emetteur qui porte des expositions importantes sur le risque souverain.

Ces différents événements peuvent intervenir de manière brutale et pourraient affecter de manière ponctuelle ou durable l'Emetteur et avoir un effet défavorable significatif sur sa situation financière et ses résultats (se référer également au facteur de risque « *Les conséquences économiques de la pandémie de Covid-19 pourraient affecter négativement l'activité et la performance financière de l'AFL* »).

3. Les facteurs de risque « *L'environnement concurrentiel et la demande sur le marché du financement du secteur public local pourrait affecter les activités de l'Emetteur* », « *L'Emetteur pourrait ne pas susciter l'intérêt attendu auprès des Collectivités* » et « *L'Emetteur exerce ces activités au bénéfice exclusif des Membres et ne dispose par conséquent d'aucune perspective de diversification* » aux pages 15 et 16 du Prospectus de Base sont remplacés par le facteur de risque suivant :

« L'environnement concurrentiel pourrait affecter les activités de l'Emetteur et celui-ci pourrait ne pas susciter l'intérêt attendu auprès des Collectivités. L'Emetteur exerce par ailleurs ces activités au bénéfice exclusif des Collectivités Membres et ne dispose par conséquent d'aucune perspective de diversification »

La concurrence existante et/ou croissante sur le marché du financement du secteur public local résultant notamment d'acteurs tels que le groupe LBP-SFIL-CAFFIL, la CDC, BEI, le groupe BPCE (se référer au paragraphe 2.4 « *position concurrentielle de l'Emetteur* » de la section 2 « *aperçu des activités* » de la partie « *Description de l'Emetteur* » du Prospectus de Base), pourrait conduire (i) à ce que les marges bénéficiaires de l'Emetteur soient fortement réduites et (ii) à ce que la production de nouveaux crédits pour l'Emetteur soit très limitée, ce qui affecterait négativement le produit net bancaire de l'Emetteur.

Bien que la création de l'Emetteur procède de la loi et réponde à une volonté forte et constamment exprimée ces dernières années par un nombre significatif de Collectivités, le développement des activités de l'Emetteur dépend de l'intérêt du modèle déployé par l'Emetteur pour les Collectivités. En 2019, l'Emetteur a représenté une part de marché estimée à près de 40% du besoin de financement de ses Membres et, au plan national, la production nouvelle de Crédits Moyen-Long Terme de l'Emetteur a représenté une part de marché estimée à 5,3% pour l'ensemble des collectivités.

Le développement pourrait être affecté par la réticence des Collectivités à adhérer à l'Agence France Locale, ce qui suppose que les Collectivités deviennent actionnaires de la ST, versent des ACI et se portent garantes au titre de la Garantie Membre, ou par les restrictions au recours à l'endettement dont elles pourraient faire l'objet.

Le manque d'intérêt des Collectivités pourrait retarder l'acquisition par l'Emetteur des fonds propres nécessaires au développement de son activité, et en l'absence de versements d'ACI suffisants, compromettre sa pérennité.

En application de l'article L. 1611-3-2 du CGCT, l'Emetteur exerce ses activités au bénéfice exclusif des Collectivités Membres ; elle ne dispose par conséquent d'aucune perspective de diversification. Bien qu'à ce jour le nombre de collectivités adhérant au Groupe Agence France Locale progresse de manière constante, en cas de perte d'attractivité du marché du financement des Collectivités, l'Emetteur ne pourra pas développer d'activité alternative, ce qui pourrait remettre en cause sa pérennité. »

4. Le facteur de risque « *L'Emetteur pourrait ne pas être en mesure de mettre en œuvre avec succès son plan d'affaires* » à la page 19 du Prospectus de Base est supprimé.
5. Le facteur de risque « *L'Emetteur est exposé au risque de liquidité* », aux pages 19 à 21 du Prospectus de Base est modifié de la manière suivante :

« *L'Emetteur est exposé au risque de liquidité* »

L'Emetteur est exposé à trois dimensions de risque de liquidité :

- le risque de prix de la liquidité : il s'agit du risque de détérioration des conditions de refinancement de certains actifs pouvant générer une perte en produit net bancaire compte tenu de la non-congruence entre l'échéance des actifs refinancés et l'échéance des passifs ; cette non-congruence se matérialisant le plus généralement par des actifs dont l'échéance est plus longue que les passifs.

Au 30 juin 2020, l'écart de durée de vie moyenne entre les actifs et les passifs de l'Emetteur est de 1,39 année et le ratio NSFR s'élève à 197%.

- le risque de financement : il s'agit du risque pour l'Emetteur d'être dans l'incapacité de lever la liquidité nécessaire pour faire face à ses engagements et aux besoins de financement liés à son développement (Au 30 juin 2020, le ratio réglementaire de liquidité (LCR) de l'Emetteur à 30 jours s'élève à 626% et l'Emetteur dispose d'une réserve de liquidité estimée s'élevant au 30 juin 2020 à 1 296,5 millions d'euros, lui permettant de faire face à ses besoins de trésorerie à plus de 12 mois).
- le risque d'illiquidité : il s'agit du risque de rupture de la trésorerie à court terme, notamment lié au risque pour l'Emetteur d'être dans l'impossibilité de céder sur un marché un actif sans être affecté par une perte de valeur.

Au 30 juin 2020, la valeur nette au bilan des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres s'élevait à 518 millions d'euros et l'impact des gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres s'élevait à -3,3 millions d'euros (se référer au Tableau de variation des capitaux propres des Comptes Intermédiaires Résumés IFRS de l'Emetteur au 30 juin 2020).

Le contexte actuel de forte volatilité des marchés financiers liée à la pandémie de Covid-19 et à la chute brutale des prix du pétrole ont conduit à une baisse significative généralisée du cours des instruments financiers et à des tensions sur le marché obligataire.

L'Emetteur a repris ses opérations de refinancement dès le mois d'avril 2020 et dispose d'un accès à TRiCP (TRaitement Informatique des Créances Privées) qui lui assure une ligne de crédit, disponible à tout instant, auprès de la Banque de France d'un montant de 70% de son encours au bilan de Crédits Moyen-Long Terme. Néanmoins, si l'Emetteur subissait, par exemple, une sortie imprévue de trésorerie

ou d'actifs remis en garantie (par exemple d'actifs remis en collatéral de ses opérations de dérivés de taux ou de change) et/ou si elle ne pouvait pas accéder au marché de la dette à des conditions jugées acceptables pour une période prolongée, sa situation financière pourrait être négativement affectée.

Une dégradation des conditions macroéconomiques (se référer aux facteurs de risque « *Les conséquences économiques de la pandémie de Covid-19 pourraient affecter négativement l'activité et la performance financière de l'Emetteur* » et « *Le contexte économique, financier, politique, institutionnel et sanitaire de la France sur laquelle l'Emetteur exerce son activité de prêteur ainsi que celui des zones sur lesquelles l'Emetteur se finance peuvent avoir un impact significatif sur la situation financière de l'Emetteur et sur ses résultats* » ci-dessus) ou un manque d'intérêt des collectivités pour les produits proposés par l'Emetteur (se référer au facteur de risque « *L'environnement concurrentiel pourrait affecter les activités de l'Emetteur et celui-ci pourrait ne pas susciter l'intérêt attendu auprès des Collectivités. L'Emetteur exerce par ailleurs ces activités au bénéfice exclusif des Collectivités Membres et ne dispose par conséquent d'aucune perspective de diversification* » ci-dessus), ou une perte opérationnelle pourrait en outre entraîner une dégradation de la notation de l'Emetteur affectant son accès au financement, ce qui aurait un impact sur sa situation financière. »

6. Le facteur de risque « *La variation des taux d'intérêt et des taux de change est susceptible de peser négativement sur la situation financière de l'Emetteur* » figurant aux pages 21 et 22 du Prospectus de Base est modifié de la manière suivante :

« Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt recouvre le risque pour l'Emetteur de subir des pertes provoquées par une évolution défavorable des taux d'intérêt du fait de l'ensemble de ses opérations de bilan et de hors bilan, notamment en cas de déséquilibre entre les taux d'intérêt générés par ses actifs et ceux dus au titre de son passif.

Afin de se prémunir contre le risque de taux d'intérêt, l'Emetteur conclut des contrats de couverture.

La politique de couverture du risque de taux d'intérêt de l'Emetteur consiste en une micro-couverture ou une macro-couverture quasi-systématique des dettes de l'Emetteur et des prêts octroyés par l'Emetteur pour les transformer en dettes ou prêts à taux variable indexés sur la référence Euribor 3 mois à l'aide de swaps de taux d'intérêt. La couverture mise en place génère un risque de liquidité – fonction de l'évolution des taux – du fait des appels de marge ainsi qu'un risque de crédit sur les banques contreparties des swaps ou la chambre de compensation LCH Clearent.

Au 30 juin 2020, la stratégie de couverture du risque de taux d'intérêt se traduit par un encours notionnel de swaps de 8,8 milliards d'euros. Le montant des appels de marge versés nets des appels de marge reçus, au titre des dérivés de taux, s'élève à 84,31 millions d'euros.

Il demeure néanmoins une exposition au risque de taux d'intérêt pouvant résulter en particulier (i) de l'emploi d'une partie des fonds propres de l'Emetteur en prêts à taux fixes octroyés aux collectivités ou (ii) de certaines positions de court terme.

Une évolution des taux pourrait avoir un impact négatif sur la valeur actuelle nette de l'Emetteur et sur les résultats futurs.

Au 30 juin 2020, la sensibilité de la valeur actuelle nette (VAN) des fonds propres de l'Emetteur s'élève à +0,5% sous hypothèse d'une translation parallèle de plus 100 points de base et +1,3% sous hypothèse d'une translation de plus 200 points de base de la courbe des taux.

	30/06/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	Limite
Sc. +100bp	0,5%	-3,2%	-3,8%	-3,7%	-7,9%	±15%
Sc. -100bp	-0,2%	4,0%	4,6%	4,4%	9,0%	±15%
Sc. -100bp (floor)	0,0%	2,0%	2,4%	2,3%	2,2%	±15%
Sc. +200bp	1,3%	-5,8%	-7,1%	-6,7%	-11,8%	±15%
Sc. -200bp	0,0%	8,9%	10,0%	9,7%	15,7%	±15%
Sc. -200bp (floor)	0,0%	2,0%	2,6%	2,5%	2,2%	±15%

A compter de l'exercice 2019, l'Emetteur a mis en œuvre les scénarios de calcul de la sensibilité de la valeur actuelle nette (VAN) de ses fonds propres à des hypothèses de variation non linéaire de la courbe de taux (IRRBB). Au 30 juin 2020, la sensibilité de la VAN à ces différents scénarios figure dans le tableau ci-dessous.

	30/06/2020	31/12/2019	31/12/2018	Limite
Hausse parallèle + 200 bps	1,3%	-5,8%	-5,7%	±15%
Baisse parallèle -200 bps	0,0%	8,9%	8,6%	±15%
Hausse des taux courts	4,2%	2,4%	-8,4%	±15%
Baisse des taux courts	-4,4%	-2,5%	9,0%	±15%
Pentification	-3,9%	-5,4%	-8,2%	±15%
Aplatissement	4,3%	4,8%	8,9%	±15%

Au cours du premier semestre 2020, la sensibilité de la valeur actuelle nette de l'Emetteur aux différents scénarios de variation de taux est restée inférieure à 15% des fonds propres.

Par ailleurs, l'inquiétude suscitée sur les marchés par l'impact sur l'économie de la pandémie de Covid-19 pourrait conduire à des tensions sur les taux courts susceptibles d'avoir un impact sur la situation de l'Emetteur.

Enfin, il convient de relever que les autorités de place envisagent le remplacement ou un changement de méthodologie des indices monétaires (Indices Libor et Euribor notamment), dont certains pourraient être utilisés par l'Emetteur soit dans le cadre de ses opérations de couverture de taux d'intérêt, soit dans le cadre des émissions réalisées sous-programme, soit dans le cadre des Crédits Moyen-Long Termes, par des indices alternatifs fondés davantage sur les transactions plutôt que sur les déclarations des acteurs. Bien que les autorités de place qui travaillent à ces évolutions soient conscientes des potentiels impacts systémiques liés à ces évolutions et cherchent à les éviter, cette évolution pourrait générer une perte sur le produit net bancaire et/ou un impact sur les fonds propres de l'Emetteur.

Risque de change

Le risque de change recouvre le risque pour l'Emetteur de générer des pertes au titre de capitaux empruntés ou prêtés dans des devises autres que l'euro.

Afin de se prémunir contre le risque de risque de change, l'Emetteur conclut des contrats de couverture. La politique de l'Emetteur vise à couvrir le risque de change de façon systématique par la mise en place de swaps de micro-couverture de change. Ainsi, les actifs et les passifs libellés dans des devises autres que l'euro sont systématiquement couverts en euros dès leur entrée au bilan jusqu'à leur échéance finale.

Au 30 juin 2020, l'encours notionnel des swaps de change s'élève à 705 millions d'euros. La couverture mise en place génère un risque de liquidité compte tenu des appels de marge sensible à l'évolution des taux de change ainsi qu'un risque de crédit sur les banques contreparties des swaps. Le montant des appels de marge versés nets des appels de marge reçus, au titre de ces instruments de couverture est de 2,75 millions d'euros au 30 juin 2020. »

7. Le facteur de risque « *L'Emetteur est exposé au risque de crédit de ses emprunteurs et contreparties* » figurant aux pages 22 à 25 du Prospectus de Base est modifié de la manière suivante :

« Le risque de crédit de ses emprunteurs

En application de l'article L. 1611-3-2 du CGCT, l'Emetteur exerce ses activités au bénéfice exclusif des Collectivités Membres du Groupe Agence France Locale, qui sont actionnaires de la société-mère de l'Emetteur et garantes des titres de créance émis par ce dernier à hauteur de l'encours de leurs Crédits Moyen-Long Terme respectifs. Au 30 juin 2020, la totalité des engagements de crédit aux Collectivités portés par l'AFL s'élève à 3 691,9 millions d'euros.

Au 30 juin 2020, le portefeuille de prêts octroyés est constitué à 79,6% d'expositions sur l'ensemble du bloc communal, 10,5% sur les départements, 5,5% sur les régions et 4,5% sur les établissements publics territoriaux (EPT).

Les Collectivités Membres sont soit des collectivités territoriales au sens de l'article 72 de la Constitution, soit des EPCI à fiscalité propre, dotés de la personnalité morale, de l'autonomie financière juridique et du pouvoir de s'administrer librement dans les conditions prévues par la loi, soit des établissements publics territoriaux mentionnés à l'article L. 5219-2 du CGCT. En outre, conformément à la Loi Engagement et Proximité, peuvent adhérer au Groupe Agence France Locale tous les groupements de collectivités territoriales, et les établissements publics locaux. Dans tous les cas, les Collectivités adhérentes doivent satisfaire aux conditions de seuils définis dans le décret d'application n°2020-556 en date du 11 mai 2020, paru le 12 mai 2020 (le Décret), qui s'appliquent à tous les nouveaux entrants à compter de la publication du Décret (se référer à la section « Description des Garants et du Mécanisme de Garantie » du Prospectus de Base). A la suite de la Loi Engagement et Proximité, le Groupe Agence France Locale modifie son corpus juridique et ses process internes en vue d'intégrer les nouvelles typologies de collectivités actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires de la ST réunie le 28 mai 2020 a d'ores et déjà approuvé l'intégration des Syndicats.

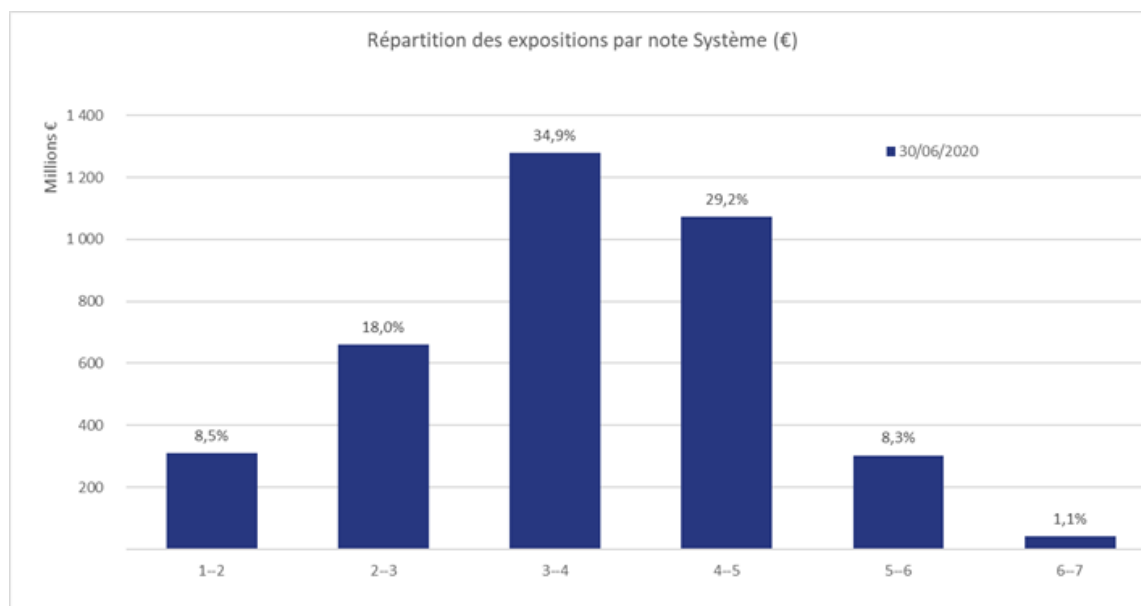
L'obtention de la qualité de Membre repose sur la nécessité de disposer pour la Collectivité d'une note supérieure à 6 en application de la méthodologie de notation adoptée par le Conseil d'administration de la ST, sur proposition du Directoire et avis du Conseil de surveillance de l'Emetteur basée sur trois critères : (i) la solvabilité, (ii) les marges de manœuvre budgétaires et (iii) le poids de l'endettement de la Collectivité concernée, ces trois critères étant pondérés en fonction de leur importance (se référer au paragraphe 2.5 (a) « Politique de notation » de la section « Description de l'Emetteur »).

Depuis le 12 mai 2020, date de parution du décret d'application n°2020-556, les Collectivités souhaitant devenir Membre doivent en outre satisfaire des conditions de seuils lors de leur l'adhésion. Elles doivent disposer d'une capacité de désendettement, définie comme le rapport entre l'encours de dette à la date de clôture des comptes et l'épargne brute de l'exercice écoulé et exprimée en nombre d'années, constatée lors du pénultième exercice, inférieure à (i) douze années sur la moyenne des trois dernières années pour les communes, la Ville de Paris, les groupements et établissements publics locaux, (ii) dix années sur la moyenne des trois dernières années pour les départements et la métropole de Lyon et (iii) neuf années sur la moyenne des trois dernières années pour les régions, la collectivité de Corse, les collectivités territoriales de Guyane et de Martinique. Lorsque la capacité de désendettement est supérieure aux seuils fixés, les Collectivités peuvent néanmoins adhérer si la marge d'autofinancement courant, calculée sur la moyenne des trois dernières années et constatée lors du pénultième exercice, est inférieure à 100%.

Dans le cadre de sa politique d'octroi de crédit, l'Emetteur tient compte de la note du Membre concerné (se référer au paragraphe 2.6 (a) « Politique d'octroi » de la section « Description de l'Emetteur »).

La décomposition par notation du portefeuille de prêts aux collectivités locales de l'Emetteur fait apparaître un portefeuille granulaire et de bonne qualité. Au 30 juin 2020, ce portefeuille est à plus de 26% exposé sur des collectivités locales de notes comprises entre 1 et 2,99. Les cinq plus grandes expositions représentent 13,4% de l'actif. La première exposition représente 2,8% de l'actif et la cinquième 2,6%. Au 30 juin 2020, la note moyenne des prêts effectués par l'Emetteur à ses Membres, pondérée par les encours, s'élève à 3,65 (sur la base des données comptables des collectivités pour 2018). Cette note est stable sur un an.

Le graphique suivant présente la répartition par note du portefeuille de crédits octroyés par l'Emetteur à ses Membres :



Les Collectivités, membres actuels ou futurs, sont considérées comme ayant un profil de risque très limité du fait des règles institutionnelles encadrant leur fonctionnement, qui sont similaires d'une catégorie de Membre à l'autre, et en conséquence les opérations de crédit accomplies par l'Emetteur bénéficient de ce même profil. Néanmoins, une défaillance d'un Membre au titre de ses obligations vis-à-vis de l'Emetteur ou dans le cadre de ses obligations au titre de la Garantie Membre ne peut être exclue. Au 30 juin 2020, l'encours de créances douteuses de l'Emetteur s'élève à 6,8 millions d'euros soit 0,1% du portefeuille de crédit de l'Emetteur. Ce risque est accru dans le cadre d'une situation économique et financière dégradée telle que celle liée à la pandémie de Covid-19.

Dans la mesure où l'Emetteur ne peut octroyer des crédits qu'aux Membres, l'Emetteur affiche par nature une concentration forte de son risque de crédit sur une typologie unique d'acteurs. L'Emetteur est donc exposé à la détérioration éventuelle de la situation de ce secteur (se référer également au facteur de risque « *Le contexte mondial, économique, financier, politique, et sanitaire lié aux marchés sur lesquels l'Emetteur exerce ses activités ou se finance peut avoir un impact significatif sur la situation financière de l'Emetteur et sur ses résultats* »).

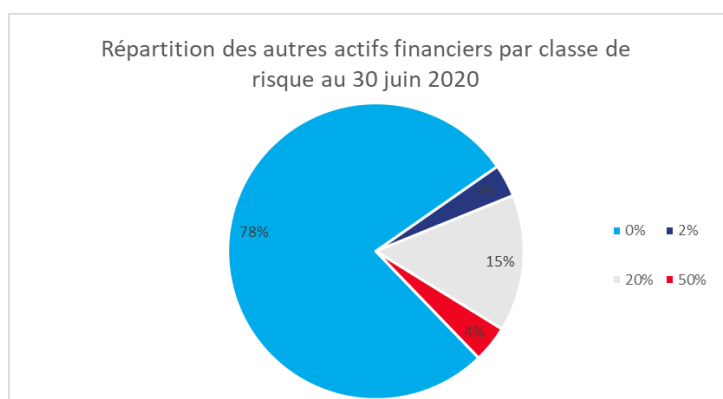
La réalisation de tels risques pourrait résulter en une perte de valeur pour l'Emetteur.

Le risque de crédit de ses contreparties

Du fait de ses investissements de trésorerie, l'Emetteur supporte un risque de crédit sur les émetteurs des titres présents dans son portefeuille de trésorerie. Quoique la politique d'investissement de l'Emetteur soit

prudente, l'Emetteur reste exposé au risque d'incapacité des émetteurs de titres dans lesquels il a investi d'honorer leurs obligations financières, risque accru dans le cadre d'une situation économique et financière dégradée telle que celle liée à la pandémie de Covid-19. La survenance d'un tel évènement peut générer une perte en résultat et/ou venir peser sur les fonds propres de l'Emetteur.

Les notations des expositions de l'Emetteur sont de très bonne qualité, avec, au 30 juin 2020, plus de 68% d'expositions dont les notations sont égales ou supérieures à Aa2 sur l'échelle de Moody's. La pondération moyenne en risques pondérés de ce portefeuille s'élève à 5%. Les expositions de la réserve de liquidité de l'Emetteur sont fortement pondérées sur des classes de risque très faibles, 78% du portefeuille étant investi sur des classes de risque pondérées à 0%, 4% sur des classes de risque pondérées à 2%, 15% sur des classes de risque pondérées à 20% et 4% sur des classes de risque pondérées à 50%.



Par ailleurs, l'Emetteur compense en chambres de compensation la quasi-totalité de ses dérivés de taux d'intérêt et en bilatéral ses dérivés de change. Au 30 juin 2020, le montant des appels de marge versés s'élevait à 87,06 millions d'euros. L'Emetteur n'est pas en mesure d'assurer que ses contreparties dans le cadre des contrats de couverture mis en place seront en mesure de faire face à leurs obligations, qu'il s'agisse de chambres de compensation ou d'établissements bancaires, une défaillance de leur part pouvant affecter la situation financière de l'Emetteur.

8. Le facteur de risque « *L'Emetteur est exposé au risque lié aux ressources humaines* » figurant à la page 25 du Prospectus de Base est modifié de la manière suivante :

« *L'Emetteur est exposé au risque lié aux ressources humaines* »

Du fait de son modèle et en raison du contexte de démarrage de ses activités, l'Emetteur s'appuie sur un nombre limité de personnes (29 salariés au 30 juin 2020) pour assurer son exploitation opérationnelle. La perte d'une ou plusieurs personnes essentielles à son activité, que ce soit dans le cadre de débauchage ou d'indisponibilité temporaire ou permanente (accident, maladie) est donc susceptible d'avoir un impact significatif sur la poursuite de son activité ou de compromettre sa pérennité. Ces risques sont accrus dans le contexte de crise sanitaire lié à la pandémie de Covid 19. »

9. Le facteur de risque « *Une défaillance opérationnelle, une interruption ou un incident d'exploitation affectant les partenaires de l'Emetteur, ou une défaillance ou une violation des systèmes d'information de l'Emetteur pourrait entraîner des pertes* » figurant aux pages 25 et 26 du Prospectus de Base est modifié de la manière suivante :

« *Une défaillance opérationnelle, une interruption ou un incident d'exploitation affectant les partenaires de l'Emetteur, ou une défaillance ou une violation des systèmes d'information de l'Emetteur pourrait entraîner des pertes* »

Le montant des exigences de fonds propres au titre des risques opérationnels s'élève à 1,6 millions d'euros au 30 juin 2020.

Les systèmes de communication et d'information constituent des éléments essentiels à l'activité et au fonctionnement de l'Emetteur du fait de son activité d'établissement de crédit. L'Emetteur a choisi de faire largement appel à l'externalisation de ces éléments. Toute panne, dysfonctionnement, interruption ou violation de ses systèmes ou de ceux de ses prestataires externes (y compris cyber risque), ou de ceux d'autres intervenants de marché (tels que les chambres de compensation, intermédiaires et prestataires de services financiers), même brèves et temporaires, pourraient entraîner des perturbations importantes dans l'activité de l'Emetteur.

De tels incidents pourraient avoir un impact significatif sur la capacité de l'Emetteur à conduire ses activités et seraient de nature à entraîner des pertes opérationnelles significatives directes ou indirectes et à porter ainsi atteinte à la réputation de l'Emetteur.

Au cours de l'exercice écoulé, aucune perte opérationnelle d'un montant significatif n'est survenue. Ces risques sont accrus dans le contexte de crise sanitaire lié à la pandémie de Covid 19 »

10. Le facteur de risque « *Le risque de litige entre l'Emetteur et l'une de ces contreparties pourrait entraîner des pertes* » figurant à la page 26 du Prospectus de Base est modifié de la manière suivante :

« D. Le risque de litige entre l'Emetteur et l'une de ces contreparties pourrait entraîner des pertes

L'Emetteur n'a fait l'objet d'aucun litige au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et du semestre clos le 30 juin 2020. Néanmoins, il ne peut être exclu qu'un litige survienne dans le cadre de ses activités, notamment avec un Membre, ce qui porterait atteinte à la réputation de l'Emetteur et pourrait générer une perte de valeur pour l'Emetteur. »

DOCUMENTS INCORPORES PAR REFERENCE

Après le sixième paragraphe de la section intitulée « Documents incorporés par référence » figurant aux pages 48 à 51 du Prospectus de Base, les paragraphes suivants sont insérés :

« - les sections citées dans le tableau ci-dessous du rapport financier au 30 juin 2020 incluant notamment les comptes intermédiaires résumés de l'Emetteur au 30 juin 2020 présentés en normes IFRS incluant le rapport d'examen limité des commissaires aux comptes de l'Emetteur concernant les comptes intermédiaires résumés précités (les **Comptes Intermédiaires Résumés IFRS de l'Emetteur au 30 juin 2020**) ;

http://www.agence-france-locale.fr/sites/afl/files/base_documentaire/2020-09/AFL%20-%20Rapport%20financier%20semestriel%202020%20-%20Vdef%20-%20Version%20avec%20comptes%20et%20rapports.pdf

- les sections citées dans le tableau ci-dessous du rapport financier au 30 juin 2020 incluant notamment les comptes sociaux intermédiaires résumés de l'Emetteur au 30 juin 2020 établis selon les principes comptables français (*French GAAP*) incluant le rapport d'examen limité des commissaires aux comptes de l'Emetteur concernant les comptes sociaux intermédiaires résumés précités (les **Comptes Sociaux Intermédiaires Résumés French GAAP de l'Emetteur au 30 juin 2020**) ;

http://www.agence-france-locale.fr/sites/afl/files/base_documentaire/2020-09/AFL%20-%20Rapport%20financier%20semestriel%202020%20-%20Vdef%20-%20Version%20avec%20comptes%20et%20rapports.pdf

- les sections citées dans le tableau ci-dessous des comptes consolidés intermédiaires résumés de la ST au 30 Juin 2020 incluant le rapport d'examen limité des commissaires aux comptes de la ST concernant les comptes intermédiaires précités (les **Comptes Consolidés Intermédiaires Résumés de la ST au 30 juin 2020**) ; et

http://www.agence-france-locale.fr/sites/afl/files/base_documentaire/2020-09/AFL%20ST%20Comptes%20consos%20et%20rapports.pdf »

Après la table de concordance de la section intitulée « Documents incorporés par référence » figurant aux pages 50 à 51 du Prospectus de Base, le tableau suivant est inséré :

Table de concordance

Information incorporée par référence (Annexe 6 du Règlement (UE) 2019/980)	Référence
Informations financières concernant l'actif et le passif, la situation financière et les résultats de l'Émetteur	
	Comptes Intermédiaires Résumés IFRS de l'Émetteur au 30 juin 2020
<u>Informations financières intermédiaires</u> <u>Etats Financiers</u>	
Bilan Compte de résultat Résultat net et gains ou pertes latents ou différés comptabilisés directement en capitaux propres Tableau de variation des capitaux propres Tableau de flux de trésorerie Annexes	Page 43 Page 44 Page 45 Page 46 Page 47 Pages 48 à 65
<u>Vérifications des informations financières intermédiaires</u> Rapport d'examen limité des commissaires aux comptes	Pages 66 à 68
	Comptes Sociaux Intermédiaires Résumés <i>French GAAP</i> de l'Émetteur au 30 juin 2020
<u>Informations financières intermédiaires</u> <u>Etats Financiers</u>	

Bilan	Page 70
Compte de résultat	Page 71
Engagement hors bilan	Page 72
Annexes	Pages 73 à 82
<u>Vérifications des informations financières intermédiaires</u>	
Rapport d'examen limité des commissaires aux comptes	Pages 83 à 85

Informations financières concernant l'actif et le passif, la situation financière et les résultats de la ST	
	Comptes Consolidés Intermédiaires Résumés de la ST IFRS au 30 juin 2020
<u>Informations financières intermédiaires</u>	
<u>Etats Financiers consolidés</u>	
Bilan consolidé	Page 1
Compte de résultat consolidé	Page 2
Résultat net et gains ou pertes latents ou différés comptabilisés directement en capitaux propres	Page 3
Tableau de variation des capitaux propres	Page 4
Tableau des flux de trésorerie	Page 5
Annexes	Pages 6 à 20
<u>Vérifications des informations financières intermédiaires</u>	
Rapport d'examen limité des commissaires aux comptes	Pages 21 à 23

DESCRIPTION DE L'ÉMETTEUR

La section « Description de l'Emetteur » du Prospectus de Base fait l'objet des modifications décrites ci-après.

1. Le paragraphe (i) « siège social » du paragraphe (d) « Renseignements généraux » du paragraphe 1.1 « Historique et évolution de l'Emetteur » figurant à la page 121 du Prospectus de Base est supprimé dans sa globalité et remplacé comme suit :

« L'adresse du siège social et les coordonnées téléphoniques et Internet de l'Emetteur sont les suivantes :

Agence France Locale
112 Boulevard Garibaldi, 69006 Lyon, France
Tél. : +33 (0)4 81 11 29 33
Fax : +33 (0)4 81 11 29 20
Site Internet : www.agence-france-locale.fr
E-mail : thiebaut.julin@agence-france-locale.fr »

L'adresse professionnelle des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance figurant dans le Prospectus de Base est réputée être mise à jour en conséquence.

2. Le dernier paragraphe du paragraphe (b) « Investissements financiers » du paragraphe 1.2 « Investissements » figurant à la page 123 du Prospectus de Base est supprimé dans sa globalité et remplacé comme suit :

« Au 30 juin 2020, l'ensemble des actifs financiers composant la réserve de liquidité s'élevaient à 1,296 millions d'euros. »

3. Le dernier paragraphe du paragraphe (i) « *Un octroi de crédit plafonné et indexé sur la qualité de signature du Membre* » du paragraphe (a) « Le Crédit Moyen-Long Terme » du paragraphe 2.6 « Politique d'octroi » du paragraphe 2 « Aperçu des activités » de la section « Description de l'Emetteur » figurant à la page 134 du Prospectus de Base est supprimé dans sa globalité et remplacé comme suit :

« Au 30 juin 2020, l'encours total des Crédits Moyen-Long Terme selon le référentiel IFRS, s'élevait à 3,411 millions euros. »

4. Le paragraphe 5 « Prévisions de chiffres d'affaires et de bénéfices » figurant à la page 144 du Prospectus de Base est supprimé dans sa globalité et remplacé comme suit :

« PREVISIONS DE CHIFFRES D'AFFAIRES ET DE BENEFICES »

Le présent paragraphe décrit les objectifs stratégiques et financiers qui ont été établis par l'Emetteur dans le cadre de son nouveau plan d'affaires pour les années 2020 et 2021.

En effet, l'Emetteur considère que l'ensemble des mesures qui ont été prises tant au niveau gouvernemental qu'au niveau de l'Union Européenne permet d'effectuer à nouveau des prévisions sur ses résultats pour 2020 et 2021 sur la base d'hypothèses réalistes et prudentes.

Les prévisions pour les exercices clos le 31 décembre 2020 et le 31 décembre 2021 présentées ci-dessous sont fondées sur des données, des hypothèses et des estimations considérées comme raisonnables par l'Emetteur au 29 septembre 2020. Ces données sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées en raison des incertitudes liées notamment à l'environnement économique, financier, comptable, concurrentiel,

règlementaire et fiscal ou en fonction d'autres facteurs dont l'Emetteur n'aurait pas connaissance au 29 septembre 2020. En outre, la matérialisation de certains risques décrits au chapitre « facteurs de risque » du présent Prospectus de Base pourrait avoir un impact sur les activités, la situation financière, les résultats ou les perspectives de l'Emetteur et donc remettre en cause ces prévisions. La réalisation de ces prévisions suppose l'atteinte des objectifs de l'Emetteur, présentés dans les hypothèses. L'Emetteur ne prend donc aucun engagement ni ne donne aucune garantie quant à la réalisation des prévisions figurant à la présente section.

Il convient par ailleurs de noter que l'Emetteur pourra modifier les hypothèses présentées ci-après et dont il a le contrôle dans le but d'adapter sa stratégie de développement au regard de l'évolution des conditions dans lesquelles il opère.

Les prévisions présentées ci-dessous, et les hypothèses qui les sous-tendent, ont été établies et élaborées en application des dispositions du règlement délégué (UE) n°2019/980. L'Emetteur a établi et élaboré ses prévisions pour les exercices clos le 31 décembre 2020 et le 31 décembre 2021 sur une base comparable à ses informations financières historiques et conformément aux méthodes comptables appliquées dans les comptes de l'Emetteur pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 et pour la période intermédiaire de six mois close le 30 juin 2020.

1. Hypothèses

Le plan d'affaires de l'Emetteur pour les années 2020 et 2021 repose sur les principes et les hypothèses présentés dans les paragraphes suivants.

- **Hypothèses relatives à des facteurs que peuvent influencer les membres des organes de direction :**
 - La poursuite de la mise en œuvre de la stratégie de l'Emetteur depuis le démarrage de ses activités en 2015 visant à accroître la part de marché de l'Emetteur, qui a pour objectif de long terme d'atteindre 25% du marché des crédits octroyés annuellement aux collectivités françaises, sur la base de l'hypothèse d'un marché dont le volume annuel serait d'environ 15 milliards d'euros. Il en résulte que le plan d'affaires de l'Emetteur a été construit en prenant pour hypothèse une progression régulière du taux d'emprise du Groupe AFL auprès des collectivités locales éligibles à l'adhésion. Ce taux d'emprise est exprimé en pourcentage de l'encours de la dette totale des collectivités locales membres du Groupe AFL. L'objectif de progression du taux d'emprise retenu dans le plan d'affaires, est de 0,8% en 2020 et 0,9% en 2021. Il correspond à un rythme soutenu de nouvelles adhésions de collectivités, tel que le Groupe AFL l'a enregistré au cours des exercices précédents et désormais renforcé par l'élargissement du périmètre de la base actionnariale à de nouvelles catégories de collectivités, consécutif à la loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019. Les objectifs retenus dans le plan d'affaires de l'Emetteur tiennent compte d'un niveau d'incertitude élevé résultant des conséquences économiques et financières de la pandémie de Covid 19.
 - Les estimations d'apports en capital initial (ACI) et de production de crédits qui résultent de l'augmentation du taux d'emprise de l'AFL pour la période 2020-2021 sont présentées dans ci-après.
 - L'augmentation des fonds propres prévus pour 2020 et 2021 résultant des adhésions de nouvelles collectivités locales, s'appuie sur la poursuite de la tendance enregistrée au cours des exercices précédents et au cours du premier semestre de l'année 2020 ainsi que

sur les engagements contractuels d'apports en capital initial (ACI), lié au mécanisme de libération échelonné desdits engagements, entre l'AFL-ST et les collectivités membres.

Le tableau ci-dessous présente les prévisions de l'Emetteur en matière d'augmentation des fonds propres de l'AFL-ST:

Année	2020	2021
Objectif d'engagements de capital cumulés au 31 décembre (en millions d'euros)	196	213
Objectif d'apports en capital libérés (en millions d'euros) (fonds propres consolidés) au 31 décembre	163	174

Ces agrégats correspondent au capital de la société-mère de l'Emetteur, étant précisé que plus de 95 % de ces apports en capital sont redescendus au niveau de l'Emetteur.

- La poursuite de la croissance de la production de crédit et du produit net bancaire sur la tendance observée au premier semestre 2020 et confirmée sur les deux premiers mois du troisième trimestre 2020 ; tendance qui devrait se poursuivre sur la fin de l'exercice, tirée par un marché toujours dynamique, et sur 2021, grâce notamment à l'augmentation du nombre des emprunteurs, consécutif à l'adhésion de nouvelles collectivités.

Le plan d'affaires prend pour hypothèse une production de crédit aux collectivités membres aux conditions suivantes : des prêts amortissables d'une durée de vie moyenne de 17 ans, dont la marge moyenne intègre le coût du risque, la rémunération des fonds propres, la couverture des charges d'exploitation de l'Emetteur ainsi que le coût de la liquidité de l'Emetteur, en tenant compte d'un environnement caractérisé par un niveau de liquidité très abondant.

La production de crédit à moyen et long terme est liée aux hypothèses d'augmentation des fonds propres et à la saisonnalité du recours à l'emprunt par les collectivités locales en fonction notamment du cycle électoral mais aussi d'une visibilité encore limitée eu égard à la pandémie de Covid 19 et ses effets sur l'activité économique et les conditions de marché. Toutefois, le volume de production de crédits peut toujours être infléchi dans un sens ou dans l'autre par les organes de direction ou de supervision de l'Emetteur en tenant compte des exigences de maintenir un niveau de capitalisation élevé de l'Emetteur.

Le tableau ci-dessous présente les prévisions de l'Emetteur en matière de production de crédit à moyen et long terme, hors rachat de créances, et d'encours de crédit long terme au cours des deux prochaines années :

Année	2020	2021
Objectif de production de crédit (en millions d'euros)	800	900
Objectif d'encours de crédit (en millions d'euros)	3 599	4 193

- Les charges d'exploitation :
 - o Dans le cadre de la préparation de son plan d'affaires, l'Emetteur a estimé que ses charges d'exploitation devraient évoluer de la façon suivante au cours des deux prochaines années :

Année	2020	2021
Charges d'exploitation prévues (en millions d'euros)	11,4	10,9

- o Les charges d'exploitation pour 2020 et 2021 tiennent compte d'une progression annuelle de 3% des charges de personnel et des charges administratives, de 5% des taxes, impôts et contributions obligatoires, dont la taxe pour le Fonds de Résolution Unique et d'une baisse des amortissements consécutifs à l'arrivée à échéance de ces derniers pour la partie correspondant aux investissements importants qui avaient été réalisés par l'émetteur à sa création.
- **Hypothèses relatives à des facteurs échappant à l'influence des organes de direction :**
 - Les effets de la crise sur les adhésions : le rythme d'adhésion de nouvelles collectivités locales au capital de la Société Territoriale (l'AFL-ST) est sujet à de nombreuses variables ou circonstances qui en partie échappent à l'Emetteur.
 - L'évolution de la situation des marchés financiers et la marge de refinancement de l'Emetteur :
 - o Le plan d'affaires de l'Emetteur a été établi sur l'hypothèse d'un spread émetteur tenant compte des émissions obligataires réalisées depuis le début de ses activités en 2015, ainsi que des évolutions observées depuis la pandémie de Covid-19, qui se traduisent par un élargissement de la marge d'émission des agences publiques françaises contre les obligations assimilables du Trésor (OAT).
 - o La stratégie de financement de l'Emetteur vise à solliciter le marché international des capitaux et principalement le marché de la dette en euro par l'émission régulière d'obligations présentant des caractéristiques standards en maturité, en taille et en taux, complétée par des placements privés permettant d'optimiser l'adossement actif passif et le coût de financement global de l'Emetteur. Cette stratégie permet d'apporter de manière régulière et à des marges attractives les ressources dont l'Emetteur a besoin.
 - o Toutefois, indépendamment de sa volonté, l'Emetteur pourrait avoir à subir des événements se traduisant par une augmentation de son coût de financement résultant d'une détérioration des conditions de marché et qui se traduirait par une augmentation de la charge d'intérêt payée sur sa dette et qu'il ne serait pas en mesure de pouvoir refacturer aux emprunteurs. Parce que la formation du résultat de l'Emetteur provient principalement de la rémunération moyenne de l'encours de crédit nette de la charge des intérêts de la dette, une telle augmentation de la charge des intérêts sur la fin de l'année 2020 et sur 2021, n'aurait que des effets limités à court et moyen terme.

- L'évolution des conditions de marché sur la consommation de collatéral de l'Emetteur :
 - o Conformément à sa politique de couverture du risque de taux d'intérêt et du risque de change, l'Emetteur a recours à des swaps de taux d'intérêt afin de variabiliser les actifs et les passifs au bilan portant un taux fixe, contre l'Euribor 3 mois, ainsi qu'à des swaps de devise pour les instruments de dette ou les titres à l'actif, qui sont libellés en devises. En conséquence, le plan d'affaires simule les appels de marge potentiels sur la base de la consommation maximale de collatéral potentielle liée au portefeuille des dérivés de l'Emetteur. La consommation maximale est calculée comme un pourcentage du montant du portefeuille de dérivés déterminé sur la base du maximum des appels de marge effectivement observés sur une période de 30 jours, depuis le début des activités de l'Emetteur.
- Le rendement des actifs constitutifs de la réserve de liquidité :
 - o Le plan d'affaires est construit en prenant pour hypothèse un taux de rendement des actifs de la réserve de liquidité qui est inférieur au taux d'intérêt des ressources levées sur le marché, créant ainsi un coût de portage pour l'Emetteur. Toutefois, ce coût de portage pourrait s'accroître si l'écart entre les conditions de refinancement de l'Emetteur et le taux de dépôt de la Banque Centrale Européenne venait à s'accroître.
- Coût du risque et provisions ex ante conformément à l'application de la norme IFRS 9
 - o Le plan d'affaires a été établi avec une hypothèse de coût de risque stable eu égard à la qualité des actifs portés au bilan de l'AFL, aussi bien dans la réserve de liquidité que pour l'encours de crédit, qui se caractérisent par une grande qualité de crédit.
 - o Toutefois, le plan d'affaires intègre les exigences relatives à la norme IFRS 9 sur les provisions ex ante qui doivent être constituées sur les expositions de l'Emetteur et leur impact sur ses fonds propres. A ce titre, les pondérations des scénarii macroéconomiques sous-jacents au modèle de calcul des provisions ex ante, ont été revues en lien avec la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid 19.

2. Etats financiers prévisionnels de l'Emetteur

Sur la base des hypothèses développées au paragraphe ci-dessus et sous réserve de leur réalisation, l'Emetteur a établi les projections ci-après en normes IFRS pour les deux prochaines années.

(a) Eléments bilanciaux : objectifs 2020-2021 (en millions d'euros) :

	2020	2021
Prêts et créances sur la clientèle	3 589	4 193
Réserve de liquidité	1 185	1 544
Autres actifs ¹	119	132
Total actifs	4 893	5 868

¹ Cette ligne correspond à la somme des immobilisations incorporelles, des actifs différés d'impôts et du collatéral posté auprès des contreparties et de la chambre de compensation, lié aux appels de marge sur les produits dérivés dans le cadre de la politique de couverture de l'Emetteur.

Dettes représentées par un titre	4 732	5 695
Autres Passifs	23	24
Fonds propres (y compris résultat de l'exercice)	137	149
Total passifs et capitaux propres	4 893	5 868

Il est à noter qu'une partie du produit de la dette émise par l'Emetteur vise à financer sa réserve de liquidité (« Réserve de liquidité ») pour des besoins opérationnels et prudentiels en application de la réglementation applicable aux établissements financiers.

(b) Eléments de formation du résultat : objectifs 2020-2021 (en millions d'euros) :

	2020	2021
Produit net bancaire	11,6	13
Résultat brut d'exploitation	0,22	2,1

La prévision de produit net bancaire à 11,6 millions d'euros pour 2020 est en ligne avec celle qui avait été estimée en 2019 dans le cadre des prévisions pour la période 2019-2020. »

5. Dans le tableau présentant la composition du Conseil de surveillance de l'Emetteur figurant au paragraphe (b) « Composition du Conseil de surveillance » du paragraphe 6.1 « Composition des organes d'administration, de direction et de surveillance » de la section 10 intitulée « Organes d'administration, de direction et de surveillance » figurant aux pages 146 à 151 du Prospectus de Base, les informations relatives à M Richard Brumm sont supprimées et remplacées par les lignes suivantes :

<i>Prénom, Nom Date et lieu de naissance</i>	<i>Fonctions exercées, et le cas échéant attributions spécifiques Adresse professionnelle</i>	<i>Date de première nomination et date d'échéance du mandat</i>	<i>Mandats et fonctions exercés au sein du Groupe depuis la constitution de l'Emetteur</i>	<i>Mandats et fonctions exercés en dehors du Groupe depuis la constitution de l'Emetteur</i>
Monsieur Sacha Briand né le 11 décembre 1969 à Villeneuve Saint Georges (94)	Président du Conseil de surveillance 112 rue Garibaldi, 69006 Lyon	Coopté par le Conseil de surveillance en date du 28 juin 2020 mandat à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020	Vice-président du Conseil d'administration de la ST	- SM Tisséo Collectivité, Syndicat mixte communal (SIREN : 253 100 986) ; membre du Comité syndical ; SPL Tisséo Ingénierie Société publique locale (SIREN : 408 370 740) : membre du Conseil d'administration ; EPIC Tisséo Voyageurs Etablissement Public Industriel et Commercial (SIREN : 520 807 876) : membre du Conseil d'administration ; SM DECOSET, Syndicat mixte non communal (

<i>Prénom, Date et lieu de naissance</i>	<i>Nom</i>	<i>Fonctions exercées, et le cas échéant attributions spécifiques Adresse professionnelle</i>	<i>Date de première nomination et date d'échéance du mandat</i>	<i>Mandats et fonctions exercés au sein du Groupe depuis la constitution de l'Emetteur</i>	<i>Mandats et fonctions exercés en dehors du Groupe depuis la constitution de l'Emetteur</i>
					SIREN : 253 102 636) : membre du Comité syndical ; Toulouse Métropole (SIREN : 243 100 518) : Vice Président ; Toulouse Commune (SIREN : 213 105 554), Adjoint-Maire ; Région Occitanie (SIREN : 200 053 791) : Conseiller Régional ; Avocat (SIREN : 484 219 068)

6. Le paragraphe 6.2 « Conflit d'intérêts » de la section 10 intitulée « Organes d'administration, de direction et de surveillance » figurant à la page 151 du Prospectus de Base est mis à jour de la manière suivante à la suite de la nomination de Monsieur Sacha Briand à la présidence du Conseil de surveillance de l'Emetteur en remplacement de Monsieur Richard Brumm :

« A la connaissance de l'Emetteur, il n'existe pas de conflit actuel ou potentiel entre les devoirs, à l'égard de l'Emetteur, des personnes visées au paragraphe 6.1 de la présente section « *Description de l'Emetteur* » et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

Il convient néanmoins de noter que, parmi les membres du Conseil de surveillance qui ne sont pas qualifiés d'indépendants au regard des dispositions de son règlement intérieur, certains peuvent être considérés comme proches du secteur des Collectivités, qui peuvent à la fois constituer la base actionnariale de la ST et la clientèle de l'Emetteur. Afin d'assurer une totale autonomie de gestion de l'Emetteur, ses statuts disposent que le nombre de membres indépendants au sein du Conseil de surveillance doit représenter plus de la moitié de ses membres. De plus, en application du règlement (UE) n°596/2014 du 16 avril 2014 sur les abus de marché (*Market Abuse Regulation*), la Société a fait adopter par le Conseil de surveillance une Charte de déontologie impliquant une déclaration préalable afin de prévenir tout risque potentiel de conflit d'intérêts. »

7. Le paragraphe 10.1 « Capital social » de la section 10 intitulée « Informations complémentaires » figurant à la page 166 du Prospectus de Base est supprimé dans sa globalité et remplacé comme suit :

« Le 29 septembre 2020, l'Emetteur a clôturé une vingt-sixième augmentation de capital d'un montant nominal total de cinq millions cinq cent mille (5.500.000) euros. A l'issue de cette augmentation de capital, le capital social de l'Emetteur s'élève à de cent cinquante-six millions et cinq cent mille (156.500.000) euros, divisé en un million cinq cent soixante-cinq mille (1.565.000) actions d'une valeur nominale de 100 euros chacune, intégralement souscrites, entièrement libérées et toutes de même catégorie. »

8. Le paragraphe 10.2 « Dettes représentées par un titre » de la section 10 intitulée « Informations complémentaires » figurant à la page 166 du Prospectus de Base est supprimé dans sa globalité et remplacé comme suit :

« Au 30 juin 2020, le montant des dettes représentées par un titre de l'Emetteur, selon le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne, s'élevait à 4 618 004 milliers d'euros. Entre le 30 juin 2020 et le 6 octobre 2020, l'Emetteur a procédé à trois émissions obligataires pour un montant total en principal de 600 millions d'euros. »

9. Le sous-paragraphe (i) intitulé « ratio de solvabilité » du paragraphe intitulé (a) « Principes » de la sous-section 12.3 « Exigences en capital et en liquidité de l'Emetteur » dans la section 12 « Gestion Opérationnelle » figurant à la page 169 du Prospectus de Base est supprimé dans sa globalité et remplacé comme suit :

« Pour les besoins du calcul le dénominateur du ratio est composé des trois éléments suivants :

- le risque de crédit est calculé en méthode standard ;
- le risque de marché est non applicable dans le cadre de l'Emetteur du fait de l'absence de portefeuille de transaction ; et
- le risque opérationnel est calculé en approche de base.

Au 30 juin 2020, l'exigence prudentielle de fonds propres totale notifiée par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution applicable au Groupe Agence France Locale s'élève à 9,25 %, hors exigences de coussins contracycliques :

- l'exigence minimale de 8% ; et
- une exigence de fonds propres additionnelle, dite de Pilier 2, de 1,25%.

En raison de la crise sanitaire les établissements sont autorisés par leurs superviseurs à utiliser le coussin de conservation de 2,5% imposé habituellement.

Depuis le 2 avril 2020 le HCSF (Haut Conseil de stabilité financière) a fixé à 0% le coussin contracyclique pour la France, il était précédemment de 0.25% et devait être porté à 0.50% à partir de cette même date.

Avec un ratio de solvabilité de 15,30% au 30 juin 2020, le Groupe AFL dépasse les exigences prudentielles applicables. Depuis sa création, l'AFL s'impose une limite de ratio de solvabilité à 12,5%, supérieure aux exigences prudentielles.

Les exigences prudentielles de l'Emetteur sont suivies au niveau de l'Emetteur pour ce qui concerne les exigences portant sur la liquidité et au niveau consolidé pour ce qui est des exigences portant sur la liquidité ainsi que pour les exigences portant sur les fonds propres. »

10. Le dernier paragraphe du sous-paragraphe (ii) intitulé « ratio de levier » du paragraphe intitulé (a) « Principes » de la sous-section 12.3 « Exigences en capital et en liquidité de l'Emetteur » dans la section 12 « Gestion Opérationnelle » figurant à la page 170 du Prospectus de Base est supprimé dans sa globalité et remplacé comme suit :

« Dans l'hypothèse où l'AFL serait reconnue éligible au statut d'établissement de crédit public de développement, autorisant la déduction des créances sur des administrations centrales, régionales ou locales ou sur des entités du secteur public en lien avec des investissements publics, du dénominateur du ratio, le ratio de levier pour le Groupe Agence France Locale s'élèverait à 9,46% au 30 juin 2020. Sur la base de la méthodologie actuelle applicable aux établissements de crédit, le ratio de levier du Groupe s'élève à la même date à 2,80%. »

11. Le dernier paragraphe du paragraphe (b) intitulé « Exigences en liquidité » de la sous-section 12.3 « Exigences en capital et en liquidité de l'Emetteur » dans la section 12 « Gestion Opérationnelle » figurant à la page 171 du Prospectus de Base est supprimé dans sa globalité et remplacé comme suit :

« Au 30 juin 2020, le ratio LCR à s'élevait à 626% et le ratio NSFR à 197%%. »

DESCRIPTION DES GARANTS ET DU MÉCANISME DE GARANTIE

La section « Description des garanties et du mécanisme de garantie » du Prospectus de Base fait l'objet des modifications décrites ci-après.

1. Le quatrième paragraphe du paragraphe (a) « principe » de la sous-section 1.1 « Garantie Membre » de la section « Description des Garants et du Mécanisme de Garantie » figurant en page 176 du Prospectus de Base est supprimé dans sa globalité et remplacé comme suit :

« Au 30 juin 2020, l'encours total des Crédits Moyen-Long Terme, selon le référentiel IFRS, s'élevait à 3,411 millions d'euros. »

2. Le septième paragraphe du paragraphe (b) « Principales stipulations » de la sous-section 1.1 « Garantie Membre » de la section « Description des Garants et du Mécanisme de Garantie » figurant en page 177 du Prospectus de Base et la « Liste des montants maximum garanties par chaque Membre au 3 juin 2020 » figurant aux pages 177 à 191 du Prospectus de Base sont supprimés dans leur globalité et remplacés comme suit :

« Au 29 septembre 2020, le montant total des encours garantis par chaque Membre s'élevait à 3 305 992 144,99 euros.

Liste des montants maximum garantis par chaque Membre au 29 septembre 2020

Dénomination complète du Membre (a)	Statut juridique	SIREN	Modèle de garantie	Montant de la garantie à J	% du montant total des garanties à J	Montant estimé de la garantie à J+10*	Montant des appels en garantie	Contact
NANTES METROPOLE	ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (EPCI) A FISCALITE PROPRE	244400404	2014-1	29 750 000,01 €	0,91%	29 750 000,01 €	0 €	A l'attention de Madame le Président 11 Avenue Carnot 44000 Nantes
NANTES METROPOLE	ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (EPCI) A FISCALITE PROPRE	244400404	2016-1	95 166 666,71 €	2,89%	95 166 666,71 €	0 €	A l'attention de Madame le Président 11 Avenue Carnot 44000 Nantes
SAINT-NAZAIRE	COMMUNE	214401846	2014-1	2 500 000,00 €	0,08%	2 500 000,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire Hôtel de Ville Place François Blancho BP 416 44606 Saint-Nazaire
SAINT-NAZAIRE	COMMUNE	214401846	2016-1	15 364 035,41 €	0,46%	15 364 035,41 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire Hôtel de Ville Place François Blancho BP 416 44606 Saint-Nazaire
REGION PAYS DE LA LOIRE	REGION	234400034	2014-1	37 133 813,30 €	1,13%	37 133 813,30 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président Hôtel de Région 1 rue de la Loire 44966 Nantes Cedex 9
REGION PAYS DE LA LOIRE	REGION	234400034	2016-1	60 921 052,67 €	1,86%	60 921 052,67 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président Hôtel de Région 1 rue de la Loire

Dénomination complète du Membre (a)	Statut juridique	SIREN	Modèle de garantie	Montant de la garantie à J	% du montant total des garanties à J	Montant estimé de la garantie à J+10*	Montant des appels en garantie	Contact
								44966 Nantes Cedex 9
NANTES	COMMUNE	214401093	2014-1	6 666 666,60 €	0,20%	6 666 666,60 €	0 €	A l'attention de Madame le Maire 11 Avenue Carnot 44000 Nantes
NANTES	COMMUNE	214401093	2016-1	45 369 880,26 €	1,38%	45 369 880,26 €	0 €	A l'attention de Madame le Maire 11 Avenue Carnot 44000 Nantes
TOULOUSE METROPOLE	ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (EPCI) A FISCALITE PROPRE	243100518	2014-1	29 333 333,27 €	0,90%	29 333 333,27 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président 6 rue René Leduc BP 35821 31505 Toulouse Cedex 5
TOULOUSE METROPOLE	ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (EPCI) A FISCALITE PROPRE	243100518	2016-1	94 765 145,72 €	2,88%	94 765 145,72 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président 6 rue René Leduc BP 35821 31505 Toulouse Cedex 5
STRASBOURG EUROMETROPOLE	ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (EPCI) A FISCALITE PROPRE	246700488	2014-1	33 666 666,54 €	1,03%	33 666 666,54 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président 1 parc de l'Etoile 67076 Strasbourg Cedex
STRASBOURG EUROMETROPOLE	ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (EPCI) A FISCALITE PROPRE	246700488	2016-1	44 866 666,86 €	1,36%	44 866 666,86 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président 1 parc de l'Etoile 67076 Strasbourg Cedex
PUJO	COMMUNE	216503722	2014-1	100 000,00 €	0,00%	100 000,00 €	0 €	A l'attention de Madame le Maire 1 place de la Mairie 65500 Pujo
FLOURENS	COMMUNE	213101843	2014-1	666 666,60 €	0,02%	666 666,60 €	0 €	A l'attention de Madame le Maire Hôtel de Ville Place de la Mairie 31130 Flourens
NOYON	COMMUNE	216004655	2016-1	7 959 564,69 €	0,23%	7 969 564,69 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire Hôtel de Ville Place de l'Hôtel de Ville BP 30158 60406 Noyon Cedex
MARSEILLE	COMMUNE	211300553	2016-1	107 516 066,44 €	3,27%	107 516 066,44 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire Hôtel de Ville Quai du Port 13233 Marseille Cedex 20
LE BOUSCAT	COMMUNE	213300692	2014-1	325 000,07 €	0,01%	325 000,07 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire BP 20045 33491 Le Bouscat Cedex

Dénomination complète du Membre (a)	Statut juridique	SIREN	Modèle de garantie	Montant de la garantie à J	% du montant total des garanties à J	Montant estimé de la garantie à J+10*	Montant des appels en garantie	Contact
LE BOUSCAT	COMMUNE	213300692	2016-1	3 208 333,39 €	0,10%	3 208 333,39 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire BP 20045 33491 Le Bouscat Cedex
CHAMBERY METROPOLE CŒUR DES BAUGES	ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (EPCI) A FISCALITE PROPRE	200069110	2014-1	8 706 250,07 €	0,27%	8 706 250,07 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président 106 allée des Blachères 73026 Chambéry Cedex
CHAMBERY METROPOLE CŒUR DES BAUGES	ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (EPCI) A FISCALITE PROPRE	200069110	2016-1	34 222 000,00 €	1,06%	34 173 000,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président 106 allée des Blachères 73026 Chambéry Cedex
DUNKERQUE GRAND LITTORAL COMMUNAUTE URBAINE	ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (EPCI) A FISCALITE PROPRE	245900428	2014-1	7 625 000,00 €	0,23%	7 625 000,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président Pertuis de la Marine BP 85530 59386 Dunkerque Cedex 1
DUNKERQUE GRAND LITTORAL COMMUNAUTE URBAINE	ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (EPCI) A FISCALITE PROPRE	245900428	2016-1	82 072 024,04 €	2,49%	81 950 528,71 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président Pertuis de la Marine BP 85530 59386 Dunkerque Cedex 1
CRETEIL	COMMUNE	219400280	2016-1	17 834 583,39 €	0,53%	17 834 583,39 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Député-Maire Hôtel de Ville Place Salvador Allende 94010 Créteil Cedex
GONESSE	COMMUNE	219502770	2014-1	1 366 666,73 €	0,04%	1 366 666,73 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Député-Maire 66 rue de Paris BP 10060 95503 Gonesse Cedex
GONESSE	COMMUNE	219502770	2016-1	13 965 450,00 €	0,42%	13 965 450,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Député-Maire 66 rue de Paris BP 10060 95503 Gonesse Cedex
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU VAL DE FENSCH	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	245701222	2016-1	11 499 767,02 €	0,34%	11 499 767,02 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président Hôtel de Communauté 10 rue de Wendel BP 20176 57705 Hayange Cedex
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DU GARON	COMMUNAUTE DE COMMUNES	246900757	2014-1	2 291 445,95 €	0,06%	2 291 445,95 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président Parc d'activités de Sacuny 262 rue Barthélémy Thimonnier 69530 Brignais

Dénomination complète du Membre (a)	Statut juridique	SIREN	Modèle de garantie	Montant de la garantie à J	% du montant total des garanties à J	Montant estimé de la garantie à J+10*	Montant des appels en garantie	Contact
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DU GARON	COMMUNAUTE DE COMMUNES	246900757	2016-1	1 500 000,00 €	0,05%	1 500 000,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président Parc d'activités de Sacuny 262 rue Barthélémy Thimonnier 69530 Brignais
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS NOYONNAIS	COMMUNAUTE DE COMMUNES	246000756	2016-1	3 864 472,22 €	0,12%	3 864 472,22 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président Espace Inovia – Bât 9 1435 bld Cambronne 60400 Noyon
BALARUC-LES-BAINS	COMMUNE	213400237	2016-1	5 224 249,81 €	0,16%	5 224 249,81 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire Hôtel de Ville BP 1 34540 Balaruc-les-Bains
BOURG-ARGENTAL	COMMUNE	214200230	2014-1	206 887,00 €	0,00%	206 887,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire Hôtel de Ville BP 10 42220 Bourg-Argental
BOURG-ARGENTAL	COMMUNE	214200230	2016-1	332 000,00 €	0,01%	332 000,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire Hôtel de Ville BP 10 42220 Bourg-Argental
DEPARTEMENT DE L'ESSONNE	DEPARTEMENT	229102280	2016-1	68 836 363,65 €	2,11%	68 836 363,65 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président Hôtel du Département Boulevard de France 91012 Evry Cedex
METROPOLE AIX-MARSEILLE PROVENCE	ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (EPCI) A FISCALITE PROPRE	200054807	2014-1	17 858 333,27 €	0,54%	17 858 333,27 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président Le Pharo 58 Boulevard Charles Livon 13007 Marseille
METROPOLE AIX-MARSEILLE PROVENCE	ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (EPCI) A FISCALITE PROPRE	200054807	2016-1	106 553 154,71 €	3,23%	106 553 154,71 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président Le Pharo 58 Boulevard Charles Livon 13007 Marseille
PLOUZANE	COMMUNE	212902126	2014-1	400 000,00 €	0,01%	400 000,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire Hôtel de Ville Place Anjela Duval 29280 Plouzané
DOMERAT	COMMUNE	210301016	2016-1	1 539 002,85 €	0,06%	1 539 002,85 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire 7 rue du Treignat 03410 Domérat

Dénomination complète du Membre (a)	Statut juridique	SIREN	Modèle de garantie	Montant de la garantie à J	% du montant total des garanties à J	Montant estimé de la garantie à J+10*	Montant des appels en garantie	Contact
USSON-EN-FOREZ	COMMUNE	214203184	2014-1	662 580,00 €	0,02%	662 580,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire Place de l'Eglise 42550 Usson-en-Forez
GRENOBLE	COMMUNE	213801855	2014-1	3 399 472,00 €	0,10%	3 399 472,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire Hôtel de Ville 11 boulevard Jean Pain 38021 Grenoble Cedex 1
GRENOBLE	COMMUNE	213801855	2016-1	26 782 199,69 €	0,82%	26 782 199,69 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire Hôtel de Ville 11 boulevard Jean Pain 38021 Grenoble Cedex 1
METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE	ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (EPCI) A FISCALITE PROPRE	245900410	2014-1	8 200 000,00 €	0,25%	8 200 000,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président Hôtel de Communauté, 1 Rue du Ballon, BP 749 59034 Lille Cedex
METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE	ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (EPCI) A FISCALITE PROPRE	245900410	2016-1	108 369 620,61 €	3,30%	108 369 620,61 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président Hôtel de Communauté, 1 Rue du Ballon, BP 749 59034 Lille Cedex
SAINT-MARTIN-DE-SEIGNANX	COMMUNE	214002735	2016-1	2 062 500,00 €	0,06%	2 062 500,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire 47 Place Oyon 40390 Saint-Martin-de-Seignanx
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND PERIGUEUX	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	200040392	2014-1	1 141 427,99 €	0,03%	1 141 427,99 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président 1 boulevard Lakanal BP 70171 24019 Périgueux Cedex
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND PERIGUEUX	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	200040392	2016-1	28 058 702,66 €	0,85%	28 058 702,66 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président 1 boulevard Lakanal BP 70171 24019 Périgueux Cedex
METROPOLE DU GRAND NANCY	ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (EPCI) A FISCALITE PROPRE	245400676	2014-1	33 630 808,15 €	1,02%	33 630 808,15 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président 22-24 viaduc Kennedy CO 80036 54035 Nancy Cedex
METROPOLE DU GRAND NANCY	ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (EPCI) A FISCALITE PROPRE	245400676	2016-1	56 435 322,27 €	1,72%	56 435 322,27 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président 22-24 viaduc Kennedy CO 80036 54035 Nancy Cedex

Dénomination complète du Membre (a)	Statut juridique	SIREN	Modèle de garantie	Montant de la garantie à J	% du montant total des garanties à J	Montant estimé de la garantie à J+10*	Montant des appels en garantie	Contact
SAINT-DENIS	COMMUNE	219300662	2016-1	37 616 140,92 €	1,15%	37 616 140,92 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire 2 place Victor Hugo BP 269 93205 Saint-Denis Cedex
AMIENS METROPOLE	ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (EPCI) A FISCALITE PROPRE	248000531	2014-1	3 812 500,00 €	0,12%	3 812 500,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président Place de l'Hôtel de Ville BP 2720 80027 Amiens Cedex
AMIENS METROPOLE	ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (EPCI) A FISCALITE PROPRE	248000531	2016-1	57 577 376,85 €	1,45%	57 577 376,85 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président Place de l'Hôtel de Ville BP 2720 80027 Amiens Cedex
COMMUNAUTE DE COMMUNES ARDENNE RIVES DE MEUSE	COMMUNAUTE DE COMMUNES	240800821	2014-1	474 400,00 €	0,02%	474 400,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président 29 rue Méhul 08600 Givet
COMMUNAUTE DE COMMUNES ARDENNE RIVES DE MEUSE	COMMUNAUTE DE COMMUNES	240800821	2016-1	784 688,79 €	0,02%	784 688,79 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président 29 rue Méhul 08600 Givet
BREST	COMMUNE	212900195	2014-1	1 433 333,39 €	0,04%	1 433 333,39 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire 2 rue Frézier 29200 Brest
BREST METROPOLE	ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (EPCI) A FISCALITE PROPRE	242900314	2014-1	5 016 666,61 €	0,15%	5 016 666,61 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président Hôtel de Communauté 24 r Coat ar Guéven CS 73826 29238 Brest Cedex 2
BREST METROPOLE	ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (EPCI) A FISCALITE PROPRE	242900314	2016-1	10 800 847,46 €	0,32%	10 800 847,46 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président Hôtel de Communauté 24 r Coat ar Guéven CS 73826 29238 Brest Cedex 2
ROQUESERIERE	COMMUNE	213104599	2014-1	273 333,27 €	0,01%	273 333,27 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire 102, Grande Rue Tolosane 31380 Roquesérière
VINCENNES	COMMUNE	219400801	2016-1	5 274 999,98 €	0,16%	5 274 999,98 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire Hôtel de ville, 53 bis rue de Fontenay BP 123 94304 Vincennes Cedex
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU RHONE AUX GORGES DE L'ARDECHE	COMMUNAUTE DE COMMUNES	240700864	2014-1	381 250,00 €	0,01%	381 250,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président La Marjolaine, Place Georges Courtial BP 49,07700 Bourg Saint Andéol

Dénomination complète du Membre (a)	Statut juridique	SIREN	Modèle de garantie	Montant de la garantie à J	% du montant total des garanties à J	Montant estimé de la garantie à J+10*	Montant des appels en garantie	Contact
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU RHONE AUX GORGES DE L'ARDECHE	COMMUNAUTE DE COMMUNES	240700864	2016-1	1 620 875,92 €	0,05%	1 620 875,92 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président La Marjolaine, Place Georges Courtial BP 49,07700 Bourg Saint Andéol
THIL	COMMUNE	210104188	2014-1	147 157,96 €	0,00%	147 157,96 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire Hôtel de Ville, 340, Rue de la Mairie 01120 Thil
BEYNAC ET CAZENAC	COMMUNE	212400402	2014-1	762 500,00 €	0,02%	762 500,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire Le Bourg, 24220 Beynac et Cazenac
BEYNAC ET CAZENAC	COMMUNE	212400402	2016-1	425 000,00 €	0,01%	425 000,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire Le Bourg, 24220 Beynac et Cazenac
MACON	COMMUNE	217102706	2014-1	3 456 666,72 €	0,10%	3 456 666,72 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire Quai Lamartine, 71018 Macon Cedex
MACON	COMMUNE	217102706	2016-1	22 857 352,34 €	0,69%	22 857 352,34 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire Quai Lamartine, 71018 Macon Cedex
PONT D'AIN	COMMUNE	210103040	2014-1	804 383,27 €	0,02%	804 383,27 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire 7 Rue Louise de Savoie, 01160 Pont-d'Ain
VENDOME	COMMUNE	214102691	2014-1	1 708 333,27 €	0,05%	1 708 333,27 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire Parc Ronsard, BP 20107 41106 Vendôme Cedex
VENDOME	COMMUNE	214102691	2016-1	5 130 000,02 €	0,16%	5 130 000,02 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire Parc Ronsard, BP 20107 41106 Vendôme Cedex
WITTENHEIM	COMMUNE	216803767	2016-1	2 581 638,34 €	0,08%	2 581 638,34 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire Place des malgré-Nous, BP 29 68272 Wittenheim Cedex
LANNION	COMMUNE	212201131	2016-1	3 907 366,68 €	0,12%	3 907 366,68 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire Place du Général Leclerc, BP 30344 22303 Lannion Cedex
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BLOIS AGGLOPOLYS	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	200030385	2014-1	3 050 000,00 €	0,09%	3 050 000,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président Hôtel de Ville, 9 Place Saint-Louis 41012 Blois Cedex

Dénomination complète du Membre (a)	Statut juridique	SIREN	Modèle de garantie	Montant de la garantie à J	% du montant total des garanties à J	Montant estimé de la garantie à J+10*	Montant des appels en garantie	Contact
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BLOIS AGGLOPOLYS	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	200030385	2016-1	4 878 590,86 €	0,15%	4 878 590,86 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président Hôtel de Ville, 9 Place Saint-Louis 41012 Blois Cedex
VILLEURBANNE	COMMUNE	216902668	2016-1	20 782 210,36 €	0,65%	20 782 210,36 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire Place Lazare Goujou, (Annexe 52 rue Racine) BP 65051 69601 Villeurbanne Cedex
BORDEAUX METROPOLE	ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (EPCI) A FISCALITE PROPRE	243300316	2014-1	3 875 000,00 €	0,12%	3 875 000,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président Esplanade Charles de Gaulle, 33076 Bordeaux Cedex
BORDEAUX METROPOLE	ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (EPCI) A FISCALITE PROPRE	243300316	2016-1	116 333 333,33 €	3,55%	116 333 333,33 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président Esplanade Charles de Gaulle, 33076 Bordeaux Cedex
METROPOLE DU GRAND LYON	ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (EPCI) A FISCALITE PROPRE	200046977	2014-1	45 094 856,99 €	1,38%	45 094 856,99 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président Hôtel de Communauté, 20 Rue du Lac, BP 3103 69399 Lyon Cedex 03
METROPOLE DU GRAND LYON	ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (EPCI) A FISCALITE PROPRE	200046977	2016-1	75 681 923,50 €	2,32%	75 681 923,50 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président Hôtel de Communauté, 20 Rue du Lac, BP 3103 69399 Lyon Cedex 03
ANCENIS	COMMUNE	214400038	2014-1	1 812 500,00 €	0,05%	1 812 500,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire Place du Maréchal Foch, BP 217, 44156 Ancenis Cedex
PLAINE COMMUNE	ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL (EPT)	200057867	2014-1	16 058 333,46 €	0,48%	16 058 333,46 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président 21, Avenue Jules Rimet, 93218 Saint Denis Cedex
PLAINE COMMUNE	ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL (EPT)	200057867	2016-1	74 611 089,71 €	2,27%	74 611 089,71 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président 21, Avenue Jules Rimet, 93218 Saint Denis Cedex
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE RIVES DE L'AIN - PAYS DU CERDON	COMMUNAUTE DE COMMUNES	200029999	2014-1	599 917,18 €	0,02%	599 917,18 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président Place de l'Hôtel de Ville, BP 15, 01640 Jujurieux
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE RIVES DE L'AIN - PAYS DU CERDON	COMMUNAUTE DE COMMUNES	200029999	2016-1	275 900,00 €	0,01%	275 900,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président Place de l'Hôtel de Ville, BP 15, 01640 Jujurieux

Dénomination complète du Membre (a)	Statut juridique	SIREN	Modèle de garantie	Montant de la garantie à J	% du montant total des garanties à J	Montant estimé de la garantie à J+10*	Montant des appels en garantie	Contact
PERTUIS	COMMUNE	218400893	2014-1	1 760 000,00 €	0,05%	1 760 000,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire Rue Voltaire, BP 37, 84121 Pertuis Cedex
PERTUIS	COMMUNE	218400893	2016-1	4 488 333,35 €	0,14%	4 488 333,35 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire Rue Voltaire, BP 37, 84121 Pertuis Cedex
CLERMONT-FERRAND	COMMUNE	216301135	2014-1	2 324 700,00 €	0,07%	2 324 700,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire 10 Rue Philippe Marcombes, BP 60, 63002 Clermont-Ferrand Cedex 1
CLERMONT-FERRAND	COMMUNE	216301135	2016-1	39 313 339,07 €	1,21%	39 313 339,07 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire 10 Rue Philippe Marcombes, BP 60, 63002 Clermont-Ferrand Cedex 1
CLERMONT-AUVERGNE METROPOLE	COMMUNE	216301135	2016-1	39 188 500,00 €	1,20%	39 188 500,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire 10 Rue Philippe Marcombes, BP 60, 63002 Clermont-Ferrand Cedex 1
SAINT-HILAIRE-DE-RIEZ	COMMUNE	218502268	2016-1	6 357 146,64 €	0,19%	6 300 069,62 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire Place de l'Eglise, BP 49,85270 Saint-Hilaire-de-Riez
COMMUNAUTE URBAINE DU CREUSOT MONTCEAU	ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (EPCI) A FISCALITE PROPRE	247100290	2014-1	2 350 000,00 €	0,07%	2 350 000,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président Château de la Verrerie, Rue Maréchal Leclerc, BP 69, 71206 Le Creusot Cedex
COMMUNAUTE URBAINE DU CREUSOT MONTCEAU	ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (EPCI) A FISCALITE PROPRE	247100290	2016-1	22 733 904,92 €	0,70%	22 733 904,92 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président Château de la Verrerie, Rue Maréchal Leclerc, BP 69, 71206 Le Creusot Cedex
LONGVIC	COMMUNE	212103550	2014-1	699 999,94 €	0,02%	699 999,94 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire 1 Allée de la Mairie, 21600 Longvic
LONGVIC	COMMUNE	212103550	2016-1	700 000,00 €	0,02%	700 000,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire 1 Allée de la Mairie, 21600 Longvic
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU QUERCY CAUSSADAIS	COMMUNAUTE DE COMMUNES	248200057	2014-1	1 906 250,00 €	0,06%	1 906 250,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président, ZI de Meaux, 82300 Caussade

Dénomination complète du Membre (a)	Statut juridique	SIREN	Modèle de garantie	Montant de la garantie à J	% du montant total des garanties à J	Montant estimé de la garantie à J+10*	Montant des appels en garantie	Contact
MORHANGE	COMMUNE	215704834	2014-1	181 250,00 €	0,01%	181 250,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire 1 Place Bérot, BP 32 57341 Morhange Cedex
MORHANGE	COMMUNE	215704834	2016-1	1 949 583,32 €	0,06%	1 949 583,32 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire 1 Place Bérot, BP 32 57341 Morhange Cedex
SAINT SAUVEUR EN RUE	COMMUNE	214202871	2014-1	91 500,00 €	0,00%	91 500,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire 1 Place du 8 Mai 1945, 42220 St-Sauveur-en-Rue
SAINT SAUVEUR EN RUE	COMMUNE	214202871	2016-1	1 495 652,98 €	0,05%	1 491 139,04 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire 1 Place du 8 Mai 1945, 42220 St-Sauveur-en-Rue
GUETHARY	COMMUNE	216402495	2014-1	245 000,06 €	0,01%	245 000,06 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire 450 Avenue du Général de Gaulle, BP 23 64210 Guéthary
GUETHARY	COMMUNE	216402495	2016-1	1 175 657,80 €	0,03%	1 175 657,80 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire 450 Avenue du Général de Gaulle, BP 23 64210 Guéthary
METZ	COMMUNE	21574636	2014-1	4 014 015,77 €	0,12%	4 014 015,77 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire 1 Place d'Armes, BP 21025 57036 Metz Cedex 01
METZ	COMMUNE	21574636	2016-1	20 961 018,61 €	0,64%	20 961 018,61 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire 1 Place d'Armes, BP 21025 57036 Metz Cedex 01
PONT DE BEAUVOISIN	COMMUNE	217302041	2014-1	506 138,88 €	0,02%	506 138,88 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire 21 Rue de l'Hôtel de Ville, 73330 Le Pont-de-Beauvoisin
GONFARON	COMMUNE	218300671	2014-1	398 350,00 €	0,01%	398 350,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, Hôtel de Ville, 1 Avenue du 8 mai 1945, 83590 Gonfaron

Dénomination complète du Membre (a)	Statut juridique	SIREN	Modèle de garantie	Montant de la garantie à J	% du montant total des garanties à J	Montant estimé de la garantie à J+10*	Montant des appels en garantie	Contact
GONFARON	COMMUNE	218300671	2016-1	353 000,02 €	0,01%	353 000,02 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, Hôtel de Ville, 1 Avenue du 8 mai 1945, 83590 Gonfaron
METROPOLE ROUEN NORMANDIE	ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (EPCI) A FISCALITE PROPRE	200023414	2014-1	8 627 751,49 €	0,26%	8 627 751,49 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président 14 Bis avenue Pasteur, CS 50589 76006 ROUEN CEDEX
METROPOLE ROUEN NORMANDIE	ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (EPCI) A FISCALITE PROPRE	200023414	2016-1	110 208 333,32 €	3,37%	110 208 333,32 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président 14 Bis avenue Pasteur, CS 50589 76006 ROUEN CEDEX
ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS	COMMUNE	218301075	2014-1	1 550 000,00 €	0,05%	1 550 000,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire Hôtel de Ville, Rue Grande André Cabasse, 83520 Roquebrune-sur-Argens
ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS	COMMUNE	218301075	2016-1	5 643 869,72 €	0,18%	5 643 869,72 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire Hôtel de Ville, Rue Grande André Cabasse, 83520 Roquebrune-sur-Argens
ROQUEMAURE	COMMUNE	213002215	2016-1	3 922 141,35 €	0,11%	3 911 908,24 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire Hôtel de Ville, Place de la Mairie, 30150 Roquemaure
CRESSY-SUR-SOMME	COMMUNE	217101526	2014-1	172 255,17 €	0,01%	172 255,17 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire Hôtel de Ville, 8 Avenue de la Gare, 71760 Cressy-sur-Somme
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU WARNDT	COMMUNAUTE DE COMMUNES	245701164	2014-1	2 250 573,53 €	0,07%	2 250 573,53 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président Rue de Carling, BP 20038, 57150 Creutzwald
ANZIN	COMMUNE	215900143	2016-1	2 574 027,07 €	0,09%	2 574 027,07 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire Hôtel de Ville, Place Roger Salengro, 59410 Anzin
IZIER	COMMUNE	212103204	2014-1	252 000,00 €	0,01%	252 000,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire Hôtel de Ville, 1 Place de la Mairie, 21110 Izier
AUSSONNE	COMMUNE	213100324	2014-1	501 666,61 €	0,02%	501 666,61 €	0 €	A l'attention de Madame le Maire Mairie, Place de la Mairie, 31840 Aussone

Dénomination complète du Membre (a)	Statut juridique	SIREN	Modèle de garantie	Montant de la garantie à J	% du montant total des garanties à J	Montant estimé de la garantie à J+10*	Montant des appels en garantie	Contact
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE MORLAIX COMMUNAUTE	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	242900835	2016-1	4 466 666,82 €	0,13%	4 466 666,82 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président, 2 B Voie d'accès au Port, BP 97121, 29671 Morlaix Cedex
PEYRIGNAC	COMMUNE	212403240	2016-1	90 805,96 €	0,00%	90 805,96 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 1 Place de la Mairie, Le Bourg, 24210 Peyrignac
GROSBOIS-EN-MONTAGNE	COMMUNE	212103105	2016-1	81 260,08 €	0,00%	81 260,08 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 4 Rue Anjorant, 21540 Grosbois-en-Montagne
AUBRIVES	COMMUNE	210800264	2016-1	901 666,61 €	0,03%	913 333,28 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, Place Louis Debette, 08320 Aubrives
ROQUEFORT-SUR-SOULZON	COMMUNE	211202031	2016-1	1 810 654,60 €	0,07%	1 810 654,60 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, Le Bourg, 12250 Roquefort-sur-Soulzon
CYSOING	COMMUNE	215901687	2016-1	1 238 257,52 €	0,04%	1 238 257,52 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 2 Place de la République, 59830 Cysoing
COLLONGES-LES-PREMIERES	COMMUNE	212101836	2016-1	298 808,12 €	0,01%	298 808,12 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 1 Rue de Beire le Fort, 21110 Collonges-lès-Premières
SAINT-PIERRE ET MIQUELON	COLLECTIVITE TERRITORIALE	229750013	2016-1	18 323 337,00 €	0,55%	18 323 337,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président, 2 Place Monseigneur François Maurer B.P. 4208 97500 Saint-Pierre et Miquelon
RICHARDMENIL	COMMUNE	215404591	2016-1	2 920 000,00 €	0,09%	2 920 000,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 68 Rue de Nancy, 54630 Richardménil
SAINTE-EUPHEMIE	COMMUNE	210103537	2016-1	645 000,00 €	0,02%	645 000,00 €	0 €	A l'attention de Madame le Maire, 300 Rue de la Mairie, 01600 Sainte-Euphémie

Dénomination complète du Membre (a)	Statut juridique	SIREN	Modèle de garantie	Montant de la garantie à J	% du montant total des garanties à J	Montant estimé de la garantie à J+10*	Montant des appels en garantie	Contact
CHIROLS	COMMUNE	210700654	2016-1	141 000,00 €	0,00%	141 000,00 €	0 €	A l'attention de Madame le Maire, Le village, 07380 Chirols
ALENCON	COMMUNE	216100016	2016-1	8 953 729,15 €	0,28%	8 953 729,15 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, Place du Maréchal Foch 61014 Alençon Cedex
VITRAC	COMMUNE	212405872	2016-1	233 333,28 €	0,01%	233 333,28 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, Place Marc Tréfeil 24200 Vitrac
BOURGOIN-JALLIEU	COMMUNE	213800535	2016-1	3 402 500,00 €	0,11%	3 402 500,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 1 Rue de l'Hôtel de ville 38307 Bourgoin-Jallieu
PLAILLY	COMMUNE	216004887	2016-1	2 566 666,58 €	0,08%	2 566 666,58 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 15 Rue de Paris, BP 21 60128 Plailly
DEPARTEMENT DE LA MEUSE	DEPARTEMENT	225500016	2016-1	40 598 315,29 €	1,23%	40 564 374,27 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président Hôtel du Département Place Pierre François Gossin BP 514 55012 Bar le Duc Cedex
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE VAL PARISIS	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	200058485	2016-1	3 000 000,00 €	0,09%	3 000 000,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président, 271 Chaussée Jules César, 95250 Beauchamp
PUY-SAINT-GULMIER	COMMUNE	216302927	2016-1	240 000,00 €	0,01%	240 000,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, Le Bourg, 63470 Puy-Saint-Gulmier
COMMUNAUTE URBAINE D'ARRAS	ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (EPCI) A FISCALITE PROPRE	200033579	2016-1	20 157 879,17 €	0,63%	20 157 879,17 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président La Citadelle, Bld du Général de Gaulle, CS 10345, 62026 Arras Cedex
TART L'ABBAYE	COMMUNE	212106215	2016-1	84 534,25 €	0,00%	84 534,25 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire 7 rue des Bernardines, 21110 Tart l'Abbaye
AMIENS	COMMUNE	218000198	2016-1	16 133 489,11 €	0,48%	16 133 489,11 €	0 €	A l'attention de Madame le Maire Place de l'Hôtel de Ville BP 2720 80027 Amiens Cedex

Dénomination complète du Membre (a)	Statut juridique	SIREN	Modèle de garantie	Montant de la garantie à J	% du montant total des garanties à J	Montant estimé de la garantie à J+10*	Montant des appels en garantie	Contact
LESNEVEN	COMMUNE	212901243	2016-1	1 390 000,00 €	0,04%	1 390 000,00 €	0 €	A l'attention de Madame le Maire 8 place du Château CS 590089, 29260 Lesneven
LES VOIVRES	COMMUNE	218805208	2016-1	150 000,05 €	0,00%	150 000,05 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire 56 Le Village 88240 Les Voivres
LES SORINIERES	COMMUNE	214401986	2016-1	375 000,05 €	0,01%	375 000,05 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire 49 rue Georges Clémenceau 44840 Les Sorinières
VERNON	COMMUNE	212706816	2016-1	9 824 251,32 €	0,30%	9 793 804,38 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire Place Barette BP 903 27207 Vernon cedex
GRANDVILLIERS	COMMUNE	216002832	2016-1	633 891,42 €	0,02%	633 891,42 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire Place Barbier BP 24 60210 Grandvilliers
DEPARTEMENT DE L' AISNE	DEPARTEMENT	220200026	2016-1	87 229 166,64 €	2,66%	87 229 166,64 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président 2 rue Paul Doumer 02013 LAON Cedex
PONTAUMUR	COMMUNE	216302836	2016-1	123 105,21 €	0,00%	123 105,21 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire 8 Avenue du Marronnier 63380 Pontaumur
SAILLY-LEZ-LANNOY	COMMUNE	215905225	2016-1	450 000,00 €	0,01%	450 000,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire 10 rue de la Mairie 59390 Sillery-Lez-Lannoy
BORDEAUX	COMMUNE	213300635	2016-1	29 003 764,45 €	0,95%	28 852 729,91 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire Esplanade Charles de Gaulle, 33076 Bordeaux Cedex
LE FERRE	COMMUNE	213501117	2016-1	150 000,05 €	0,00%	150 000,05 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire 23 rue de Bretagne 35420 Le Ferré
GENNEVILLIERS	COMMUNE	219200367	2016-1	5 847 335,30 €	0,18%	5 847 335,30 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire 177 Avenue Gabriel Péri 92237 Gennevilliers Cedex
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	200067254	2016-1	37 079 314,74 €	0,98%	37 066 069,20 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président Hôtel de France 2 Bis, Place Royale BP 547 64010 Pau Cedex

Dénomination complète du Membre (a)	Statut juridique	SIREN	Modèle de garantie	Montant de la garantie à J	% du montant total des garanties à J	Montant estimé de la garantie à J+10*	Montant des appels en garantie	Contact
SAINT-MAURIN	COMMUNE	214702607	2016-1	24 444,46 €	0,00%	24 444,46 €	0 €	A l'attention de Madame le Maire 1, Rue du 11 Novembre 47270 Saint-Maurin
BERNAY-VILBERT	COMMUNE	217700319	2016-1	127 661,40 €	0,00%	127 661,40 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire 6, Place du Buteau 77540 Bernay-Vilbert
BAGNERES DE LUCHON	COMMUNE	213100423	2016-1	1 280 469,18 €	0,04%	1 280 469,18 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire 25, Allée d'Etigny 31110 Bagnères de Luchon
PEUJARD	COMMUNE	213303217	2016-1	138 000,00 €	0,00%	138 000,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire 8, Place Jean Jaurès 33240 Peujard
MISON	COMMUNE	210401238	2016-1	250 000,00 €	0,01%	250 000,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire Place Ernest Esclangon – Les Armands 04200 Mison
MONTIGNY-SUR-CHIERS	COMMUNE	215403783	2016-1	453 333,29 €	0,01%	453 333,29 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire 3 Rue Albert-lehlen 54870 Montigny-sur Chiers
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE	COMMUNAUTE DE COMMUNES	247200686	2016-1	5 410 164,27 €	0,18%	5 410 164,27 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président 25 Rue Jean Courtois BP50061 72403 La Ferte-Bernard Cedex
ATTICHES	COMMUNE	215900226	2016-1	430 000,00 €	0,01%	430 000,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire 45, Rue Jean Baptiste Collette 59551 Attiches
COMBLOUX	COMMUNE	217400837	2016-1	1 555 344,23 €	0,04%	1 555 344,23 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire Hôtel de Ville 132 Route de la Mairie 74920 Combloux

Dénomination complète du Membre (a)	Statut juridique	SIREN	Modèle de garantie	Montant de la garantie à J	% du montant total des garanties à J	Montant estimé de la garantie à J+10*	Montant des appels en garantie	Contact
VENEJAN	COMMUNE	213003429	2016-1	131 250,00 €	0,00%	131 250,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire Place de la Fontaine, 30200 Vénéjan
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MOSELLE ET MADON	COMMUNAUTE DE COMMUNES	245400171	2016-1	3 838 200,00 €	0,08%	3 838 200,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président 145 Rue du Breuil 54230 Neuves-Maisons
BISCARROSSE	COMMUNE	214000465	2016-1	4 878 358,75 €	0,15%	4 878 358,75 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire 149 Avenue du 14 Juillet, BP 40101 40601 Biscarrosse Cedex
COMPS	COMMUNE	213000896	2016-1	45 000,00 €	0,00%	45 000,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire Place Sadi Carnot, 30300 Comps
POMEROLS	COMMUNE	213402076	2016-1	391 666,71 €	0,01%	391 666,71 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire Place de la Mairie, 34810 Pomerols
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE DROME	COMMUNAUTE DE COMMUNES	242600252	2016-1	1 451 000,00 €	0,04%	1 451 000,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président Rue Henri Barbusse, BP 331 26402 Crest Cedex
PARROY	COMMUNE	215404187	2016-1	0,00 €	0,00%	0,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire 55 Rue des Ecoles, 54370 Parroy
BRY-SUR-MARNE	COMMUNE	219400157	2016-1	6 352 250,00 €	0,19%	6 352 250,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire 1 Grande Rue Charles de Gaulle, 94360 Bry-sur-Marne
MAIXE	COMMUNE	215403353	2016-1	39 030,32 €	0,00%	34 560,04 €	0 €	A l'attention de Madame le Maire 9 Bis Rue Saint-Martin, 54370 Maixe

Dénomination complète du Membre (a)	Statut juridique	SIREN	Modèle de garantie	Montant de la garantie à J	% du montant total des garanties à J	Montant estimé de la garantie à J+10*	Montant des appels en garantie	Contact
CRION	COMMUNE	215401472	2016-1	24 889,77 €	0,00%	24 889,77 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire 12 Grande Rue, 54300 Crion
MONTREUIL	COMMUNE	219300480	2016-1	35 689 266,45 €	1,09%	35 689 266,45 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire 2, Rue de Rosny, 93105 Montreuil Cedex
TEILHEDE	COMMUNE	216304279	2016-1	0,00 €	0,00%	0,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire Route de Manzat, 63460 Teilhede
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DU GIROU	COMMUNAUTE DE COMMUNES	243100732	2016-1	2 794 999,99 €	0,08%	2 794 999,99 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président Place Bellegarde, 31380 Gragnague
SAINT JULIEN EN GENEVOIS	COMMUNE	217402437	2016-1	2 000 000,00 €	0,06%	2 000 000,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire 1 Place du Général de Gaulle, BP 103 74160 Saint-Julien-en-Genevois
BESSANCOURT	COMMUNE	219500600	2016-1	391 666,71 €	0,01%	391 666,71 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire Place du 30 Août, 95550 Bessancourt
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PONT DU GARD	COMMUNAUTE DE COMMUNES	243000684	2016-1	1 080 000,00 €	0,03%	1 080 000,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président 21 Bis, Avenue du Pont du Gard, 30210 Remoulins
MOUACOURT	COMMUNE	215408006	2016-1	9 680,00 €	0,00%	9 680,00 €	0 €	A l'attention de Madame le Maire 6, Grande Rue, 54370 MOUACOURT
VAL-DE-LIVENNE	COMMUNE	213302672	2016-1	242 968,01 €	0,00%	242 968,01 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire 58 rue Léonce Planteur, 33 820 SAINT CAPRAIS EN BLAYE
SAINT ETIENNE DE BAIGORRY	COMMUNE	216404772	2016-1	1 283 333,30 €	0,03%	1 283 333,30 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire Le Bourg, 64430 SAINT ETIENNE DE BAIGORRY

Dénomination complète du Membre (a)	Statut juridique	SIREN	Modèle de garantie	Montant de la garantie à J	% du montant total des garanties à J	Montant estimé de la garantie à J+10*	Montant des appels en garantie	Contact
POLYNESIE FRANCAISE	COLLECTIVITE TERRITORIALE	229870019	2016-1	16 920 300,00 €	0,51%	16 920 300,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président, Avenue Pouvanaa Oopa BP 2551 98713 PAPEETE
YOUX	COMMUNE	216304717	2016-1	55 999,96 €	0,00%	55 999,96 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 3 Rue de la Mairie 63700 YOUX
BARTHELEMONT	COMMUNE	215400508	2016-1	0,00 €	0,00%	0,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 6 rue Jean Nicolas Stofflet 54370 BATHELEMONT
MONS-EN-PEVELE	COMMUNE	215904111	2016-1	886 154,28 €	0,02%	886 154,28 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 230, rue du Moulin 59246 MONS-EN-PEVELE
BURES	COMMUNE	215401068	2016-1	0,00 €	0,00%	0,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 4, Route de Rechicourt 54370 BURES
HUANNE MONTMARTIN	COMMUNE	212503106	2016-1	0,00 €	0,00%	0,00 €	0 €	A l'attention de Madame la Maire, 2 rue de l'église 25680 Huanne-Montmartin
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS MORNANTAIS	COMMUNAUTE DE COMMUNES	246900740	2016-1	450 000,00 €	0,01%	450 000,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président Route De Saint Laurent d'Agny BP 38 69440 Momant
LA MULATIERE	COMMUNE	216901421	2016-1	277 500,00 €	0,01%	277 500,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 1 place Jean Moulin 69530 La Mulatière
BAUZEMONT	COMMUNE	215400532	2016-1	23 000,00 €	0,00%	23 000,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 45 Grande Rue 54370 Bauzemont
RANG DU FLIERS	COMMUNE	216206888	2016-1	477 827,77 €	0,01%	477 827,77 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 158 Rue de l'Eglise 62180 Rand du Fliers
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CŒUR DE L'AVESNOIS	COMMUNAUTE DE COMMUNES	200030609	2016-1	2 016 770,06 €	0,07%	2 016 770,06 €	0€	A l'attention de Monsieur le Président, 36 Rue Cambrésienne BP 100066 59362 AVESNES SUR HELPE Cedex

Dénomination complète du Membre (a)	Statut juridique	SIREN	Modèle de garantie	Montant de la garantie à J	% du montant total des garanties à J	Montant estimé de la garantie à J+10*	Montant des appels en garantie	Contact
CHALLES-LES-EAUX	COMMUNE	217300649	2016-1	3 630 252,05 €	0,11%	3 630 252,05 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Avenue Charles Pillet BP 21 73190 Challes-les-Eaux
DEPARTEMENT DE SAONE ET LOIRE	DEPARTEMENT	227100013	2016-1	78 041 666,73 €	2,37%	78 041 666,73 €	0€	A l'attention de Monsieur le Président, Rue de Lingendes CS 70126, 71026 MACON Cedex 9
AUBENAS	COMMUNE	210700191	2016-1	7 059 108,07 €	0,22%	7 059 108,07 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Place du château BP 50128 07202 ABUENAS cedex
THUN L'EVEQUE	COMMUNE	215905936	2016-1	162 937,50 €	0,00%	162 937,50 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 379 rue Roger Salengro 59141 THUN L'EVEQUE
GRIGNY	COMMUNE	219102860	2016-1	1 766 666,62 €	0,05%	1 766 666,62 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 19 route de Corbeil BP 13 91350 GRIGNY
MERLIMONT	COMMUNE	216205716	2016-1	1 633 333,37 €	0,05%	1 633 333,37 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Place de la Haye, 62155 MERLIMONT
CHALON-SUR-SAONE	COMMUNE	217100767	2016-1	7 048 728,16 €	0,21%	7 048 728,16 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Hôtel de Ville CS 70092 71321 CHALON SUR SAONE CEDEX
VALENCIENNES METROPOLE	ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (EPCI) A FISCALITE PROPRE	245901160	2016-1	16 437 500,00 €	0,50%	16 437 500,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 2 Place de l'Hôpital Général, CS 60227, 59305 Valenciennes
SAINT BERON	COMMUNE	217302264	2016-1	510 000,00 €	0,02%	510 000,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Le Bourg, 73520 SAINT BERON
TOULOUSE	COMMUNE	217302264	2016-1	17 500 000,00 €	0,53%	17 500 000,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 1 place du Capitole BP999 31040 Toulouse Cedex 6

Dénomination complète du Membre (a)	Statut juridique	SIREN	Modèle de garantie	Montant de la garantie à J	% du montant total des garanties à J	Montant estimé de la garantie à J+10*	Montant des appels en garantie	Contact
BEZANGE-LA-GRANDE	COMMUNE	215400714	2016-1	23 000,00 €	0,00%	23 000,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 2 Grande Rue 54370 Bezange-la-Grande
JUVRECOURT	COMMUNE	215402850	2016-1	10 400,00 €	0,00%	10 400,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Grande Rue 54370 Juvrecourt
SAINT-ANDRE D'OLERARGUES	COMMUNE	213002322	2016-1	344 483,63 €	0,01%	344 483,63 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Hôtel de Ville Le Bourg 30330 Saint-André d'Olerargues
BOURG SAINT ANDEOL	COMMUNE	210700423	2016-1	1 760 318,06 €	0,06%	1 760 318,06 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 4 place de la Concorde 07700 Bourg Saint Andéol
RIGNEY	COMMUNE	212504906	2016-1	265 500,00 €	0,01%	265 500,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Rue Basse, 25640 RIGNEY
SAUMUR	COMMUNE	214903288	2016-1	11 566 333,35 €	0,35%	11 566 333,35 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Rue Molière, BP 300, 49408 SAUMUR
LANDAS	COMMUNE	215903303	2016-1	875 000,00 €	0,03%	875 000,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Grand Place, 59310 LANDAS
HUNINGUE	COMMUNE	216801498	2016-1	1 200 320,49 €	0,04%	1 200 320,49 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 2 rue de Saint Louis BP350 68333 HUNINGUE CEDEX
HENAMENIL	COMMUNE	215402587	2016-1	9 600,00 €	0,00%	9 600,00 €	0€	A l'attention de Madame le Maire, 13 rue du Faubourg 54370 HENAMENIL
COMMUNAUTE DE COMMUNES ADOUR MADIRAN	COMMUNAUTE DE COMMUNES	200072106	2016-1	1 225 000,00 €	0,04%	1 225 000,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Président, 21 Place Corps Franc Pommiès 65500 VIC EN BIGORRE

Dénomination complète du Membre (a)	Statut juridique	SIREN	Modèle de garantie	Montant de la garantie à J	% du montant total des garanties à J	Montant estimé de la garantie à J+10*	Montant des appels en garantie	Contact
SEILLANS	COMMUNE	218301240	2016-1	155 144,69 €	0,00%	155 144,69 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 9 rue du Valat 83440 SEILLANS
MONTRECOURT	COMMUNE	215904152	2016-1	382 642,87 €	0,01%	382 642,87 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 4 rue du Pont 59227 MONTRECOURT
CORBEL	COMMUNE	217300920	2016-1	243 750,00 €	0,01%	243 750,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Chef-Lieu 73160 CORBEL
BOEN SUR LIGNON	COMMUNE	214200198	2016-1	1 990 625,00 €	0,06%	1 990 625,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Place de l'hôtel de ville 42130 BOEN SUR LIGNON
CHELLES	COMMUNE	217701085	2016-1	4 471 786,35 €	0,13%	4 471 786,35 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Parc du Souvenir Emile Fouchard 77500 CHELLES
SAINT-MARCEL-EN-MARCILLAT	COMMUNE	210302444	2016-1	237 768,61 €	0,00%	237 768,61 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Le Bourg 03420 SAINT-MARCEL-EN-MARCILLAT
FOURNES	COMMUNE	213001167	2016-1	275 412,28 €	0,00%	275 412,28 €	0€	A l'attention de Madame le Maire, Place de la mairie 30210 FOURNES
MOTZ	COMMUNE	217301803	2016-1	2 711 492,91 €	0,08%	2 711 492,91 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Chef-lieu 73310 MOTZ
AULNOY-LEZ-VALENCIENNES	COMMUNE	215900325	2016-1	1 363 636,32 €	0,04%	1 363 636,32 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 35, rue Henri Turlet, 59300 AULNOY-LEZ-VALENCIENNES
PEYPIN	COMMUNE	211300736	2016-1	1 434 479,27 €	0,05%	1 434 479,27 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Rue de la République 13124 PEYPIN
CHADRON	COMMUNE	214300477	2016-1	133 125,00 €	0,00%	133 125,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Place de la Mairie 43150 CHADRON

Dénomination complète du Membre (a)	Statut juridique	SIREN	Modèle de garantie	Montant de la garantie à J	% du montant total des garanties à J	Montant estimé de la garantie à J+10*	Montant des appels en garantie	Contact
BERGERAC	COMMUNE	212400378	2016-1	7 319 602,69 €	0,22%	7 319 602,69 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 19, rue Neuve d'Argenson 24100 BERGERAC
CAPVERN	COMMUNE	216501270	2016-1	594 999,97 €	0,02%	594 999,97 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 1 place Aragon 65130 CAPVERN
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE GUEBWILLER	COMMUNAUTE DE COMMUNES	200041960	2016-1	10 902 135,86 €	0,33%	10 902 135,86 €	0€	A l'attention de Monsieur le Président, 1, Rue des Malgré-Nous BP 114 68502 GUEBWILLER Cedex
LOUBEYRAT	COMMUNE	216301986	2016-1	596 585,93 €	0,02%	596 585,93 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Le Bourg 63410 LOUBEYRAT
VALLIGUIERES	COMMUNE	213003403	2016-1	70 371,75 €	0,00%	70 371,75 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 3 Place de la Mairie 30120 VALLIGUIERES
CROISMARE	COMMUNE	215401480	2016-1	93 000,00 €	0,00%	93 000,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 7, rue du Général Leclerc 54300 CROISMARE
LA MONNERIE LE MONTEL	COMMUNE	216302315	2016-1	891 800,00 €	0,03%	891 800,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 26 rue de la Mairie 63650 LA MONNERIE LE MONTEL
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ANNEMASSE - LES VOIRONS	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	200011773	2016-1	7 905 970,79 €	0,24%	7 905 970,79 €	0€	A l'attention de Monsieur le Président, 11 Avenue Emile Zola, 74105 ANNEMASSE Cedex
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE SAINT OMER	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	200069037	2016-1	13 790 064,09 €	0,42%	13 790 064,09 €	0€	A l'attention de Monsieur le Président, 2 Rue Albert Camus 62968 LONGUENESSE Cedex
SAINT-MARTIAL D'ALBAREDE	COMMUNE	212404487	2016-1	823 333,34 €	0,02%	823 333,34 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Place de la Mairie, 24160 SAINT-MARTIAL D'ALBAREDE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CEZE CEVENNES	COMMUNAUTE DE COMMUNES	200022978	2016-1	800 000,00 €	0,02%	800 000,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Président, Route d'Uzès 30500 SAINT AMBROIX
SAINT VICTOR DE MALCAP	COMMUNE	213003031	2016-1	586 557,77 €	0,02%	586 557,77 €	0€	A l'attention de Madame le Maire, 1 Place de la Libération 30500 SAINT VICTOR DE MALCAP

Dénomination complète du Membre (a)	Statut juridique	SIREN	Modèle de garantie	Montant de la garantie à J	% du montant total des garanties à J	Montant estimé de la garantie à J+10*	Montant des appels en garantie	Contact
SCY CHAZELLES	COMMUNE	215706425	2016-1	1 189 166,65 €	0,03%	1 189 166,65 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 1 Rue de l'Esplanade 57160 SCY-CHAZELLES
BRUNOY	COMMUNE	219101144	2016-1	4 520 000,00 €	0,14%	4 520 000,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Place de la Mairie, BP 83 91805 BRUNOY Cedex
LE VERGER	COMMUNE	213503519	2016-1	21 338,12 €	0,00%	21 338,12 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 6 route de Talensac 35160 LE VERGER
BLANC-MESNIL	COMMUNE	219300076	2016-1	9 437 500,00 €	0,29%	9 437 500,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 1, Place Gabriel Péri, 93150 LE BLANC-MESNIL
VAUX-SUR-SEINE	COMMUNE	217806389	2016-1	913 038,96 €	0,03%	913 038,96 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 218, Rue du Général de Gaulle 78740 VAUX-SUR-SEINE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE VICHY AGGLOMERATION	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	240300426	2016-1	25 025 000,00 €	0,77%	25 025 000,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Président, 29, Place Charles de Gaulle, BP 2956 03200 VICHY
SAINT-PIERRE D'ENTREMONT	COMMUNE	213804461	2016-1	260 000,00 €	0,01%	260 000,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Côte Mollard, Hôtel de Ville 73670 SAINT-PIERRE D'ENTREMONT
MONTMELIAN	COMMUNE	217301712	2016-1	3 944 038,90 €	0,12%	3 944 038,90 €	0€	A l'attention de Madame le Maire, Place Albert Serraz 73800 MONTMELIAN
TOURS	COMMUNE	213702616	2016-1	33 583 387,13 €	1,03%	33 583 387,13 €	0€	A L'attention de Monsieur le Maire, 1 rue des minimes 37926 TOURS Cedex 9
LA POSSESSION	COMMUNE	219740081	2016-1	15 443 663,36 €	0,47%	15 426 099,07 €	0€	A l'attention de Madame le Maire, Rue Waldeck-Rochet BP 92 97419 LA POSSESSION
WAZIERS	COMMUNE	215906546	2016-1	540 000,00 €	0,02%	540 000,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Hôtel de Ville, Place Bordeu 59119 WAZIERS
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TERRITOIRE COTE OUEST	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	249740101	2016-1	22 481 621,03 €	0,70%	22 481 621,03 €	0€	A l'attention de Monsieur le Président, 1 rue Eliard Laude, BP 49 97822 LE PORT Cedex

Dénomination complète du Membre (a)	Statut juridique	SIREN	Modèle de garantie	Montant de la garantie à J	% du montant total des garanties à J	Montant estimé de la garantie à J+10*	Montant des appels en garantie	Contact
SAINT-AUGUSTIN-DES-BOIS	COMMUNE	214902660	2016-1	407 421,40 €	0,01%	407 421,40 €	0€	A l'attention de Madame le Maire, Hôtel de Ville, 2 Place de l'Eglise 49170 SAINT-AUGUSTIN-DES-BOIS
WAVILLE	COMMUNE	215405937	2016-1	179 321,52 €	0,01%	177 191,91 €	0€	A l'attention de Madame le Maire, Hôtel de Ville, 24 Rue de Joyeuse 54890 WAVILLE
WAVRIN	COMMUNE	215906538	2016-1	7 866 666,64 €	0,23%	7 866 666,64 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 1 place République 59136 WAVRIN
CONDOM	COMMUNE	213201072	2016-1	1 919 528,24 €	0,06%	1 919 528,24 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 38 rue Jean Jaurès 32100 CONDOM
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DU LOT ET DU VIGNOBLE	COMMUNAUTE DE COMMUNES	244600433	2016-1	2 204 750,00 €	0,05%	2 204 750,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Président, 13 avenue de la Gare 46700 PUY-L'EVEQUE
LARROQUE	COMMUNE	213102767	2016-1	393 428,19 €	0,01%	393 428,19 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Place de la mairie 31 580 LARROQUE
COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND POITIERS	COMMUNAUTE URBAINE	200069854	2016-1	7 509 123,73 €	0,22%	7 509 123,73 €	0€	A l'attention de Monsieur le Président, 15, Place du Maréchal Leclerc, CP 10569, 86021 POITIERS Cedex
ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL EST ENSEMBLE	ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL	200057875	2016-1	22 589 743,65 €	0,69%	22 589 743,65 €	0€	A l'attention de Monsieur le Président, 100 avenue Gaston Roussel, 93230 ROMAINVILLE
EVREUX	COMMUNE	212702294	2016-1	9 750 000,00 €	0,29%	9 750 000,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Place du Général de Gaulle, 27000 EVREUX
CUSSET	COMMUNE	210300950	2016-1	3 700 000,00 €	0,10%	3 700 000,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 9 Place Victor Hugo, 03300 CUSSET
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE ROUFFACH, VIGNOBLES ET CHÂTEAUX	COMMUNAUTE DE COMMUNES	246800494	2016-1	926 666,68 €	0,03%	926 666,68 €	0€	A l'attention de Monsieur le Président, 9 rue aux remparts, 68250 ROUFFACH
RUMIGNY	COMMUNE	218006492	2016-1	313 344,19 €	0,01%	313 344,19 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Place de la Mairie 80680 RUMIGNY

Dénomination complète du Membre (a)	Statut juridique	SIREN	Modèle de garantie	Montant de la garantie à J	% du montant total des garanties à J	Montant estimé de la garantie à J+10*	Montant des appels en garantie	Contact
SETE AGGLOPOLE MEDITERRANEE	ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE	200066355	2016-1	20 650 000,00 €	0,63%	20 650 000,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Président, 4, Avenue d'Aigues BP 600 34110 FRONTIGNAN
ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND ORLY SEINE BIEVRE	ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL	200058014	2016-1	38 993 130,80 €	1,19%	38 993 130,80 €	0€	A l'attention de Monsieur le Président, Tour Orix, 3ème étage, 16 avenue Jean-Jaurès 94 600 CHOISY-LE-ROI
LONS-LE-SAUNIER	COMMUNE	213903008	2016-1	2 800 000,00 €	0,08%	2 800 000,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 4 avenue de 44 ^{ème} RI 39 000 LONS-LE-SAUNIER
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CANNES PAYS DE LERINS	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	200039915	2016-1	29 385 113,39 €	0,90%	29 385 113,39 €	0€	A l'attention de Monsieur le Président CS 50054 06414 CANNES
PRETZ-EN-ARGONNE	COMMUNE	215504093	2016-1	0,00 €	0,00%	0,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 24 rue Haute 55250 PRETZ-EN-ARGONNE
MIMIZAN	COMMUNE	214001844	2016-1	700 000,00 €	0,02%	700 000,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 2 Avenue de la Gare, 40200 MIMIZAN
DEPARTEMENT DE SEINE SAINT DENIS	DEPARTEMENT	229300082	2016-1	71 254 385,64 €	2,18%	71 254 385,64 €	0€	A l'attention de Monsieur le Président, Hôtel du Département, Esplanade Jean-Moulin, 93000 BOBIGNY
SAINT-ARMEL	COMMUNE	215602053	2016-1	2 580 000,00 €	0,08%	2 580 000,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 30 Rue de la Mairie, 56450 SAINT ARMEL
REZE	COMMUNE	214401432	2016-1	9 859 760,72 €	0,30%	9 859 760,72 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Place Jean-Baptiste-Daviais, BP 159 44 403 REZE cedex
OLORON SAINTE-MARIE	COMMUNE	216404228	2016-1	3 721 916,69 €	0,10%	3 721 916,69 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Place Georges Clémenceau, 64400 OLORON SAINTE MARIE
SCHILTIGHEIM	COMMUNE	216704478	2016-1	4 650 000,00 €	0,14%	4 650 000,00 €	0€	A l'attention de Madame le Maire, 110 Route de Bischwiller 67300 SCHILTIGHEIM
GRENOBLE-ALPES METROPOLE	METROPOLE	200040715	2016-1	2 737 500,00 €	0,08%	2 737 500,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Président, Le Forum, 3 rue Malakoff 38031 GRENOBLE Cedex 1

Dénomination complète du Membre (a)	Statut juridique	SIREN	Modèle de garantie	Montant de la garantie à J	% du montant total des garanties à J	Montant estimé de la garantie à J+10*	Montant des appels en garantie	Contact
ROSNY-SOUS-BOIS	COMMUNE	219300647	2016-1	11 185 000,00 €	0,33%	11 185 000,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 20 Rue Claude Pernes, 93111 ROSNY-SOUS-BOIS Cedex
CARVIN	COMMUNE	216202150	2016-1	2 850 000,00 €	0,09%	2 850 000,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 1, rue Thibaut 62220 CARVIN
VICHY	COMMUNE	210303103	2016-1	4 790 000,00 €	0,14%	4 790 000,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 9 Place Charles de Gaulle CS 92956 03209 VICHY Cedex
MATHA	COMMUNE	211702246	2016-1	1 248 004,88 €	0,04%	1 248 004,88 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Place de l'Hôtel-de-Ville 17160 MATHA
COMMUNAUTE URBAINE D'ALENCON	COMMUNAUTE URBAINE	246100663	2016-1	1 947 866,67 €	0,06%	1 947 866,67 €	0€	A l'attention de Monsieur le Président, Place Foch CS 50362 61014 ALENCON Cedex
MONTFERMEIL	COMMUNE	219300472	2016-1	7 400 000,00 €	0,22%	7 400 000,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Hôtel de ville 7, place Jean Mermoz 93370 MONTFERMEIL
RAIMBEAUCOURT	COMMUNE	215904897	2016-1	750 000,00 €	0,02%	750 000,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Hôtel de ville Place du Général de Gaulle 59283 RAIMBEAUCOURT
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA ROCHE-SUR-YON	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	248500589	2016-1	7 810 126,58 €	0,24%	7 810 126,58 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Hôtel de Ville Place Napoléon BP 829 85021 La Roche-sur-Yon Cedex
LIVRY-GARGAN	COMMUNE	219300464	2016-1	8 000 756,04 €	0,25%	8 000 756,04 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 3, Place François-Mitterrand, BP 56 93 891 LIVRY-GARGAN
BORA BORA	COMMUNE	200013795	2016-1	859 402,77 €	0,01%	859 402,77 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Ile sous le vent Hôtel de ville 98730 BORA BORA
SAINT-PIERRE D'ENTREMONT	COMMUNE	217302744	2016-1	202 305,52 €	0,00%	202 305,52 €	0€	A l'attention de Madame le Maire, Place René Cassin 73670 SAINT PIERRE D'ENTREMONT
SOLER	COMMUNE	216601955	2016-1	1 440 000,00 €	0,04%	1 440 000,00 €	0€	A l'attention de Madame le Maire, Place André Daugnac 66270 LE SOLER

Dénomination complète du Membre (a)	Statut juridique	SIREN	Modèle de garantie	Montant de la garantie à J	% du montant total des garanties à J	Montant estimé de la garantie à J+10*	Montant des appels en garantie	Contact
CHATEAU-L'EVEQUE	COMMUNE	212401152	2016-1	1 408 880,40 €	0,04%	1 408 880,40 €	0€	A l'attention de Madame le Maire, Le Bourg 24460 CHATEAU-L'EVEQUE
BRULEY	COMMUNE	215401027	2016-1	231 250,00 €	0,01%	231 250,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 36 rue Victor Hugo 54200 BRULEY
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE	COMMUNAUTE DE COMMUNES	200004802	2016-1	1 021 262,75 €	0,02%	1 021 262,75 €	0€	A l'attention de Monsieur le Président, Mas de Tassy 1849, Route Départementale 19 CS 80106 83440 TOURRETTES
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GUILLESTROIS ET DU QUEYRAS	COMMUNAUTE DE COMMUNES	200067452	2016-1	1 427 455,27 €	0,04%	1 427 455,27 €	0€	A l'attention de Monsieur le Président, BP 12 Passage des Ecoles 05600 GUILLESTRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MAD ET MOSELLE	COMMUNAUTE DE COMMUNES	200070738	2016-1	1 999 801,34 €	0,06%	1 999 801,34 €	0€	A l'attention de Monsieur le Président, 2 bis rue Henri Poulet 54470 THAUCOURT-REGNIEVILLE
ESTEZARGUES	COMMUNE	213001076	2016-1	944 613,20 €	0,03%	944 613,20 €	0€	A l'attention de Madame le Maire, 1 rue de Barri 30390 ESTEZARGUES
JOUY-AUX-ARCHES	COMMUNE	215703505	2016-1	1 375 000,00 €	0,04%	1 375 000,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 5, Impasse de la Mairie, 57130 JOUY-AUX-ARCHES
XURES	COMMUNE	215408014	2016-1	245 636,97 €	0,00%	245 636,97 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 20, Grande Rue, 54370 XURES
NOYELLES-SOUS-LENS	COMMUNE	216206284	2016-1	1 160 556,09 €	0,04%	1 160 556,09 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 17 rue de la République, 62221 NOYELLES SOUS LENS
SAINT-CREPIN	COMMUNE	210501367	2016-1	3 416 030,00 €	0,10%	3 416 030,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Place de l'église, 05600 Saint- Crépin
LES ORMES	COMMUNE	218601839	2016-1	460 997,37 €	0,01%	460 997,37 €	0€	A l'attention de Madame le Maire, 11 Place de la mairie 86220 LES ORMES
DURAVEL	COMMUNE	214600892	2016-1	467 360,99 €	0,02%	467 360,99 €	0€	A l'attention de Madame le Maire, Le Bourg 46700 DURAVEL

Dénomination complète du Membre (a)	Statut juridique	SIREN	Modèle de garantie	Montant de la garantie à J	% du montant total des garanties à J	Montant estimé de la garantie à J+10*	Montant des appels en garantie	Contact
KREMLIN BICETRE	COMMUNE	219400439	2016-1	4 749 255,09 €	0,14%	4 749 255,09 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Place Jean Jaurès 94276 LE KREMLIN BICETRE
POLLESTRES	COMMUNE	216601443	2016-1	1 875 000,00 €	0,06%	1 875 000,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Avenue Pablo Casals 66450 POLLESTRES
PAGNEY-DERRIERE-BARINE	COMMUNE	215404146	2016-1	515 713,55 €	0,02%	515 713,55 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 173 rue Régina Kricq 54200 PAGNEY DERRIERE BARINE
ALLONS	COMMUNE	214700072	2016-1	347 727,69 €	0,00%	347 727,69 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Le bourg 47420 Allons
MILLERY	COMMUNE	216901330	2016-1	1 419 228,03 €	0,04%	1 419 228,03 €	0€	A l'attention de Madame le Maire, Avenue Saint-Jean 69390 MILLERY
VIRY-CHATILLON	COMMUNE	219106879	2016-1	6 212 576,23 €	0,19%	6 175 524,28 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Place de la République BP 43 91178 VIRY CHATILLON CEDEX
BANON	COMMUNE	210400180	2016-1	615 000,00 €	0,02%	615 000,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Hôtel de ville Place Charles Vial BP 5 04150 BANON
COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS HAUT VAL D'ALZETTE	COMMUNAUTE DE COMMUNES	245701404	2016-1	6 000 000,00 €	0,18%	6 000 000,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Président, 81 Avenue de la Fonderie 57390 AUDUN-LE-TICHE
AUTUN	COMMUNE	217100148	2016-1	1 713 792,63 €	0,05%	1 713 792,63 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Place du Champ de Mars BP 133 71403 AUTUN CEDEX
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES	COMMUNAUTE DE COMMUNES	200033868	2016-1	5 556 347,90 €	0,17%	5 538 243,39 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 8 rue de la Favee 88160 FRESSE-SUR-MOSELLE
SAINT PIERRE D'AURILLAC	COMMUNE	213304637	2016-1	14 269,24 €	0,00%	14 269,24 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 124 Avenue de la Libération 33490 SAINT PIERRE D'AURILLAC
POUILLON	COMMUNE	214002339	2016-1	666 848,64 €	0,02%	666 848,64 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 96 Place de la Mairie 40350 POUILLON

Dénomination complète du Membre (a)	Statut juridique	SIREN	Modèle de garantie	Montant de la garantie à J	% du montant total des garanties à J	Montant estimé de la garantie à J+10*	Montant des appels en garantie	Contact
FOISCHES	COMMUNE	210801601	2016-1	381 063,70 €	0,01%	381 063,70 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Route de Charlemont 08600 FOISCHES
LEON	COMMUNE	214001505	2016-1	625 266,45 €	0,02%	625 266,45 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 83 Grand' Rue 40550 LEON
BAYON	COMMUNE	215400540	2016-1	800 000,00 €	0,02%	762 377,71 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 15, Rue de la Mairie 54290 BAYON
CORNY-SUR-MOSELLE	COMMUNE	215701533	2016-1	1 774 676,63 €	0,05%	1 766 176,35 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 3, rue Saint-Martin, 57680 CORNY-SUR-MOSELLE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE LEVROUX	COMMUNAUTE DE COMMUNES	243600293	2016-1	140 829,55 €	0,00%	138 434,14 €	0€	A l'attention de Monsieur le Président, 4 Bis, Rue du Cherche Midi 36110 LEVROUX
ROCHECORBON	COMMUNE	213702038	2016-1	1 000 000,00 €	0,03%	954 369,76 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Place du 8 Mai 1945 37210 ROCHECORBON
BILLOM	COMMUNE	216300400	2016-1	1 485 000,00 €	0,04%	1 485 000,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Rue Carnot 63160 BILLOM
CASTILLON LA BATAILLE	COMMUNE	213301088	2016-1	200 000,00 €	0,01%	200 000,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 25, Place du Maréchal de Turenne 33350 CASTILLON LA BATAILLE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE VEZOUBE EN PIEMONT	COMMUNAUTE DE COMMUNES	200069433	2016-1	700 000,00 €	0,02%	700 000,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président, 38 rue de la Voise BP 8 54450 BLAMONT
RIOM	COMMUNE	216303008	2016-1	483 333,34 €	0,01%	483 333,34 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 23, Rue de l'hôtel de ville 63200 RIOM
SAINT-LOUIS-DE-MONTFERRAND	COMMUNE	213304348	2016-1	486 362,50 €	0,01%	486 362,50 €	0€	A l'attention de Madame le Maire, 7, Place de la Mairie 33440 SAINT LOUIS DE MONTFERRAND
CHERBOURG-EN-COTENTIN	COMMUNE	200056844	2016-1	2 856 600,00 €	0,08%	2 856 600,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 10, Place Napoléon BP 808 50108 CHERBOURG-EN-COTENTIN CEDEX

Dénomination complète du Membre (a)	Statut juridique	SIREN	Modèle de garantie	Montant de la garantie à J	% du montant total des garanties à J	Montant estimé de la garantie à J+10*	Montant des appels en garantie	Contact
MERINDOL	COMMUNE	218400745	2016-1	150 000,00 €	0,00%	150 000,00 €	0€	A l'attention de Madame le Maire, Place de la Mairie 84360 MERINDOL
VILLARIES	COMMUNE	213105794	2016-1	600 000,00 €	0,02%	600 000,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 2, Rue de la Mairie 31380 VILLARIES
MANDRES AUX QUATRE TOURS	COMMUNE	215403437	2016-1	335 639,59 €	0,01%	335 639,59 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 12 rue Saint Martin 54 470 MANDRES AUX QUATRE TOURS
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND CHALON	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	247100589	2016-1	1 225 662,20 €	0,04%	1 225 662,20 €	0€	A l'attention de Monsieur le Président, Quai COSMES 23 Av Georges Pompidou 71100 CHALON SUR SAONE
SAINT-BRICE-SOUS-FORET	COMMUNE	219505393	2016-1	3 420 000,00 €	0,10%	3 420 000,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 14 Rue de Paris 95350 SAINT-BRICE-SOUS-FORET
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE BEAUME DROBIE	COMMUNAUTE DE COMMUNES	240700302	2016-1	1 170 000,00 €	0,04%	1 170 000,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Président, 134 Montée de Chastelanne CS 90030 07260 JOYEUSE
PAU	COMMUNE	216404459	2016-1	17 913 979,81 €	0,40%	17 913 979,81 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Hôtel de Ville, Place Royale 64036 PAU Cedex
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA ROCHELLE	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	241700434	2016-1	925 000,00 €	0,03%	925 000,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Président, 6 rue Saint-Michel CS 41287 17086 LA ROCHELLE Cedex 02
LE LION D'ANGERS	COMMUNE	200053239	2016-1	582 750,00 €	0,02%	582 750,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Place Charles de Gaulle 49220 LE LION D'ANGERS
STRASBOURG	COMMUNE	216800250	2016-1	34 699 999,98 €	1,06%	34 699 999,98 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 1 parc de l'Etoile 67076 STRASBOURG Cedex
ARFEUILLES	COMMUNE	210300067	2016-1	155 200,00 €	0,00%	155 200,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Rue de la Gare 03120 ARFEUILLES
THEZA	COMMUNE	216602086	2016-1	300 000,00 €	0,01%	300 000,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Place de la Promenade 66200 THEZA

Dénomination complète du Membre (a)	Statut juridique	SIREN	Modèle de garantie	Montant de la garantie à J	% du montant total des garanties à J	Montant estimé de la garantie à J+10*	Montant des appels en garantie	Contact
CASTELFRANC	COMMUNE	214600629	2016-1	193 630,77 €	0,01%	193 630,77 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 1 rue du Cossolat 46140 CASTELFRANC
COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE	COMMUNAUTE DE COMMUNES	200069038	2016-1	96 000,00 €	0,00%	96 000,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Président, Pôle Tertiaire ZI Chartreuse-Guiers 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS
CONCHES-EN-OUCHES	COMMUNE	212701650	2016-1	1 364 999,99 €	0,04%	1 364 999,99 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Impasse de l'Hôtel de Ville CS 20073 27190 CONCHES EN OUCHES
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CONCHES	COMMUNAUTE DE COMMUNES	242700276	2016-1	2 730 000,01 €	0,08%	2 730 000,01 €	0€	A l'attention de Monsieur le Président, Impasse de l'Hôtel de Ville CS 20073 27190 CONCHES EN OUCHES
SAINT-SAULVE	COMMUNE	215905449	2016-1	799 500,00 €	0,02%	799 500,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 146, Rue Jean Jaurès 59880 SAINT-SAULVE
EPINAY-SUR-SEINE	COMMUNE	219300316	2016-1	0,00 €	0,00%	0,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 1-3, Rue Quétingny 93800 EPINAY-SUR-SEINE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE	COMMUNE D'AGGLOMERATION	200069038	2016-1	4 430 000,00 €	0,14%	4 430 000,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Président, 3 Avenue Arsène d'Arsonval 01000 BOURG-EN-BRESSE
SAINT-ROMAIN-LA-VIRVEE	COMMUNE	213304702	2016-1	200 000,00 €	0,01%	200 000,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Le Bourg 33240 SAINT ROMAIN LA VIRVEE
MEULAN-SUR-YVELYNES	COMMUNE	217804012	2016-1	3 187 500,01 €	0,10%	3 187 500,01 €	€0	A l'attention de Madame le Maire, 10 Place Brigitte-Gros 78250 MEULAN-EN-YVELINES
LA FAUTE SUR MER	COMMUNE	218503076	2016-1	970 000,00 €	0,03%	970 000,00 €	€0	A l'attention de Monsieur le Maire, Place de la Mairie, 85460 LA FAUTE SUR MER
COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAVOIE	COMMUNAUTE DE COMMUNES	200041010	2016-1	1 033 255,95 €	0,03%	1 033 255,95 €	0€	A l'attention de Madame la Présidente, Place Albert Serraz, BP 40020 73800 MONTMELIAN
LE PUY SAINTE REPARADE	COMMUNE	211300801	2016-1	926 249,99 €	0,03%	926 249,99 €	€0	A l'attention de Monsieur le Maire, 2, Avenue des anciens combattants, 13610 LE PUY SAINTE-REPARADE

Dénomination complète du Membre (a)	Statut juridique	SIREN	Modèle de garantie	Montant de la garantie à J	% du montant total des garanties à J	Montant estimé de la garantie à J+10*	Montant des appels en garantie	Contact
FONTENAY-LE-PESNEL	COMMUNE	211402789	2016-1	577 500,00 €	0,02%	577 500,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 2 Place de la Mairie 14 250 FONTENAY-LE-PESNEL
CASSENEUIL	COMMUNE	214700494	2016-1	200 000,00 €	0,01%	200 000,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Allée de la Paix, BP 16 47440 CASSENEUIL
VALSERHÔNE	COMMUNE	200067452	2016-1	0,00 €	0,00%	0,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Hôtel de Ville 34 rue de la République BP 618 Bellegarde-sur-Valserine 01206 VALSERHÔNE Cedex
FLEURIGNE	COMMUNE	213501125	2016-1	220 000,00 €	0,01%	220 000,00 €	0€	A l'attention de Madame la Maire, 27 Avenue de Bretagne 35133 FLEURIGNE
ATHIENVILLE	COMMUNE	215400268	2016-1	40 000,00 €	0,00%	40 000,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 5 Rue de l'école 54370 ATHIENVILLE
VISSEICHE	COMMUNE	213503592	2016-1	100 000,00 €	0,00%	100 000,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 1 Route Marcellé Robert 35130 VISSEICHE
SAINT MELANY	COMMUNE	210702759	2016-1	107 221,67 €	0,00%	107 221,67 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Le Villard Hôtel de Ville 07260 SAINT MELANY
SOMMERVILLER	COMMUNE	215405093	2016-1	692 012,19 €	0,02%	692 012,19 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 28 rue de Lorraine 54110 SOMMERVILLER
LIEURON	COMMUNE	213501513	2016-1	236 666,67 €	0,00%	236 666,67 €	0€	A l'attention de Madame le Maire, 5 Rue des Forges 35550 LIEURON
NOISY LE GRAND	COMMUNE	219300514	2016-1	0,00 €	0,00%	0,00 €	0€	A l'attention de Madame le Maire, Hôtel de Ville, Place de la Libération 93160 NOISNY-LE-GRAND
BERNAY-SAINT-MARTIN	COMMUNE	211700430	2016-1	125 000,00 €	0,00%	125 000,00 €	0€	A l'attention de Madame le Maire, 46 Grande rue 17330 BERNAY-SAINT-MARTIN

Dénomination complète du Membre (a)	Statut juridique	SIREN	Modèle de garantie	Montant de la garantie à J	% du montant total des garanties à J	Montant estimé de la garantie à J+10*	Montant des appels en garantie	Contact
MOULIS-EN-MEDOC	COMMUNE	213302979	2016-1	100 000,00 €	0,00%	100 000,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 227 avenue de la Gironde 33480 MOULIS EN MEDOC
BONDY	COMMUNE	219300100	2016-1	4 500 000,00 €	0,14%	4 500 000,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Esplanade Claude-Fuzier 93143 BONDY Cedex
GARGILLESSE-DAMPIERRE	COMMUNE	213600810	2016-1	177 750,00 €	0,01%	177 750,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Place Fernand-Baudat 36190 GARGILLESSE-DAMPIERRE
SIE EURON MORTAGNE	SYNDICAT	200067452	2016-1	1 386 000,00 €	0,04%	1 386 000,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Président, Maison des Services 12, rue Maurice Barrès 54830 GERBEVILLER
EMPEAUX	COMMUNE	213101660	2016-1	70 000,00 €	0,00%	70 000,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Allée du 8 mai 1945 31470 EMPEAUX
REGION OCCITANIE	REGION	220200026	2016-1	50 000 000,00 €	1,52%	50 000 000,00 €	0€	A l'attention de Madame La Présidente, Hôtel de Région 22, Boulevard du Maréchal Juin 31406 TOULOUSE
RUPT SUR MOSELLE	COMMUNE	218804086	2016-1	715 000,00 €	0,02%	715 000,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 10 rue de l'Église B.P. 20 004 88360 RUPT SUR MOSELLE
CLIOUSCLAT	COMMUNE	212600977	2016-1	157 000,00 €	0,00%	157 000,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, Le Village Hôtel de Ville 26270 CLIOUSCLAT
DEPARTEMENT DE L'ALLIER	DEPARTEMENT	220300016	2016-1	14 812 500,00 €	0,45%	14 812 500,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Président, Hôtel du Département 1, avenue Victor Hugo B.P. 1669 03016 MOULINS Cedex
MALESTROIT	COMMUNE	215601246	2016-1	529 407,90 €	0,01%	529 407,90 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 1 rue Edmont Besson 56140 MALESTROIT
HARGNIES	COMMUNE	210801965	2016-1	600 000,00 €	0,02%	600 000,00 €	0€	A l'attention de Monsieur le Maire, 25 rue Gabriel Brichet 08170 HARGNIES

3. La phrase précédant le tableau relatif à la composition du Conseil d'administration du Garant figurant de la page 238 à la page 250 du Prospectus de Base est remplacée par la phrase suivante : « La composition du Conseil d'administration au 6 octobre 2020 est détaillée ci-dessous » et dans le tableau relatif à la composition du Conseil d'administration du Garant figurant aux pages 238 à 250 du Prospectus de Base, les lignes relatives à Monsieur Richard BRUMMM, Département de la Seine-Saint-Denis (représenté par Monsieur Stéphane Troussel), Métropole de Lyon (représentée par Madame Karine DOGNIN-SAUZE et Eurométropole de Strasbourg (représentée par Madame Caroline Barrière sont supprimées et les lignes suivantes sont ajoutées :

<i>Prénom, Nom Date et lieu de naissance</i>	<i>Fonctions exercées, et le cas échéant, attributions spécifiques Adresse professionnelle</i>	<i>Date de première nomination et date d'échéance du mandat</i>	<i>Nombre d'actions détenues dans le capital de la Société</i>	<i>Mandats et fonctions exercés au sein du Groupe Agence France Locale</i>	<i>Mandats et fonctions exercés en dehors du Groupe Agence France Locale</i>
Monsieur Sacha Briand né le 11 décembre 1969 à Villeneuve Saint Georges (94)	Vice-Président du Conseil d'administration et administrateur 41 quai d'Orsay – 75007 Paris	Coopté par le Conseil d'administration en date du 25 septembre, sa nomination sera présentée à la plus prochaine Assemblée générale annuelle des actionnaires. Expiration du mandat à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022	Aucune	Président et membre du Conseil de surveillance de l'Emetteur	- SM Tisséo Collectivité, Syndicat mixte communal ; membre du Comité syndical ; SPL Tisséo Ingénierie Société publique locale: membre du Conseil d'administration ; EPIC Tisséo Voyageurs Etablissement Public Industriel et Commercial: membre du Conseil d'administration ; SM DECOSET, Syndicat mixte non communal :

<i>Prénom, Nom Date et lieu de naissance</i>	<i>Fonctions exercées, et le cas échéant, attributions spécifiques Adresse professionnelle</i>	<i>Date de première nomination et date d'échéance du mandat</i>	<i>Nombre d'actions détenues dans le capital de la Société</i>	<i>Mandats et fonctions exercés au sein du Groupe Agence France Locale</i>	<i>Mandats et fonctions exercés en dehors du Groupe Agence France Locale</i>
					<p>membre du Comité syndical ;</p> <p>Toulouse Métropole: Vice Président ;</p> <p>Toulouse Commune, Adjoint-Maire ;</p> <p>Région Occitanie : Conseiller Régional ;</p> <p>Avocat</p>
<p>Département de la Seine-Saint-Denis (Siren : 229 300 082), représenté par Monsieur Daniel Guiraud, Né le 03 mai 1958 à Nîmes (30)</p>	<p>Administrateur 41 quai d'Orsay – 75007 Paris</p>	<p>Nommé par les actionnaires membres du collège départemental le 28 septembre 2017, sa nomination sera présentée à la plus prochaine Assemblée générale annuelle des actionnaires. Expiration du mandat à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de</p>	27 500	Néant	<p>Maire des Lilas ; Premier Vice-Président du Conseil départemental de Seine-Saint-Denis ; Vice-Président de la Métropole du Grand Paris ; Vice Président du Forum Métropolitain ; Conseiller de l'Etablissement Public Territorial Est Ensemble ;</p>

<i>Prénom, Nom Date et lieu de naissance</i>	<i>Fonctions exercées, et le cas échéant, attributions spécifiques Adresse professionnelle</i>	<i>Date de première nomination et date d'échéance du mandat</i>	<i>Nombre d'actions détenues dans le capital de la Société</i>	<i>Mandats et fonctions exercés au sein du Groupe Agence France Locale</i>	<i>Mandats et fonctions exercés en dehors du Groupe Agence France Locale</i>
		l'exercice clos le 31 décembre 2022			
Métropole de Lyon (Siren : 246 900 245) Représentée par Madame Emeline Baume, Née le 03/09/1977 à Mâcon (71)	Administrateur Membre du Comité des nominations, des rémunérations et du gouvernement d'entreprise 41 quai d'Orsay – 75007 Paris	Nommé dans les statuts constitutifs Renouvellement du mandat par l'Assemblée générale du 24 mai 2017 Expiration du mandat à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022	148 996	Néant	Conseillère déléguée à l'Economie circulaire et la Prévention des déchets, Métropole de Lyon
Eurométropole de Strasbourg (Siren : 246 700 488) Représentée par Monsieur Syamak Agha Babaei, né le 17 novembre 1977 à Aix-en- Provence (13)I	Administrateur Membre du Comité d'audit et des risques 41 quai d'Orsay – 75007 Paris	Nommé par l'Assemblée générale du 24 mai 2017 Expiration du mandat à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui sera appelée à	24 460 A mettre à jour après le 30	Néant	Praticien hospitalier aux urgences des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg Premier adjoint à la Maire et Vice- Président de l'Eurométropole de Strasbourg en charge du suivi des questions

<i>Prénom, Nom Date et lieu de naissance</i>	<i>Fonctions exercées, et le cas échéant, attributions spécifiques Adresse professionnelle</i>	<i>Date de première nomination et date d'échéance du mandat</i>	<i>Nombre d'actions détenues dans le capital de la Société</i>	<i>Mandats et fonctions exercés au sein du Groupe Agence France Locale</i>	<i>Mandats et fonctions exercés en dehors du Groupe Agence France Locale</i>
		statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022			budgétaires et financières
Toulouse Métropole (Siren : 243 100 518), En attente de nomination d'un successeur aux fonctions de représentant permanent (suite à la nomination de M Sacha Briand en qualité d'administrateur et Vice- Président)	Administrateur 41 quai d'Orsay – 75007 Paris	Nommé par l'Assemblée générale du 24 mai 2017 Expiration du mandat à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022	27 178	Néant	

4. A la suite de la modification de la composition du Conseil d'administration de la ST détaillée ci-dessus, le paragraphe (D) « Conflit d'intérêts » du paragraphe (c) « Organes d'administration et de direction » du paragraphe 4.1 « Description de l'actionnaire de référence direct : la ST » de la section 4 intitulée « Description de la ST » et figurant à la page 250 du Prospectus de Base est mis à jour de la manière suivante :

« A la connaissance de l'Emetteur, il n'existe pas de conflit actuel ou potentiel entre les devoirs, à l'égard de la ST, des personnes visées aux paragraphes (A) et (B) ci-dessus et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs. »

5. Le sous-paragraphe (i) « Capital social » du paragraphe (e) « Information complémentaire » du paragraphe 4.1 « Description de l'actionnaire de référence direct : la ST » de la section 4 intitulée « Description de la ST » et figurant à la page 256 du Prospectus de Base est supprimé dans sa globalité et remplacé comme suit :

« Le 29 septembre 2020, la ST a clôturé une vingt-sixième augmentation de capital d'un montant nominal total de cinq millions cinq cent quatre-vingt-sept mille sept cents (5 587 700) euros. A l'issue de cette augmentation de capital, le capital social de la ST s'élève cent soixante-quatre millions cinq cent soixante-dix-neuf mille deux cents (164 579 200) euros, divisé en un million six cent quarante-cinq mille soixante (1 645 792) actions d'une valeur nominale de 100 euros chacune, intégralement souscrites, entièrement libérées et toutes de même catégorie. »

6. Le sous-paragraphe (ii) « Dettes représentées par un titre » du paragraphe (e) « Information complémentaire » du paragraphe 4.1 « Description de l'actionnaire de référence direct : la ST » de la Section 4. « Description de la ST » en page 256 du Prospectus de Base est supprimé dans sa globalité et remplacé comme suit :

« Au 30 juin 2020, la ST ne détenait aucune dette dans ses comptes sociaux. Dans ses comptes consolidés, la ST ne détenait que les dettes de l'Émetteur. »

7. La première phrase du troisième paragraphe du paragraphe (a) « Structure actionnariale » du paragraphe 4.2 « Description des actionnaires de la ST » de la section 4 intitulée « Description de la ST » figurant en page 257 du Prospectus de Base est remplacée comme suit :

« Au 6 octobre 2020, le capital social de la ST est détenu par 383 Collectivités. Seule la Métropole Aix-Marseille-Provence détient plus de 10% du capital social (10,8832%) et sa participation devrait à terme passer sous le seuil des 10 % par l'effet des adhésions à venir de nouveaux Membres au Groupe Agence France Locale. »

8. Le tableau présentant l'actionnariat de la ST au paragraphe (a) « Structure actionnariale » du paragraphe 4.2 « Description des actionnaires de la ST » de la section 4 intitulée « Description de la ST » figurant aux pages 258 à 266 du Prospectus de Base est supprimé dans sa globalité et remplacé comme suit :

	Collectivités	Montant Souscrit (euros)	Nombre d'actions	% détention
1.	Métropole Aix Marseille Provence (13 - Bouches-du-Rhône)	17 916 400	179 164	10,8862%
2.	Métropole de Lyon (69 - Rhône)	14 899 600	148 996	9,0531%
3.	Commune de Marseille (13 - Bouches-du-Rhône)	14 193 200	141 932	8,6239%
4.	Région Pays de la Loire	7 351 100	73 511	4,4666%
5.	Métropole européenne de Lille (59 - Nord)	7 077 600	70 776	4,3004%
6.	Département de l'Essonne	6 510 000	65 100	3,9555%
7.	Collectivité d'Outre-Mer de Polynésie Française	5 887 900	58 879	3,5775%
8.	Métropole Nantes Métropole (44 - Loire-Atlantique)	5 656 400	56 564	3,4369%
9.	Métropole du Grand Nancy (54 - Meurthe-et-Moselle)	4 539 400	45 394	2,7582%
10.	Département de Loire-Atlantique*	4 346 100	43 461	2,6407%
11.	Métropole Bordeaux Métropole (33 - Gironde)	4 044 500	40 445	2,4575%
12.	Département de la Seine-Saint-Denis	2 750 000	27 500	1,6709%
13.	Métropole Toulouse Métropole (31 - Haute-Garonne)	2 717 800	27 178	1,6514%
14.	Département de l'Aisne	2 712 000	27 120	1,6478%
15.	Métropole Eurométropole de Strasbourg (67 - Bas-Rhin)	2 446 000	24 460	1,4862%
16.	Métropole Rouen Normandie (76 - Seine-Maritime)	2 373 600	23 736	1,4422%
17.	Département de la Savoie	2 353 200	23 532	1,4298%

	Collectivités	Montant Souscrit (euros)	Nombre d'actions	% détention
18.	Département de Saône-et-Loire	2 269 000	22 690	1,3787%
19.	Etablissement public territorial Plaine Commune (93 - Seine-Saint-Denis)	2 210 400	22 104	1,3431%
20.	Commune de Grenoble (38 - Isère)	2 152 800	21 528	1,3081%
21.	Région Occitanie	2 000 000	20 000	1,2152%
22.	Commune de Nantes (44 - Loire-Atlantique)	1 924 900	19 249	1,1696%
23.	Communauté urbaine Dunkerque Grand Littoral (59 - Nord)	1 699 400	16 994	1,0326%
24.	Commune de Strasbourg (67 - Bas-Rhin)	1 616 500	16 165	0,9822%
25.	Commune de Toulouse (31 - Haute-Garonne)	1 576 900	15 769	0,9581%
26.	Commune de Montreuil (93 - Seine-Saint-Denis)	1 483 500	14 835	0,9014%
27.	Métropole Brest Métropole (29 - Finistère)	1 474 000	14 740	0,8956%
28.	Commune de Bordeaux (33 - Gironde)	1 468 100	14 681	0,8920%
29.	Commune de Clermont-Ferrand (63 - Puy-de-Dôme)	1 403 900	14 039	0,8530%
30.	Département de la Meuse	1 372 500	13 725	0,8339%
31.	Communauté d'agglomération Amiens Métropole (80 - Somme)	1 357 800	13 578	0,8250%
32.	Commune de Créteil (94 - Val-de-Marne)	1 152 000	11 520	0,7000%
33.	Etablissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre (94 - Val-de-Marne)	1 062 200	10 622	0,6454%
34.	Commune de Tours (37 - Indre et Loire)	1 052 600	10 526	0,6396%
35.	Clermont Auvergne Métropole (63 - Puy-de-Dôme)	1 038 400	10 384	0,6309%
36.	Commune de Noisy-le-Grand (93 - Seine-Saint-Denis)	987 000	9 870	0,5997%
37.	Commune d'Amiens (80 - Somme)	844 500	8 445	0,5131%
38.	Communauté d'agglomération Grand Chambéry (73 - Savoie)	796 500	7 965	0,4840%
39.	Commune de Saint-Denis (93 - Seine-Saint-Denis)	791 500	7 915	0,4809%
40.	Communauté urbaine d'Arras (62 - Pas-de-Calais)	787 400	7 874	0,4784%
41.	Département de l'Allier*	748 000	7 480	0,4545%
42.	Commune d'Evreux (27 - Eure)	653 600	6 536	0,3971%
43.	Commune de Gennevilliers (92 - Hauts-de-Seine)	632 900	6 329	0,3846%
44.	Communauté d'agglomération Territoire de la Côte Ouest (974 - La Réunion)	607 300	6 073	0,3690%
45.	Commune du Blanc-Mesnil (93 - Seine-Saint-Denis)	597 300	5 973	0,3629%
46.	Commune de Brest (29 - Finistère)	592 300	5 923	0,3599%
47.	Communauté d'agglomération Annemasse-Les Voirons Agglomération (74 - Haute-Savoie)	544 300	5 443	0,3307%
48.	Commune de Pau (64 - Pyrénées-Atlantiques)	534 300	5 343	0,3246%
49.	Communauté urbaine du Creusot Montceau (71 - Saône-et-Loire)	532 800	5 328	0,3237%
50.	Commune de Cherbourg-en-Cotentin (50 - Manche)	521 800	5 218	0,3171%
51.	Département de l'Ariège	472 200	4 722	0,2869%
52.	Communauté d'agglomération Valenciennes Métropole (59 - Nord)	467 400	4 674	0,2840%
53.	Commune de Mâcon (71 - Saône-et-Loire)	454 800	4 548	0,2763%
54.	Commune de Châlon-sur-Saône (71 - Saône-et-Loire)	448 400	4 484	0,2725%
55.	Commune de Chelles (77 - Seine-et-Marne)	435 800	4 358	0,2648%

	Collectivités	Montant Souscrit (euros)	Nombre d'actions	% détention
56.	Commune de Rosny-sous-Bois (93 - Seine-Saint-Denis)	428 000	4 280	0,2601%
57.	Commune de Metz (57 - Moselle)	410 600	4 106	0,2495%
58.	Communauté d'agglomération Pau Bearn Pyrénées (64 - Pyrénées-Atlantiques)	383 000	3 830	0,2327%
59.	Communauté urbaine du Grand Besançon (25 - Doubs)	360 000	3 600	0,2187%
60.	Commune de Saumur (49 - Maine-et-Loire)	338 100	3 381	0,2054%
61.	Commune de Villeurbanne (69 - Rhône)	334 900	3 349	0,2035%
62.	Commune de Roquebrune-sur-Argens (83 - Var)	315 100	3 151	0,1915%
63.	Commune de Vincennes (94 - Val-de-Marne)	300 500	3 005	0,1826%
64.	Commune de Bourgoin-Jallieu (38 - Isère)	296 200	2 962	0,1800%
65.	Communauté d'agglomération Grand Poitiers (86 - Vienne)	293 400	2 934	0,1783%
66.	Commune de Gonesse (95 - Val-d'Oise)	284 700	2 847	0,1730%
67.	Commune de Carvin (62 - Pas-de-Calais)	278 000	2 780	0,1689%
68.	Commune de Bergerac (24 - Dordogne)	262 800	2 628	0,1597%
69.	Commune de Vernon (27 - Eure)	261 100	2 611	0,1586%
70.	Commune de Saint-Nazaire (44 - Loire-Atlantique)	256 800	2 568	0,1560%
71.	Communauté d'agglomération de la Rochelle (17 - Charente-Maritime)	254 700	2 547	0,1548%
72.	Communauté d'agglomération Cannes - Pays de Lérins (06 - Alpes Maritimes)	252 300	2 523	0,1533%
73.	Sète Agglopôle Méditerranée (34 - Hérault)	248 800	2 488	0,1512%
74.	Etablissement public territorial Est Ensemble (93 - Seine-Saint-Denis)	245 000	2 450	0,1489%
75.	Commune de Clichy-sous-Bois (93 - Seine-Saint-Denis)	243 200	2 432	0,1478%
76.	Commune de Vichy (03 - Allier)	241 800	2 418	0,1469%
77.	Commune de Grigny (91 - Essonne)	227 700	2 277	0,1384%
78.	Commune de Montfermeil (93 - Seine-Saint-Denis)	217 700	2 177	0,1323%
79.	Commune d'Aubenas (07 - Ardèche)	204 300	2 043	0,1241%
80.	Communauté d'agglomération Vichy Communauté (03 - Allier)	196 900	1 969	0,1196%
81.	Communauté de communes Moselle et Madon (54 - Meurthe-et-Moselle)	193 100	1 931	0,1173%
82.	Communauté d'agglomération Le Grand Périgueux (24 - Dordogne)	185 100	1 851	0,1125%
83.	Commune d'Epinay-sur-Seine (93 - Seine-Saint-Denis)	183 300	1 833	0,1114%
84.	Commune du Kremlin Bicêtre (94 - Val-de-Marne)	182 400	1 824	0,1108%
85.	Commune de Livry-Gargan (93 - Seine-Saint-Denis)	179 700	1 797	0,1092%
86.	Commune de Lons-le-Saunier (39 - Jura)	179 400	1 794	0,1090%
87.	Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire (49 - Maine-et-Loire)	177 200	1 772	0,1077%
88.	Commune de Nogent-sur-Marne (94 - Val-de-Marne)	174 900	1 749	0,1063%
89.	Commune de Noyon (60 - Oise)	173 000	1 730	0,1051%
90.	Commune de Balaruc-les-Bains (34 - Hérault)	167 800	1 678	0,1020%
91.	Commune de Bondy (93 - Seine-Saint-Denis)	156 800	1 568	0,0953%
92.	Communauté urbaine d'Alençon (61 - Orne)	154 100	1 541	0,0936%
93.	Commune de Croix (59 - Nord)	151 600	1 516	0,0921%

	Collectivités	Montant Souscrit (euros)	Nombre d'actions	% détention
94.	Commune d'Oloron Sainte-Marie (64 - Pyrénées-Atlantiques)	148 600	1 486	0,0903%
95.	Commune de Brunoy (91 - Essonne)	145 500	1 455	0,0884%
96.	Commune de Rezé (44 - Loire-Atlantique)	142 400	1 424	0,0865%
97.	Commune de La Possession (974 - La Réunion)	139 400	1 394	0,0847%
98.	Commune de Schiltigheim (67 - Bas-Rhin)	124 500	1 245	0,0756%
99.	Commune de Saint-Julien-en-Genevois (74 - Haute-Savoie)	122 700	1 227	0,0746%
100.	Communauté d'agglomération Pays de Saint-Omer (62 - Pas-de-Calais)	118 800	1 188	0,0722%
101.	Communauté de communes de la Région de Guebwiller (68 - Haut-Rhin)	118 100	1 181	0,0718%
102.	Commune de Biscarosse (40 - Landes)	115 500	1 155	0,0702%
103.	Collectivité d'Outre-Mer de Saint-Pierre-et-Miquelon (975 - St-Pierre-et-Miquelon)	107 100	1 071	0,0651%
104.	Commune de Pertuis (84 - Vaucluse)	106 900	1 069	0,0650%
105.	Communauté de communes Cœur de Savoie (73 - Savoie)	102 500	1 025	0,0623%
106.	Commune de Vals Rhône (01 - Ain)	99 600	996	0,0605%
107.	Commune de Viry-Châtillon (91 - Essonne)	98 000	980	0,0595%
108.	Commune de Condom (32 - Gers)	97 200	972	0,0591%
109.	Communauté d'agglomération de Blois-Agglopolys (41 - Loir-et-Cher)	96 300	963	0,0585%
110.	Commune d'Autun (71 - Saône-et-Loire)	96 000	960	0,0583%
111.	Commune de Saint-Hilaire-de-Riez (85 - Vendée)	91 300	913	0,0555%
112.	Communauté de communes Pévèle Carembault (59 - Nord)	91 100	911	0,0554%
113.	Commune du Bouscat (33 - Gironde)	87 800	878	0,0533%
114.	Communauté d'agglomération Morlaix Communauté (29 - Finistère)	86 300	863	0,0524%
115.	Communauté de communes du Pays Noyonnais (60 - Oise)	83 000	830	0,0504%
116.	Commune de Bry-sur-Marne (94 - Val-de-Marne)	82 600	826	0,0502%
117.	Communauté d'agglomération La Roche sur Yon (85 - Vendée)	78 900	789	0,0479%
118.	Commune de Combloux (74 - Haute-Savoie)	76 100	761	0,0462%
119.	Commune d'Alençon (61 - Orne)	75 500	755	0,0459%
120.	Commune de Waziers (59 - Nord)	74 100	741	0,0450%
121.	Commune d'Allonnes (72 - Sarthe) *	70 700	707	0,0430%
122.	Communauté d'agglomération du Val de Fensch (57 - Moselle)	70 300	703	0,0427%
123.	Commune d'Ancenis-Saint-Géréon (44 - Loire-Atlantique)	69 100	691	0,0420%
124.	Commune de Lannion (22 - Côtes-d'Armor)	67 000	670	0,0407%
125.	Commune de Domérat (03 - Allier)	66 400	664	0,0403%
126.	Commune de La Motte-Servolex (73 - Savoie)	65 200	652	0,0396%
127.	Commune de Bagnères-de-Luchon (31 - Haute-Garonne)	64 700	647	0,0393%
128.	Etablissement public territorial Paris-Est-Marne et Bois (94 - Val-de-Marne)	64 400	644	0,0391%
129.	Commune de Saint-Brice-sous-Forêt (95 - Val-d'Oise)	63 900	639	0,0388%
130.	Commune de Bourg-Argental (42 - Loire)	62 700	627	0,0381%

	Collectivités	Montant Souscrit (euros)	Nombre d'actions	% détention
131.	Communauté de communes des Portes de Romilly sur Seine (10 - Aube)	60 600	606	0,0368%
132.	Commune de Vertou (44 - Loire-Atlantique)	60 000	600	0,0365%
133.	Commune d'Anzin (59 - Nord)	59 800	598	0,0363%
134.	Commune du Soler (66 - Pyrénées-Orientales)	57 700	577	0,0351%
135.	Communauté de communes Plaine Dijonnaise (21 - Côte-d'Or)	56 500	565	0,0343%
136.	Commune de Cusset (03 - Allier)	56 100	561	0,0341%
137.	Commune de Loireauxence (44 - Loire-Atlantique)	54 900	549	0,0334%
138.	Communauté de communes du Val de Drôme (26 - Drôme)	52 300	523	0,0318%
139.	Commune de Bourg-Saint-Andéol (07 - Ardèche)	50 400	504	0,0306%
140.	Commune de Vendôme (41 - Loir-et-Cher)	50 000	500	0,0304%
141.	Commune de Chassieu (69-Rhône)	45 900	459	0,0279%
142.	Commune de Wittenheim (68 - Haut-Rhin)	44 100	441	0,0268%
143.	Commune de Saint-Saulve (59 - Nord)	43 000	430	0,0261%
144.	Commune de Plouzané (29 - Finistère)	42 200	422	0,0256%
145.	Communauté de communes du Bassin de Pompey (54 - Meurthe-et-Moselle)	41 200	412	0,0250%
146.	Commune de Mimizan (40 - Landes)	40 200	402	0,0244%
147.	Commune du Pré-Saint-Gervais (93 - Seine-Saint-Denis)	39 900	399	0,0242%
148.	Commune d'Huningue (68 - Haut-Rhin)	38 700	387	0,0235%
149.	Commune de Roquefort-sur-Soulzon (12 - Aveyron)	37 100	371	0,0225%
150.	Communauté de communes du Pays Mornantais (69 - Rhône)	35 300	353	0,0214%
151.	Commune de Longvic (21 - Côte-d'Or)	34 900	349	0,0212%
152.	Commune de Morhange (57 - Moselle)	34 700	347	0,0211%
153.	Commune de Les Sorinières (44 - Loire-Atlantique)	34 400	344	0,0209%
154.	Commune de Pont d'Ain (01 - Ain)	34 200	342	0,0208%
155.	Commune de Raimbeaucourt (59 - Nord)	34 000	340	0,0207%
156.	Commune de Saint-Jean-Bonnefonds (42 - Loire)	33 900	339	0,0206%
157.	Communauté de communes du Pays de Conches (27 - Eure)	33 300	333	0,0202%
158.	Commune de Challes-les-Eaux (73 - Savoie)	33 100	331	0,0201%
159.	Communauté de communes du Pont du Gard (30 - Gard)	33 100	331	0,0201%
160.	Commune de Merlimont (62 - Pas-de-Calais)	32 100	321	0,0195%
161.	Commune d'Aussonne (31 - Haute-Garonne)	32 000	320	0,0194%
162.	Communauté d'agglomération Val Parisien (95 - Val-d'Oise)	31 900	319	0,0194%
163.	Communauté de communes Pays de Fayence (83 - Var)	31 800	318	0,0193%
164.	Commune de Créon (33 - Gironde)	31 100	311	0,0189%
165.	Communauté de communes des Coteaux du Girou (31 - Haute-Garonne)	29 800	298	0,0181%
166.	Commune de Bessancourt (95 - Val-d'Oise)	29 000	290	0,0176%
167.	Commune de Montmélian (73 - Savoie)	28 500	285	0,0173%
168.	Commune de Riom (63 - Puy-de-Dôme)	27 800	278	0,0169%
169.	Commune d'Etrembières (74 - Haute-Savoie)	26 800	268	0,0163%
170.	Commune de Laxou (54 - Meurthe-et-Moselle)	26 300	263	0,0160%

	Collectivités	Montant Souscrit (euros)	Nombre d'actions	% détention
171.	Métropole de Grenoble (38 - Isère)	26 300	263	0,0160%
172.	Commune de Saint-Avé (56 - Morbihan)	25 600	256	0,0156%
173.	Communauté de communes du Quercy-Caussadais (82 - Tarn-et-Garonne)	24 000	240	0,0146%
174.	Commune de La Mulatière (69 - Rhône)	23 900	239	0,0145%
175.	Communauté de communes du Sundgau (68 - Haut-Rhin)	23 700	237	0,0144%
176.	Communauté de communes Cœur Avesnois (59 - Nord)	23 500	235	0,0143%
177.	Communauté de communes Rives de l'Ain - Pays du Cerdon (01 - Ain)	23 000	230	0,0140%
178.	Communauté de communes du Warndt (57 - Moselle)	23 000	230	0,0140%
179.	Commune de Bora-Bora (Polynésie Française)	23 000	230	0,0140%
180.	Commune d'Aulnoy-lez-Valenciennes (59 - Nord)	22 900	229	0,0139%
181.	Communauté d'agglomération Bassin de Bourg-en-Bresse (01 - Ain)	22 900	229	0,0139%
182.	Commune de Giberville (14 - Calvados)	22 700	227	0,0138%
183.	Commune de Roquemaure (30 - Gard)	22 600	226	0,0137%
184.	Commune de Capvern (65 - Hautes-Pyrénées)	22 200	222	0,0135%
185.	Commune de Billom (63 - Puy-de-Dôme)	22 100	221	0,0134%
186.	Commune de Guéthary (64 - Pyrénées-Atlantiques)	22 000	220	0,0134%
187.	Communauté de communes Cœur de Chartreuse (38 - Isère - 73 - Savoie)	21 100	211	0,0128%
188.	Commune de Seillans (83 - Var)	20 500	205	0,0125%
189.	Communauté de communes Ardenne Rives de Meuse (08 - Ardennes)	20 300	203	0,0123%
190.	Communauté de communes Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux (68 - Haut-Rhin)	20 200	202	0,0123%
191.	Communauté de communes Roumois Seine (27 - Eure)	19 800	198	0,0120%
192.	Commune de Cysoing (59 - Nord)	19 700	197	0,0120%
193.	Commune de Mison (04 - Alpes-de-Haute-Provence)	19 600	196	0,0119%
194.	Commune de Plailly (60 - Oise)	19 100	191	0,0116%
195.	Communauté de communes de la Vallée du Garon (69 - Rhône)	19 000	190	0,0115%
196.	Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise (72 - Sarthe)	19 000	190	0,0115%
197.	Communauté de communes Cèze Cévennes (30 - Gard (Nord) - 07 - Ardèche (Sud))	19 000	190	0,0115%
198.	Commune de Pollestres (66 - Pyrénées-Orientales)	18 200	182	0,0111%
199.	Commune de Beaucouzé (49 - Maine-et-Loire)	17 400	174	0,0106%
200.	Communauté d'agglomération Grand Châlon (71 - Saône-et-Loire)	17 200	172	0,0105%
201.	Commune de Peypin (13 - Bouches-du-Rhône)	17 100	171	0,0104%
202.	Commune de Saint Martin de Seignanx (40 - Landes)	16 000	160	0,0097%
203.	Commune de Wavrin (59 - Nord)	15 500	155	0,0094%
204.	Commune de Lesneven (29 - Finistère)	15 300	153	0,0093%
205.	Commune de Jarrie (38 - Isère) *	15 100	151	0,0092%
206.	Commune de Meulan-en-Yvelines (78 - Yvelines)	15 000	150	0,0091%

	Collectivités	Montant Souscrit (euros)	Nombre d'actions	% détention
207.	Communauté de communes Adour Madiran (65 - Hautes-Pyrénées)	14 700	147	0,0089%
208.	Communauté de communes du Rhône aux Gorges de l'Ardèche (07 - Ardèche)	14 600	146	0,0089%
209.	Commune de Rupt-sur-Moselle (88 - Vosges)*	14 600	146	0,0089%
210.	Commune de Rang-du-Fliers (59 - Nord)	14 100	141	0,0086%
211.	Commune de Matha (17 - Charente-Maritime)	13 800	138	0,0084%
212.	Communauté de communes Vezouze en Piémont (54 - Meurthe-et-Moselle)	13 500	135	0,0082%
213.	Commune de Le Puy Sainte Réparate (13 - Bouches-du-Rhône)	13 500	135	0,0082%
214.	Communauté de communes de la Vallée du Lot et du Vignoble (46 - Lot)	13 500	135	0,0082%
215.	Commune de Boën-sur-Lignon (42 - Loire)	13 500	135	0,0082%
216.	Commune de Noyelles-sous-Lens (62 - Pas-de-Calais)	13 200	132	0,0080%
217.	Commune de Le Pallet (44 - Loire-Atlantique)	12 800	128	0,0078%
218.	Commune de Saint-Victor-de-Malcap (30 - Gard)	12 800	128	0,0078%
219.	Commune de Dieulouard (54 - Meurthe-et-Moselle)	12 400	124	0,0075%
220.	Commune de Mérindol (84 - Vaucluse)	12 300	123	0,0075%
221.	Commune de Cossé-le-Vivien (53 - Mayenne)	12 200	122	0,0074%
222.	Communauté de communes Pays Beaume Drobie (07 - Ardèche)	11 700	117	0,0071%
223.	Commune de Comps (30-Gard)	11 600	116	0,0070%
224.	Commune de Genech (59 - Nord)	11 300	113	0,0069%
225.	Commune de Gonfaron (83 - Var)	11 000	110	0,0067%
226.	Commune de Peyrignac (24 - Dordogne)	11 000	110	0,0067%
227.	Communauté de communes Mad et Moselle (54 - Meurthe-et-Moselle)	10 800	108	0,0066%
228.	Communauté de communes Ballon des Hautes Vosges (88 - Vosges)	10 600	106	0,0064%
229.	Commune de Pontaurmur (63 - Puy-de-Dôme)	10 500	105	0,0064%
230.	Commune de Gidy (45 - Loiret)	10 000	100	0,0061%
231.	Commune de Saint-Just-d'Ardèche (07 - Ardèche)	10 000	100	0,0061%
232.	Commune d'Arfeuilles (03 - Allier)	9 900	99	0,0060%
233.	Commune de Mundolsheim (67 - Bas-Rhin)	9 800	98	0,0060%
234.	Commune de Plouvorn (29 - Finistère)	9 700	97	0,0059%
235.	Commune d'Usson-en-Forez (42 - Loire)	9 200	92	0,0056%
236.	Commune de Jouy-aux-Arches (57 - Moselle)	9 200	92	0,0056%
237.	Commune d'Aubrives (08 - Ardennes)	9 000	90	0,0055%
238.	Commune de Grandvilliers (60 - Oise)	8 900	89	0,0054%
239.	Communauté de communes de la Plaine du Nord Loiret (45 - Loiret)	8 900	89	0,0054%
240.	Commune de Pannes (45 - Loiret)	8 900	89	0,0054%
241.	Commune de La Faute sur Mer (85 - Vendée)	8 600	86	0,0052%
242.	Communauté de commune de Gémozac (17 - Charente-Maritime)	8 600	86	0,0052%

	Collectivités	Montant Souscrit (euros)	Nombre d'actions	% détention
243.	Commune de Landas (59 - Nord)	8 400	84	0,0051%
244.	Commune de Pouillon (40 - Landes)	8 200	82	0,0050%
245.	Commune de Sainte-Euphémie (01 - Ain)	8 100	81	0,0049%
246.	Commune de Millery (69 - Rhône)	8 000	80	0,0049%
247.	Commune de Saulzoir (59 - Nord)	8 000	80	0,0049%
248.	Commune de Loubeyrat (63 - Puy-de-Dôme)	7 900	79	0,0048%
249.	Commune d'Attiches (59 - Nord)	7 800	78	0,0047%
250.	Commune de La Monnerie le Montel (63 - Puy-de-Dôme)	7 300	73	0,0044%
251.	Commune de Saint-Béron (73 - Savoie)	7 200	72	0,0044%
252.	Commune de Scy-Chazelles (57 - Moselle)	7 200	72	0,0044%
253.	Commune de Vitrac (24 - Dordogne)	7 100	71	0,0043%
254.	Commune de Saint-Pierre-d'Entremont (Savoie - 73)	7 000	70	0,0043%
255.	Commune de Malestroit (56 - Morbihan) *	6 900	69	0,0042%
256.	Commune du Pont de Beauvoisin (73 - Savoie)	6 800	68	0,0041%
257.	Commune de Val-de-Livenne (33 - Gironde)	6 800	68	0,0041%
258.	Commune de Peujard (33 - Gironde)	6 800	68	0,0041%
259.	Commune de Rochecorbon (37 - Indre-et-Loire)	6 700	67	0,0041%
260.	Commune de Théza (66 - Pyrénées-Orientales)	6 400	64	0,0039%
261.	Commune de Saint-Sauveur-en-Rue (42 - Loire)	6 300	63	0,0038%
262.	Commune de Gémozac (17 - Charente-Maritime)	6 300	63	0,0038%
263.	Commune de SAILLY-LEZ-LANNOY (59 - Nord)	6 100	61	0,0037%
264.	Commune de Saint-Augustin-des-Bois (49 - Maine-et-Loire)	6 000	60	0,0036%
265.	Commune de Vaux-sur-Seine (78 - Yvelines)	6 000	60	0,0036%
266.	Communauté de communes Pays Haut Val d'Alzette (54 - Meurthe-et-Moselle / 57 - Moselle)	6 000	60	0,0036%
267.	Communauté de communes Guillestrois Queyras (05 - Hautes-Alpes)	5 900	59	0,0036%
268.	Commune de Pujo (65 - Hautes-Pyrénées)	5 900	59	0,0036%
269.	Commune de Mons-en-Pévèle (59 - Nord)	5 700	57	0,0035%
270.	Commune de Corny-sur-Moselle (57 - Moselle)	5 600	56	0,0034%
271.	Commune de La Feuillie (76 - Seine-Maritime)	5 400	54	0,0033%
272.	Commune du Lion d'Angers (49 - Maine-et-Loire)	5 400	54	0,0033%
273.	Commune de Saint-Pierre-des-Fleurs (27 - Eure)	5 400	54	0,0033%
274.	Commune de Richardménil (54 - Meurthe-et-Moselle)	5 100	51	0,0031%
275.	Commune de Saint-Etienne-de-Baïgorry (64 - Pyrénées- Atlantiques)	5 100	51	0,0031%
276.	Commune de Bernay-Vilbert (77 - Seine-et-Marne)	5 100	51	0,0031%
277.	Commune de Flourens (31 - Haute-Garonne)	4 900	49	0,0030%
278.	Commune de Bruley (54-Meurthe-et-Moselle)	4 700	47	0,0029%
279.	Commune de Thun-l'Evêque (59 - Nord)	4 600	46	0,0028%
280.	Commune de Pomerols (34 - Hérault)	4 600	46	0,0028%
281.	Commune de Banon (04 - Alpes-de-Haute-Provence)	4 500	45	0,0027%
282.	Commune de Les Voivres (88 - Vosges)	4 300	43	0,0026%
283.	Commune de Beynac et Cazenac (24 - Dordogne)	4 300	43	0,0026%
284.	Commune de Chirols (07 - Ardèche)	4 300	43	0,0026%

	Collectivités	Montant Souscrit (euros)	Nombre d'actions	% détention
285.	Commune de Saint-Louis-de-Montferrand (33 - Gironde)	4 100	41	0,0025%
286.	Communauté d'Agglomération d'Epinal (88 - Vosges)	4 000	40	0,0024%
287.	Commune de Léon (40 - Landes)	3 900	39	0,0024%
288.	Commune de Le Ferré (35 - Ille-et-Villaine)	3 900	39	0,0024%
289.	Commune de Saint-Armel (56 - Morbihan)	3 800	38	0,0023%
290.	Commune de Saint-Pierre-du-Bosguérard (27 - Eure)	3 800	38	0,0023%
291.	Commune d'Empeaux (31 - Haute-Garonne) *	3 700	37	0,0022%
292.	Commune d'Estézargues (30 - Gard)	3 600	36	0,0022%
293.	Commune des Ormes (86 - Vienne)	3 600	36	0,0022%
294.	Commune de Bernay-Saint-Martin (17 - Charente-Maritime) *	3 500	35	0,0021%
295.	Commune de Fournès (30 - Gard)	3 400	34	0,0021%
296.	Commune de Castillon-la-Bataille (33 - Gironde)	3 400	34	0,0021%
297.	Commune de Saint-Crépin (05 - Hautes-Alpes)	3 300	33	0,0020%
298.	Commune de Castelfranc (46 - Lot)	3 200	32	0,0019%
299.	Commune de Muzy (27 - Eure)	3 200	32	0,0019%
300.	Commune de Croismare (54 - Meurthe-et-Moselle)	3 100	31	0,0019%
301.	SIE Euron Mortagne (54 - Meurthe-et-Moselle) *	3 100	31	0,0019%
302.	Commune de Bayon (54 - Meurthe-et-Moselle)	3 100	31	0,0019%
303.	Commune de Monacia d'Aullène (20 - Corse)	3 000	30	0,0018%
304.	Commune de Thil (01 - Ain)	3 000	30	0,0018%
305.	Commune de Château-l'Evêque (24 - Dordogne)	3 000	30	0,0018%
306.	Commune de Saint-Pierre-d'Aurillac (33 - Gironde)	3 000	30	0,0018%
307.	Commune de Chadron (43 - Haute Loire)	2 800	28	0,0017%
308.	Commune d'Epieds (49 - Maine-et-Loire)	2 600	26	0,0016%
309.	Commune de Saint-Romain-la-Virvée (33 - Gironde)	2 600	26	0,0016%
310.	Commune de Saint-André-d'Olerargues (30 - Gard)	2 600	26	0,0016%
311.	Commune de Vénéjan (30 - Gard)	2 500	25	0,0015%
312.	Commune de Saint-Pierre-d'Entremont (Isère - 38)	2 400	24	0,0015%
313.	Commune de Casseneuil (47 - Lot-et-Garonne)	2 300	23	0,0014%
314.	Commune de Pagny-derrière-Barine (54 - Meurthe-et-Moselle)	2 300	23	0,0014%
315.	Commune de Duravel (46 - Lot)	2 300	23	0,0014%
316.	Commune de Crion (54 - Meurthe-et-Moselle)	2 300	23	0,0014%
317.	Communauté de communes Région de Levroux (36 - Indre)	2 200	22	0,0013%
318.	Commune de Hargnies (08 - Ardennes)	2 200	22	0,0013%
319.	Commune de Roquesérière (31 - Haute-Garonne)	2 000	20	0,0012%
320.	Commune de Waville (54 - Meurthe-et-Moselle)	2 000	20	0,0012%
321.	Commune de Montrecourt (59 - Nord)	2 000	20	0,0012%
322.	Commune de Conches-en-Ouche (27 - Eure)	2 000	20	0,0012%
323.	Commune de Saint-Augustin (62 - Pas-de-Calais)	2 000	20	0,0012%
324.	Commune de Cliousclat (26 - Drôme)	1 900	19	0,0012%
325.	Commune de Youx (63 - Puy-de-Dôme)	1 900	19	0,0012%
326.	Commune d'Espinasse-Vozelle (03 - Allier)	1 800	18	0,0011%

	Collectivités	Montant Souscrit (euros)	Nombre d'actions	% détention
327.	Commune de Teilhède (63 - Puy-de-Dôme)	1 700	17	0,0010%
328.	Commune de Motz (73 - Savoie)	1 700	17	0,0010%
329.	Commune de Fontenay-le-Pesnel (14 - Calvados)	1 500	15	0,0009%
330.	Commune de Saint-Clément-sur-Durance (05 - Hautes-Alpes)	1 400	14	0,0009%
331.	Commune de Rigney (25 - Doubs)	1 400	14	0,0009%
332.	Commune d'Eyglis (05 - Hautes-Alpes)	1 400	14	0,0009%
333.	Commune de Saint-Maurin (47 - Lot-et-Garonne)	1 400	14	0,0009%
334.	Commune de Puy-Saint-Gulmier (63 - Puy-de-Dôme)	1 400	14	0,0009%
335.	Commune de Valliguières (30 - Gard)	1 300	13	0,0008%
336.	Commune de Le Verger (35 - Ille et Vilaine)	1 300	13	0,0008%
337.	Commune de Mandres aux Quatre Tours (54 - Meurthe-et-Moselle)	1 300	13	0,0008%
338.	Commune de Foisches (08 - Ardennes)	1 300	13	0,0008%
339.	Commune de Bauzemont (54 - Meurthe-et-Moselle)	1 300	13	0,0008%
340.	Commune de Collonges-les-Premières (21 - Côte-d'Or)	1 200	12	0,0007%
341.	Commune de Saint-Martial-d'Albarède (24 - Dordogne)	1 200	12	0,0007%
342.	Commune de Langouet (35 - Ille-et-Vilaine)	1 100	11	0,0007%
343.	Commune de Moulis-en-Médoc (33 - Gironde) *	1 100	11	0,0007%
344.	Commune de Saint-Mélany (07 - Ardèche)	1 100	11	0,0007%
345.	Commune de Maixe (54 - Meurthe-et-Moselle)	1 100	11	0,0007%
346.	Commune de Lieuron (35 - Ille-et-Vilaine) *	1 100	11	0,0007%
347.	Commune d'Izier (21 - Côte-d'Or)	1 000	10	0,0006%
348.	Commune du Thuit-de-l'Oison (27 - Eure)	1 000	10	0,0006%
349.	Commune de Larroque (31 - Haute-Garonne)	1 000	10	0,0006%
350.	Commune de Fleurigné (35 - Ille-et-Vilaine)	1 000	10	0,0006%
351.	Commune d'Allons (04 - Alpes-de-Haute-Provence)	1 000	10	0,0006%
352.	Commune de Risoul (05 - Hautes-Alpes)	900	9	0,0005%
353.	Commune de Visseiche (35 - Ille-et-Vilaine) *	900	9	0,0005%
354.	Commune de Montigny-sur-Chiers (54 - Meurthe-et-Moselle)	800	8	0,0005%
355.	Commune de Rumigny (80 - Somme)	800	8	0,0005%
356.	Commune de Villariès (31 - Haute-Garonne)	800	8	0,0005%
357.	Commune de Corbel (73 - Savoie)	800	8	0,0005%
358.	Commune d'Anthelupt (54 - Meurthe-et-Moselle)	700	7	0,0004%
359.	Commune de Jazennes (17 - Charente-Maritime)	700	7	0,0004%
360.	Commune de Virecourt (54 - Meurthe-et-Moselle)	700	7	0,0004%
361.	Commune de Flainval (54 - Meurthe-et-Moselle)	700	7	0,0004%
362.	Commune de Cressy-sur-Somme (71 - Saône-et-Loire)	700	7	0,0004%
363.	Commune de Pretz-en-Argonne (55 - Meuse)	700	7	0,0004%
364.	Commune de Juvrecourt (54 - Meurthe-et-Moselle)	600	6	0,0004%
365.	Commune de Saint-Marc-le-Blanc (35 - Ille-et-Vilaine)	500	5	0,0003%
366.	Commune de Bernécourt (54 - Meurthe-et-Moselle)	500	5	0,0003%
367.	Commune d'Hénaménil (54 - Meurthe-et-Moselle)	500	5	0,0003%
368.	Commune de Parroy (54 - Meurthe-et-Moselle)	500	5	0,0003%

	Collectivités	Montant Souscrit (euros)	Nombre d'actions	% détention
369.	Commune de Gargillesse-Dampierre (36 - Indre) *	400	4	0,0002%
370.	Commune de Tart (21 - Côte-d'Or)	400	4	0,0002%
371.	Commune de Commensacq (40 - Landes)	400	4	0,0002%
372.	Commune de Bonviller (54 - Meurthe-et-Moselle)	400	4	0,0002%
373.	Commune de Saint-Marcel-en-Marcillat (03 - Allier)	400	4	0,0002%
374.	Commune de Xures (54 - Meurthe-et-Moselle)	400	4	0,0002%
375.	Commune de Bézange-la-Grande (54 - Meurthe-et-Moselle)	300	3	0,0002%
376.	Commune de Grosbois-en-Montagne (21 - Côte-d'Or)	300	3	0,0002%
377.	Commune de Sommerviller (54 - Meurthe-et-Moselle) *	300	3	0,0002%
378.	Commune de Mouacourt (54 - Meurthe-et-Moselle)	300	3	0,0002%
379.	Commune de Athienville (54 - Meurthe et Moselle)	300	3	0,0002%
380.	Commune de Sionviller (54 - Meurthe-et-Moselle)	300	3	0,0002%
381.	Commune de Bathélemont (54 - Meurthe-et-Moselle)	200	2	0,0001%
382.	Commune de Bures (54 - Meurthe-et-Moselle)	200	2	0,0001%
383.	Commune de Huanne-Montmartin (25 - Doubs)	200	2	0,0001%
	Total général	164 579 200	1 645 792	100,0000%

EVENEMENTS RECENTS



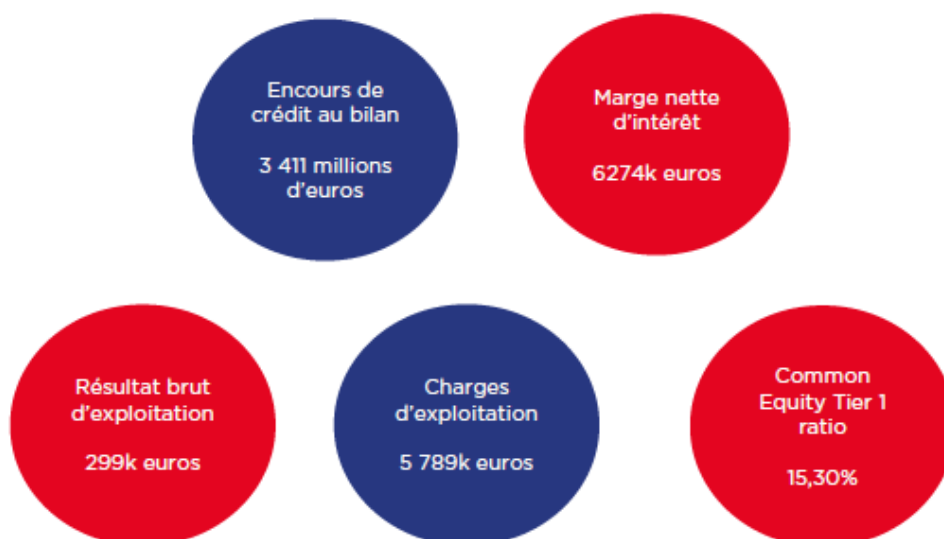
Communiqué de presse sur les résultats du premier semestre 2020 de l'AFL

29 septembre 2020

A l'issue du premier semestre 2020, l'AFL franchit une étape majeure de sa construction en publiant un résultat brut d'exploitation à l'équilibre

A l'occasion de la publication ce jour de son rapport semestriel, l'AFL souligne la réussite de son développement avec une marge nette d'intérêt de 6 274K€ en forte hausse et un résultat brut d'exploitation de 299K€. Ces résultats démontrent la robustesse du modèle de la banque, qui traverse cette crise avec des résultats à l'équilibre et une réelle capacité à accompagner ses clients.

Données clés :



- Au cours du premier semestre 2020, l'AFL adopte une raison d'être
- En janvier 2020, l'AFL a procédé à la mise en place d'un dispositif d'émission d'Obligations Durables
- Le 12 mai 2020 a été publié le décret d'application de la loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019, qui permet désormais l'adhésion au Groupe AFL, des groupements de collectivités et des établissements publics locaux



Contact presse
Lucille SIMON - Responsable de la communication
lucille.simon@agence-france-locale.fr - 04 69 84 81 04



Contacts Investisseurs
Romain Netter - Directeur financement à moyen et long terme
romain.netter@agence-france-locale.fr

Au 30 juin 2020, l'AFL, qui est rentrée dans sa sixième année d'activité, poursuit avec succès la mise en œuvre de son plan stratégique 2017-2021 à trois niveaux :

- L'arrivée à l'équilibre par la génération de revenus de son activité cœur ;
- Le renforcement continu des fonds propres avec l'adhésion de nouvelles collectivités locales, qui sera désormais facilitée par l'extension de l'adhésion aux groupements de collectivités et aux établissements publics locaux depuis la publication, le 12 mai 2020, du décret d'application de la loi du 27 décembre 2019, dite « Loi Engagement et Proximité », et qui a ainsi permis à l'AFL d'accueillir son premier syndicat intercommunal parmi ses membres le 29 juin 2020, le Syndicat intercommunal des Eaux de l'Euron Mortagne ;
- L'augmentation soutenue et diversifiée de la production de crédits aux collectivités locales membres.

Deux nouvelles augmentations de capital ont été effectuées au cours du premier semestre 2020 :

- 17 collectivités locales de toutes catégories et réparties sur l'ensemble du territoire ont rejoint le Groupe AFL, portant le total des membres actionnaires à 369 au 30 juin 2020 (dont 3 régions, 8 départements et 12 métropoles), et contribuant ainsi à son renforcement continu et à une visibilité croissante ;
- Au 30 juin 2020, le capital libéré de l'AFL s'élève à 151 millions d'euros et celui de de l'AFL-ST à 159 millions d'euros avec un capital promis à 181,3 millions d'euros.
- Si toutes les catégories de collectivités locales sont représentées parmi les membres du Groupe AFL, le bloc communal représente une part très importante de près de 80% du capital libéré.

Collectivités locales membres du Groupe AFL par catégorie au 30 juin 2020

<i>Données en milliers d'euro</i>	Nombre	Capital promis	Capital libéré	Pouvoirs de vote
Région	3	25 979	15 239	9,66%
Département	8	25 630	18 546	11,75%
Commune	277	49 358	46 381	29,39%
EPCI	81	80 323	78 825	49,95%
<i>dont Métropole</i>	12	64 080	64 080	40,61%
Etablissement Public Territorial	4	4 292	3 582	2,27%
Communauté Urbaine	5	3 546	3 467	2,20%
Communauté d'Agglomération	22	7 023	6 358	4,08%
Communauté de Communes	38	1 381	1 338	0,86%
TOTAL	369	181 290	158 992	100%



Contact presse
Lucile SIMON - Responsable de la communication
lucile.simon@agence-france-locale.fr - 04 69 84 81 04



Contacts Investisseurs
Romain Netter - Directeur financement à moyen et long terme
romain.netter@agence-france-locale.fr

Augmentation de l'apport en capital :

Le 30 juin 2020, le Conseil d'Administration de la l'AFL-ST a approuvé une augmentation du montant de l'apport en capital initial pour les nouveaux adhérents, qui à compter du 1^{er} janvier 2021, sera porté pour chaque nouvel adhérent, à 0,9% de son encours de dette ou à 0,30% de ses recettes réelles de fonctionnement.

Au cours du premier semestre 2020, dans un contexte marqué par la pandémie de Covid-19, le montant des crédits à moyen et long terme octroyés par l'AFL a continué de progresser à 248 millions d'euros par rapport au montant réalisé au cours du premier semestre 2019 qui s'élevait à 166 millions d'euros :

- Aux crédits à moyen et long terme s'ajoute l'octroi de 53 millions d'euros de lignes de trésorerie ;
- Depuis le début de ses activités, la production cumulée de crédits à moyen et long terme de l'AFL s'élève à 3 665 millions d'euros.
- L'encours de crédits signés avec les collectivités membres s'élève au 30 juin 2020 à 3 692 millions d'euros.

L'AFL a poursuivi ses émissions obligataires au cours de la période en levant 260 millions d'euros sur le marché obligataire par plusieurs émissions à long terme, y compris au mois d'avril alors que les marchés étaient profondément impactés par la crise :

- 4 abondements de souches existantes libellées en euro et en devise ont été effectués au cours de la période : une transaction libellée en dollar australien d'une taille de 65 millions AUD, soit 40,2 millions d'euros équivalents abondant une émission 2030 existante, une seconde transaction d'un montant de 100 millions d'euros, abondant la souche en euro d'échéance juin 2026, et deux transactions de 60 millions d'euros chacune, abondant la souche en euro d'échéance juin 2028.
- Ces ressources qui ont été levées à une marge moyenne pondérée de 27,6 points de base au-dessus de la courbe des OAT, ont une maturité moyenne pondérée de 7,5 années, contribuant ainsi au bon adossement des emplois et des ressources du bilan.

Mise en place d'un dispositif d'émissions d'obligations durables :

En janvier 2020, l'AFL a mis en place un dispositif d'émissions d'obligations durables afin de contribuer au financement du développement durable dans lequel les collectivités locales membres de la Société Territoriale sont très engagées, tout en répondant à une forte demande des investisseurs en matière de transparence des actifs financés par l'AFL. Ce dispositif d'obligations durables, qui répond aux principes des Green Bond Principles, des Social Bond Principles et des Sustainability Bond Guidelines développés et promus par l'association internationale des marchés de capitaux (ICMA), a fait l'objet d'une revue par l'agence de notation extra financière Vigéo, qui le 9 janvier 2020, a émis une



Contact presse
Lucille SIMON - Responsable de la communication
lucille.simon@agence-france-locale.fr - 04 69 84 81 04



Contacts Investisseurs
Romain Netter - Directeur financement à moyen et long terme
romain.netter@agence-france-locale.fr

opinion favorable sur les engagements pris par l'AFL et sur la contribution de son document cadre au développement durable.

Le 13 juillet 2020, l'AFL a effectué sa première émission d'obligations durables d'un montant de 500 millions d'euros.

Adoption d'une raison d'être :

S'inscrivant dans les dispositions de la loi Pacte et s'appuyant sur une volonté politique forte de la part de ses instances, l'AFL a depuis fin 2019, lancé une démarche visant à réaffirmer son identité dans le paysage du financement des collectivités. Cette approche collective impliquant directement l'ensemble de ses parties prenantes : emprunteurs, actionnaires, partenaires et fournisseurs, a abouti à l'adoption d'une raison d'être le 28 mai 2020 par l'Assemblée générale des actionnaires de l'AFL-ST et son inscription dans les statuts de l'AFL-ST.

Au cours du premier semestre, la notation de l'AFL a été confirmée à Aa3 par Moody's et AA- par Standard & Poor's :

- Au 30 juin 2020, les notations de crédit de l'AFL sont les suivantes :

	Moody's	Standard & Poor's
Notation long terme	Aa3	AA-
Perspective	Stable	Stable
Notation court terme	P-1	A-1+
Date de la dernière opinion de crédit	27 avril 2020	27 mai 2020

- Le niveau très élevé de la notation d'AFL par les deux agences Moody's et Standard & Poor's lui permet de poursuivre sa mission consistant à fournir aux collectivités locales actionnaires des crédits dans les meilleures conditions.

La marge nette d'intérêt augmente à 6 274K€ contre 4 639K€ au 30 juin 2019, en lien avec la progression de l'encours de crédit :

- Le produit net bancaire du premier semestre 2020 s'établit à 6 088K€ en croissance de 23%, contre 4 936K€ au premier semestre 2019, période qui avait été caractérisée par un niveau élevé de revenus non récurrents. Les plus-values de cessions de titres s'élevaient à 409K€ alors que celles-ci sont de 83K€ au 30 juin 2020 ;
- Les charges d'exploitation sont maîtrisées à 4 918K€ contre 4 887K€ au 30 juin 2019 ;



Contact presse
Lucille SIMON - Responsable de la communication
lucille.simon@agence-france-locale.fr - 04 69 84 81 04



Contacts Investisseurs
Romain Netter - Directeur financement à moyen et long terme
romain.netter@agence-france-locale.fr

- Les amortissements pour la période s'élèvent à 871K€ contre 1 146K€ pour le premier semestre 2019 ;
- Les revenus générés par l'activité, hors résultat exceptionnel, couvrent désormais l'ensemble des charges d'exploitation et permettent de générer un résultat brut d'exploitation positif à 299K€ sous le référentiel comptable IFRS ;
- Le résultat net s'établit à -24K€ après prise en compte du coût du risque relatif aux dépréciations ex ante au titre d'IFRS 9. Le coût du risque est en augmentation à 453K€ à cause de la modification des pondérations des scénarios macro-économiques liée à la pandémie, ainsi que des pertes nettes sur autres actifs et des impôts différés d'actifs.

La solidité de la structure financière d'AFL est soulignée par les ratios de fonds propres, communiqués sur une base consolidée :

- Ratio de solvabilité : 15,30%.
- Ratio de levier (CRR2), calculé selon la méthodologie applicable aux établissements de crédit publics de développement : 9,46%.
(Il est à noter qu'une demande de l'AFL est en cours pour obtenir le statut d'établissement de crédit public de développement).
- Ratio de levier bancaire (CRR) : 2,80%.

Le Groupe AFL présente une structure financière robuste avec des fonds propres en normes IFRS s'élevant à 134,1 millions d'euros au 30 juin 2020 contre 131,5 millions d'euros au 31 décembre 2019, pour un capital social de 159 millions d'euros. Compte tenu de la qualité des expositions portées par le Groupe, le ratio de solvabilité Bâle III basé sur la méthode standard (Common Equity Tier 1) s'établit à 15,30%, après prise en compte des aménagements réglementaires (CRR « Quick Fix ») contre 15,78% au 31 décembre 2019. Au 30 juin 2020, le ratio de levier s'élève à 9,46% contre 11,98% au 31 décembre 2019, dans l'hypothèse où l'AFL serait éligible au statut d'établissement de crédit public de développement. Le ratio de levier bancaire s'élève à 2,80% au 30 juin 2020 contre 2,78% au 31 décembre 2019.

A un niveau de capitalisation élevé, s'ajoute une position de liquidité très confortable permettant à l'AFL de poursuivre ses activités opérationnelles et de résister à un choc de liquidité. Au 30 juin 2020, le ratio LCR s'élève à 626% contre 428% au 31 décembre 2019 et le ratio NSFR à 197% contre 186% au 31 décembre 2019. La réserve de liquidité instantanément mobilisable est de 1 297 millions d'euros, ce qui correspond à plus d'un an des besoins opérationnels de l'AFL.

Perspectives du Groupe AFL

La pandémie du Covid-19 qui sévit depuis le mois de mars 2020, a engendré de violentes perturbations sur l'économie mondiale et les marchés financiers. L'action concertée des banques centrales mais aussi des gouvernements nationaux et de l'Union Européenne a permis à ce jour de constater une reprise de l'activité et une normalisation des marchés.



Contact presse
Lucille SIMON - Responsable de la communication
lucille.simon@agence-france-locale.fr - 04 69 84 81 04



Contacts Investisseurs
Romain Netter - Directeur financement à moyen et long terme
romain.netter@agence-france-locale.fr

Le Groupe AFL continue d'avoir pour principal objectif la poursuite d'un rythme soutenu de nouvelles adhésions de collectivités locales. C'est ainsi qu'il s'est mis en situation de pouvoir accueillir rapidement les groupements de collectivités territoriales et les établissements publics locaux, en commençant par les syndicats. En effet, depuis l'assemblée générale des actionnaires de l'AFL-ST du 28 mai 2020, ces derniers sont éligibles à adhérer au Groupe AFL conformément aux dispositions de la loi du 27 décembre 2019, dite « Loi Engagement et Proximité » portant élargissement du périmètre des entités éligibles à l'adhésion au Groupe AFL, et son décret d'application du 11 mai 2020.

Cet élargissement devrait faciliter la poursuite du renforcement du capital du Groupe AFL, favorisant ainsi l'essor de ses activités et facilitant l'atteinte des objectifs fixés dans le plan stratégique 2017-2021.

L'AFL, banque dédiée aux collectivités, trouve toute sa vocation dans cet environnement difficile en raison d'une grande résilience, démontrée par la poursuite de l'ensemble de toutes ses activités opérationnelles y compris le maintien d'un accès à la liquidité durant la crise dans de bonnes conditions.

Il est raisonnablement anticipé que la taille et la structure du bilan du Groupe AFL devraient continuer à grossir rapidement, avec la poursuite de la production de crédits et de nouvelles augmentations de capital sur le second semestre 2020 et sur l'exercice 2021.

Évènements importants survenus depuis la clôture de la période

Le 25 septembre 2020, le Conseil d'administration de l'AFL-ST a ouvert une 26^{ème} augmentation de capital pour un montant nominal total de 5.587.700 € (cinq millions cinq cent quatre-vingt-sept mille sept cents euros) et l'AFL a en parallèle ouvert sa 26^{ème} augmentation de capital pour un montant nominal total de 5.500.000 €

Prévisions

Dans un communiqué de presse publié en date du 10 juin 2020, l'AFL avait suspendu ses prévisions eu égard à la crise sanitaire et ses conséquences économiques et financières, tout en précisant qu'aucune conséquence majeure n'était attendue sur ses résultats pour le premier semestre 2020 dans la mesure où, pour un niveau de charges stable, ses résultats provenaient principalement des intérêts, nets des couvertures, générés par l'encours de crédit porté au bilan de la Société.

Aussi, l'AFL considère que l'ensemble des mesures qui ont été prises tant au niveau gouvernemental qu'au niveau de l'Union Européenne permet d'effectuer à nouveau des prévisions sur ses résultats pour 2020 et 2021 sur la base d'hypothèses réalistes et prudentes. Cependant, dans un contexte sanitaire et économique encore très incertain et volatile, la réalisation de ces prévisions est susceptible d'être affectée du fait de la matérialisation de facteurs aussi bien endogènes qu'exogènes, connus ou non, et sur lesquels l'AFL n'a pas forcément de contrôle.



Contact presse
Lucille SIMON - Responsable de la communication
lucille.simon@agence-france-locale.fr - 04 69 84 81 04



Contacts Investisseurs
Romain Netter - Directeur financement à moyen et long terme
romain.netter@agence-france-locale.fr

(i) Prévisions des principaux éléments bilanciaux 2020-2021 (en millions d'euros) :

	2020	2021
Prêts et créances sur la clientèle	3 589	4 193
Réserve de liquidité ¹	1 185	1 544
Dettes représentées par un titre	4 732	5 695
Fonds propres (y compris résultat de l'exercice)	137	149

(ii) Eléments de formation du résultat, projections 2020-2021 (en millions d'euros) :

	2020	2021
Produit net bancaire	11 585	13 019
Charges d'exploitation	11 362	10 914
Résultat brut d'exploitation	223	2 105

Résultats consolidés du Groupe AFL sous le référentiel comptable IFRS

Le premier semestre 2020 marque une nouvelle progression du produit net bancaire lié à l'activité de crédits qui s'inscrit dans la trajectoire de développement du Groupe conformément aux objectifs du plan stratégique 2017-2021. Le PNB généré par l'activité s'établit à 6 109K€. Il correspond à une marge d'intérêts de 6 299K€, à des plus-values de cessions de titres en juste valeur par OCI de 83K€ après prise en compte du résultat de cessation de relations de couverture qui se rapportent à la gestion de la réserve de liquidité, à des revenus de commissions pour 8K€ et à un résultat des réévaluations de couvertures négatif de 281K€.

Ces résultats sont à comparer à ceux du premier semestre 2019 au terme duquel le PNB s'élevait à 4 956K€, correspondant principalement à une marge nette d'intérêts de 4 663K€, à des plus-values sur cessions de titres de 409K€, à des charges de commissions de 14K€ et à un résultat des réévaluations de couvertures négatif de 103K€.

La marge d'intérêt de 6 299K€, réalisée au 30 juin 2020, trouve son origine principalement dans les trois éléments suivants :

- Les revenus liés au portefeuille de crédits à hauteur de 3 741K€, une fois retraités de leurs couvertures ;
- Les revenus liés à la gestion de la réserve de liquidité, négatifs de 1 581K€, en raison des taux d'intérêts qui sont restés profondément ancrés en territoire négatif au cours de la période ; et

¹ Cette ligne correspond à une partie du produit de la dette émise par l'AFL dont l'objet est de financer sa réserve de liquidité pour répondre à des exigences prudentielles et à ses besoins opérationnels.



Contact presse
Lucille SIMON - Responsable de la communication
lucille.simon@agence-france-locale.fr - 04 69 84 81 04



Contacts Investisseurs
Romain Netter - Directeur financement à moyen et long terme
romain.netter@agence-france-locale.fr

- Les revenus d'intérêts sur la dette et le collatéral pour un montant de 4 139 K€, après prise en compte des intérêts sur les couvertures.

Au cours du premier semestre 2020, la gestion du portefeuille de la réserve de liquidité a entraîné 425K€ de résultat sur les cessions de titres de placement et 342K€ de perte sur l'annulation des instruments de couverture de taux d'intérêts des titres ayant fait l'objet de cessions, soit un montant net de plus-values de cessions de 83K€ qui se décomposent en 207K€ de moins-values de cessions et en 290K€ de plus-values de cessions.

Le résultat net de la comptabilité de couverture est constitué de deux éléments ; d'une part de l'annulation des couvertures de taux d'intérêts liée aux cessions de titres mentionnée précédemment pour -342K€ et d'autre part d'un montant de -281K€ qui représente, pour les instruments encore en portefeuille à la date de clôture, la somme des écarts de juste valeur des éléments couverts et de leurs instruments de couverture. Parmi ces écarts, 882K€ se rapportent à des différences de valorisation sur des instruments de couverture de taux classés en macro-couverture et -867K€ se rapportent à des différences de valorisations d'instruments de couverture de taux classés en micro-couverture et libellés en euro. Il subsiste ainsi, en tant qu'inefficacité de couverture, des écarts latents de valorisations entre les éléments couverts et les instruments de couverture dont l'une des composantes provient d'une pratique de place conduisant à une asymétrie de valorisation entre d'une part les instruments de couverture collatéralisés quotidiennement et actualisés sur une courbe Eonia, et d'autre part, les éléments couverts actualisés sur une courbe Euribor. Il est à noter qu'il s'agit cependant d'un résultat latent.

Au 30 juin 2020, les charges générales d'exploitation ont représenté 4 971K€ contre 4 871K€ au 30 juin 2019. Elles comptent pour 2 607K€ de charges de personnel, à comparer avec celles du premier semestre de l'exercice précédent, qui s'élevaient à 2 497K€. Les charges générales d'exploitation comprennent également les charges administratives, qui s'établissent à 2 364K€ contre 2 374K€ au 30 juin 2019.

Les dotations aux amortissements au 30 juin 2020 s'élèvent à 838K€ contre 1 180K€ au 30 juin 2019, soit une baisse de 342K€ qui correspond à la fin de l'amortissement de la première tranche du système d'information.

Après dotations aux amortissements, le résultat brut d'exploitation au 30 juin 2020 s'établit à 300K€ à comparer à -1 095K€ réalisés au premier semestre de l'exercice précédent.

Le coût du risque relatif aux dépréciations ex ante pour pertes attendues (expected credit losses - ECL) sur les actifs financiers au titre d'IFRS 9 est négatif sur le premier semestre 2020 de 455K€, traduisant une augmentation des dépréciations. En effet, étant donné la nature des actifs portés au bilan de l'AFL, l'augmentation des dépréciations provient des effets de la crise sanitaire et de la modification des hypothèses retenues pour la construction des scénarios macro-économiques par classe d'actifs.

Après imputation du coût du risque lié à la norme IFRS 9, le résultat d'exploitation au 30 juin 2020 s'établit à -155K€, à comparer -1 102K€ au 30 juin 2019.



Contact presse
Lucille SIMON - Responsable de la communication
lucille.simon@ogence-france-locale.fr - 04 69 84 81 04



Contacts Investisseurs
Romain Netter - Directeur financement à moyen et long terme
romain.netter@ogence-france-locale.fr

Enfin, après la mise au rebut de 21K€ d'immobilisations incorporelles et l'activation d'impôts différés d'actifs positifs de 152K€ liés aux retraitements IFRS, le premier semestre de l'exercice 2020 se solde ainsi par un résultat net négatif de 24K€ à comparer à une perte de 1 027K€ pour le premier semestre de l'exercice précédent, période qui, comme indiqué ci-dessus, avait été caractérisée par des plus-values de cessions de titres d'un niveau non récurrent de 409K€.



Contact presse
Lucille SIMON - Responsable de la communication
lucille.simon@agence-france-locale.fr - 04 69 84 81 04



Contacts Investisseurs
Romain Netter - Directeur financement à moyen et long terme
romain.netter@agence-france-locale.fr

Compte de résultat au 30 juin 2020 (en millions d'euros, IFRS consolidés)

(En milliers d'euros)	30/06/2020	30/06/2019	31/12/2019
Intérêts et produits assimilés	43 813	37 030	77 870
Intérêts et charges assimilés	(37 514)	(32 367)	(67 747)
Commissions (produits)	75	35	178
Commissions (charges)	(67)	(49)	(112)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	(623)	(2 567)	(2 444)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	425	2 874	3 363
Produits des autres activités			
Charges des autres activités			
PRODUIT NET BANCAIRE	6 109	4 958	11 106
Charges générales d'exploitation	(4 971)	(4 871)	(9 320)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	(838)	(1 180)	(2 289)
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	300	(1 095)	(503)
Coût du risque	(455)	(7)	5
RESULTAT D'EXPLOITATION	(155)	(1 102)	(498)
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(21)		(461)
RESULTAT AVANT IMPÔT	(176)	(1 102)	(959)
Impôt sur les bénéfices	152	74	(227)
RESULTAT NET	(24)	(1 027)	(1 186)
Participations ne donnant pas le contrôle			
RESULTAT NET PART DU GROUPE	(24)	(1 027)	(1 186)
Résultat net de base par action (en euros)	(0,02)	(0,68)	(0,77)
Résultat dilué par action (en euros)	(0,02)	(0,68)	(0,77)



Contact presse
Lucille SIMON - Responsable de la communication
lucille.simon@agence-france-locale.fr - 04 69 84 81 04



Contacts Investisseurs
Romain Netter - Directeur financement à moyen et long terme
romain.netter@agence-france-locale.fr

Bilan au 30 juin 2020 (en millions d'euros, IFRS consolidés)

Actif au 30 juin 2020

(En milliers d'euros)	30/06/2020	31/12/2019	31/12/2018
Caisse et banques centrales	448 057	165 604	121 650
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	17 775	15 962	26 299
Instruments dérivés de couverture	179 899	130 957	44 661
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	518 012	535 900	502 487
Titres au coût amorti	194 838	139 718	179 501
Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti	229 826	190 830	111 217
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	3 411 437	3 160 500	2 229 911
Écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	26 812	14 284	1 873
Actifs d'impôts courants	32	42	43
Actifs d'impôts différés	6 489	5 654	5 691
Comptes de régularisation et actifs divers	561	380	349
Immobilisations incorporelles	1 861	2 097	3 290
Immobilisations corporelles	2 682	2 633	2 514
Écarts d'acquisition			
TOTAL DE L'ACTIF	5 038 281	4 364 561	3 229 487

Passif au 30 juin 2020

(En milliers d'euros)	30/06/2020	31/12/2019	31/12/2018
Banques centrales	127	26	755
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	17 823	15 476	26 747
Instruments dérivés de couverture	263 953	173 597	78 300
Dettes représentées par un titre	4 618 004	4 036 574	2 996 909
Dettes envers les établissements de crédits et assimilés	1 587	4 236	9
Dettes envers la clientèle			
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux			
Passifs d'impôts courants			
Passifs d'impôts différés		18	
Comptes de régularisation et passifs divers	2 531	2 465	2 260
Provisions	193	278	23
Capitaux propres	134 064	131 490	124 485
Capitaux propres part du groupe	134 064	131 490	124 485
Capital et réserves liées	158 992	154 460	145 905
Réserves consolidées	(21 404)	(20 218)	(18 305)
Écart de réévaluation			
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(3 499)	(1 565)	(1 411)
Résultat de l'exercice (+/-)	(24)	(1 186)	(1 705)
Participations ne donnant pas le contrôle			
TOTAL DU PASSIF	5 038 281	4 364 561	3 229 487



Contact presse
Lucille SIMON - Responsable de la communication
lucille.simon@agence-france-locale.fr - 04 69 84 81 04



Contacts Investisseurs
Romain Netter - Directeur financement à moyen et long terme
romain.netter@agence-france-locale.fr

Le Directoire de l'AFL a arrêté les comptes semestriels de l'AFL le 7 septembre 2020. Le Conseil de Surveillance de l'AFL réuni le 28 septembre 2020, a examiné favorablement les comptes semestriels de l'AFL.

Le Conseil d'Administration de l'AFL-ST, la Société Territoriale, réuni le 28 septembre 2020, a arrêté les comptes consolidés semestriels du Groupe.

Les procédures d'examen limité sur les comptes sociaux et consolidés semestriels condensés, relatifs à la période du 1er janvier 2020 au 30 juin 2020, ont été effectuées par les commissaires aux comptes dont les rapports sont disponibles : <http://www.agence-france-locale.fr/laf1-publie-ses-resultats-semestriels-un-premier-resultat-brut-dexploitation-lequilibre-lissue-du>

Ce communiqué contient certaines déclarations de nature prévisionnelle. Bien que le Groupe AFL estime que ces déclarations reposent sur des hypothèses raisonnables à la date de publication du présent communiqué, elles sont par nature soumises à des risques et incertitudes, en particulier lié aux effets de la pandémie, pouvant donner lieu à un écart entre les chiffres réels et ceux indiqués ou induits dans ces déclarations.

L'information financière du Groupe AFL pour le premier semestre 2020 est composée du présent communiqué, complétée du rapport financier disponible sur le site : <http://www.agence-france-locale.fr/laf1-publie-ses-resultats-semestriels-un-premier-resultat-brut-dexploitation-lequilibre-lissue-du>

A propos de l'Agence France Locale

L'Agence France Locale est la première banque française 100% pilotée, dédiée et possédée par les collectivités locales françaises.

Créée en 2013 à l'initiative d'associations d'élus et de collectivités pionnières, sur le modèle des agences de financement nordiques, elle a été agréée en 2015 par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), le superviseur bancaire français. Sa mission : faciliter l'accès des collectivités au financement en s'appuyant sur leur qualité de crédit pour lever des fonds auprès des investisseurs à des conditions attractives. L'AFL redistribue ces fonds sous forme de prêts bancaires classiques à ses actionnaires : communes de toutes tailles, EPCI à fiscalité propre, établissements publics territoriaux, régions et départements, de métropole et d'outre-mer, et syndicats.

Plus d'informations sur www.agence-france-locale.fr



Contact presse
Lucille SIMON - Responsable de la communication
lucille.simon@agence-france-locale.fr - 04 69 84 81 04



Contacts Investisseurs
Romain Netter - Directeur financement à moyen et long terme
romain.netter@agence-france-locale.fr

INFORMATIONS GÉNÉRALES

La section « Informations Générales » du Prospectus de Base fait l'objet des modifications décrites ci-après.

1. A la page 330 du Prospectus de Base, le paragraphe 4 est supprimé dans sa globalité et remplacé comme suit :

« 4. Le Prospectus de Base et le Premier Supplément au Prospectus de Base ont été approuvés par l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») qui leur a attribué respectivement le numéro d'approbation 20-244 le 9 juin 2020 et le numéro d'approbation 20-492 le 6 octobre 2020 en qualité d'autorité compétente au titre du Règlement Prospectus. L'AMF a approuvé le Prospectus de Base et le Premier Supplément au Prospectus de Base après avoir vérifié que les informations y figurant sont complètes, cohérentes et compréhensibles au sens du Règlement Prospectus. Cette approbation ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur l'Emetteur et sur la qualité des Titres faisant l'objet du Prospectus de Base. Les investisseurs sont invités à procéder à leur propre évaluation de l'opportunité d'investir dans les valeurs mobilières concernées. »

2. A la page 330 du Prospectus de Base, le paragraphe 5 est supprimé dans sa globalité et remplacé comme suit :

« 5. A l'exception de ce qui est mentionné dans les sections « Facteurs de Risques » et « Evènements Récents » du présent Prospectus de Base concernant la pandémie de Covid-19, il n'est pas survenu de changement significatif dans la situation financière et dans la performance financière de l'Emetteur depuis le 30 juin 2020 et il n'est pas survenu de changement significatif dans la situation financière et dans la performance financière de la ST depuis le 30 juin 2020. »

3. A la page 331 du Prospectus de Base, le paragraphe 11, à la suite du point (i), est complété de la manière suivante :

- « (j) Comptes Intermédiaires Résumés IFRS de l'Emetteur au 30 juin 2020 ;
- (k) Comptes Sociaux Intermédiaires Résumés *French GAAP* de l'Emetteur au 30 juin 2020 ;
- (l) Comptes Consolidés Intermédiaires Résumés de la ST au 30 juin 2020. »

4. A la page 332 du Prospectus de Base, le paragraphe 14 est supprimé dans sa globalité et remplacé comme suit :

« 14. KPMG Audit FS I, remplacé, à compter de l'exercice 2020 par KPMG S.A. (Tour Egho 2 Avenue Gambetta 92066 Paris La Défense CEDEX), et Cailliau Dedouit et Associés (19, rue Clément Marot, 75008 Paris) sont les commissaires aux comptes de l'Emetteur et de la ST pour les exercices clos les 31 décembre 2018 et 31 décembre 2019 et pour les périodes intermédiaires closes le 30 juin 2019 et 30 juin 2020. KPMG Audit FS I et KPMG S.A. sont membres de la Compagnie régionale des Commissaires aux Comptes de Paris. Cailliau Dedouit et Associés est membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux Comptes de Paris. KPMG Audit FS I et Cailliau Dedouit et Associés ont vérifié et rendu des rapports d'audit ne contenant aucune réserve sur les comptes des exercices clos les 31 décembre 2018 et 31 décembre 2019 de l'Emetteur et de la ST et ont vérifié et rendu des rapports d'examen limité ne contenant aucune réserve sur les comptes intermédiaires de la période close le 30 juin 2019. KPMG S.A. et Cailliau

Dedouit et Associés ont vérifié et rendu des rapports d'examen limité ne contenant aucune réserve sur les comptes intermédiaires de la période close le 30 juin 2020 de l'Emetteur et de la ST. »

RESPONSABILITÉ DU PREMIER SUPPLÉMENT AU PROSPECTUS DE BASE

Personnes qui assument la responsabilité du Premier Supplément au Prospectus de Base

Au nom de l'Emetteur

J'atteste que les informations contenues dans le Premier Supplément sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Paris, le 6 octobre 2020

Agence France Locale

112 rue Garibaldi

69006 Lyon

France

Représentée par :

Yves Millardet, Président du Directoire de la Société

Au nom de la ST

J'atteste que les informations contenues dans le Premier Supplément sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Paris, le 6 octobre 2020

L'Agence France Locale – Société Territoriale

41, quai d'Orsay

75007 Paris

France

Représentée par :

Yves Millardet, Directeur Général Délégué de la ST



Ce Premier Supplément a été approuvé le 6 octobre 2020 par l'AMF en qualité d'autorité compétente au titre du Règlement (UE) 2017/1129.

L'AMF a approuvé ce Premier Supplément après avoir vérifié que les informations y figurant sont complètes, cohérentes et compréhensibles au sens du Règlement (UE) 2017/1129.

Cette approbation ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur l'Emetteur faisant l'objet de ce Premier Supplément.

Le Premier Supplément porte le numéro d'approbation suivant : 20-492